

**DIAGNOSTIC PSADER DU
GENEVOIS FRANCAIS
JUN 2011**

Sommaire

A. Préambule.....	5
B. Contexte socio-économique.....	7
C. Environnement et paysage.....	13
D. Energie et Climat.....	21
E. Bilan des volets agricoles des trois précédents CDRA.....	25
F. Elevage bovin.....	27
G. Cultures Spécialisées.....	35
H. Autres productions	39
I. Formes d'agriculture alternatives.....	41
J. Agriculture Biologique.....	49
K. Commercialisation des produits agricoles.....	53
L. Diversification des activités agricoles.....	61
M. Installations et transmission d'exploitations.....	63
N. Foncier agricole.....	65
O. Multifonctionnalité de l'agriculture.....	69
P. Agroenvironnement.....	73
Q. La forêt et le bois dans le Genevois français.....	77
R. Production de bois.....	79
S. Production de bois énergie.....	83
T. Services rendus par la forêt.....	87
Enjeux.....	91
Conclusion.....	93
Annexes : cartes du diagnostic forestier.....	95

A. Préambule

Présentation de la méthode d'élaboration du diagnostic PSADER

Diagnostic agricole

L'élaboration du volet diagnostic du PSADER s'est déroulée entre mars et mai 2011. L'ensemble des données bibliographiques disponibles a été collecté directement par l'ARC syndicat mixte ou par le prestataire.

Une quinzaine d'entretiens individuels ou de réunions de groupe ont été réalisés de façon à enrichir d'un point de vue qualitatif les données disponibles, pour apprécier la dynamique des filières et les enjeux pour lesquels les acteurs locaux ont déjà engagé des réflexions individuelles ou collectives.

Les Chambres d'agriculture ont réalisé un travail préalable de définition de leur vision des enjeux du PSADER, qui a servi à alimenter le diagnostic.

Une réunion spécifique a été réalisée sur le secteur Arve et Salève pour la présentation des enjeux propres au territoire, en présence du prestataire, ainsi que sur le secteur de la Communauté de communes des Quatre Rivières, en l'absence du prestataire.

En l'absence de données statistiques détaillées fournies à l'échelle du périmètre d'étude, les données quantitatives ont soit été rappelées à titre indicatif à l'échelle des départements lorsqu'elles existent, soit de façon partielles, soit de façon adaptée au périmètre d'étude selon les sources.

Les enjeux issus du diagnostic ont été présentés et débattus avec les représentants de la profession au cours de deux réunions dédiées début mai 2011.

Au cours du forum de présentation des résultats du diagnostic et des enjeux, deux ateliers ont concerné directement ou indirectement les problématiques portées par ce volet PSADER : un atelier agriculture et forêt, un atelier environnement et climat énergie.

Diagnostic forestier

La détermination des enjeux forêt-bois du territoire a fait l'objet de plusieurs démarches complémentaires, rencontres, ateliers avec les élus, forum informels.

Ainsi, les enjeux relatifs à la gestion et la valorisation de la forêt ont pu être déterminés à travers des rencontres avec les différents acteurs de la forêt, représentants des propriétaires (élus, privés, syndicats), représentants des gestionnaires (CRPF, ONF, Coforet) et principales parties prenantes du territoire (acteurs en charge de l'aménagement du territoire). Les enjeux relatifs à la filière bois ont fait l'objet d'une analyse des travaux des acteurs de la filière bois, représentée principalement par les structures interprofessionnelles de FIB74 et FIB01.

De plus, à l'occasion d'un forum forestier réunissant les parties suisses et françaises des forestiers du bassin lémanique, il a été demandé aux quarante acteurs présents de se positionner individuellement pour exprimer leurs attentes sur les rôles suivants de la forêt. Chaque acteur a été invité à exprimer son attente vis à vis du patrimoine arboré et forestier du Genevois franco-suisse (attente notée de 0 à 5).

Les personnes présentes étaient aussi bien des forestiers suisses, des services forestiers cantonaux ou de l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement), des gestionnaires forestiers prestataires, des établissements de formation forestière, des organisations internationales traitant de la forêt à Genève, des représentants de la forêt privée suisse ou française, des représentants de la gestion forestière publique française, des collectivités territoriales, ...

Limites de la méthode

Une des spécificités du périmètre d'étude est son assise sur deux départements, ce qui parfois doublé le nombre de contacts à prendre, et présente parfois l'écueil d'obtenir des données à l'échelle d'un seul des deux départements.

Les données issues du Recensement Général Agricole 2010 seront exploitées avant le dépôt du PSADER fin 2011.

Composition du diagnostic

Le diagnostic se compose de fiches thématiques réunissant les problématiques majeures rencontrées :

- A. Préambule
- B. Cadrage socio-économique
- C. Environnement
- D. Climat énergie

L'agriculture :

- E. Les précédents CDRA,
- F. L'élevage bovin,
- G. Les cultures spécialisées : le maraîchage, l'arboriculture, la viticulture,
- H. Les autres productions,
- I. Les formes d'agriculture alternative,
- J. L'agriculture biologique,
- K. La commercialisation des produits,
- L. La diversification des activités agricoles,
- M. La transmission et l'installation,
- N. Le foncier,
- O. La multifonctionnalité de l'agriculture,
- P. Les liens entre l'agriculture et son environnement,

La forêt :

- Q. Présentation générale,
- R. Production de bois d'œuvre,
- S. Production de bois énergie,
- T. Services rendus par la forêt.

B. Contexte socio-économique

Données de cadrage socio-économiques et place de l'agriculture dans le territoire

- Situé au nord-est de la région Rhône-Alpes, en bordure de la frontière suisse, le territoire du Genevois français s'étend sur une partie des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il est constitué de 9 intercommunalités (113 communes) et de 2 communes, soit **115 communes** au total.

- Sur le périmètre de l'ARC Syndicat Mixte, l'agriculture représente 1,6% des emplois, l'industrie 16,6%, la construction 8,3%, le commerce et services 45,1%, les emplois publics 28,3%¹.

➤ Incidences pour l'agriculture :

Cette **particularité administrative (deux départements) et la disparité des régions agricoles concernées** (conditions géographiques spécifiques en montagne, en plaine et sur les coteaux) est peu propice à la mise en réseaux des professionnels locaux pour une stratégie agricole globalisée.

Les démarches collectives sont principalement portées par les filières de production spécialisées : le lait et le maraîchage pour les deux principales d'entre elles. Il existe toutefois une exception territorialisée à ce constat : la présence d'une **zone franche** (tout ou partie des communes situées à moins de 5 km environ de la frontière). Les producteurs écoulent préférentiellement une partie de leur production vers la Suisse, dans le cadre de quotas préétablis. Des cahiers des charges propres à la Suisse sont en place et s'imposent progressivement aux producteurs zoniens (c'est-à-dire produisant en zone franche).

¹ Source INSEE, portrait de territoire, 2007.

Zonages administratifs

9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale constituent le périmètre du CDDRA, dont 5 ont des SCoT (Schéma de cohérence territoriale) approuvés :

- SCoT d'Annemasse Les Voirons Agglomération : 2007
- SCoT du Genevois en révision depuis début 2011
- SCoT Arve et Salève : 2009
- SCoT Pays de Gex 2007, en révision, 5 schémas de secteurs en cours : à partir de 2011
- SCoT Faucigny-Glières : 2011
- 2 SCoT sont en cours d'élaboration : SCoT du Pays Bellegardien, SCoT du Pays Rochois,
- 2 autres territoires ont démarche moins avancée : Communauté de Communes des Quatre Rivières et Communauté de communes de la Vallée Verte. Le périmètre d'élaboration de ces deux entités pourrait évoluer pour en constituer un seul.

➤ Incidences pour l'agriculture :

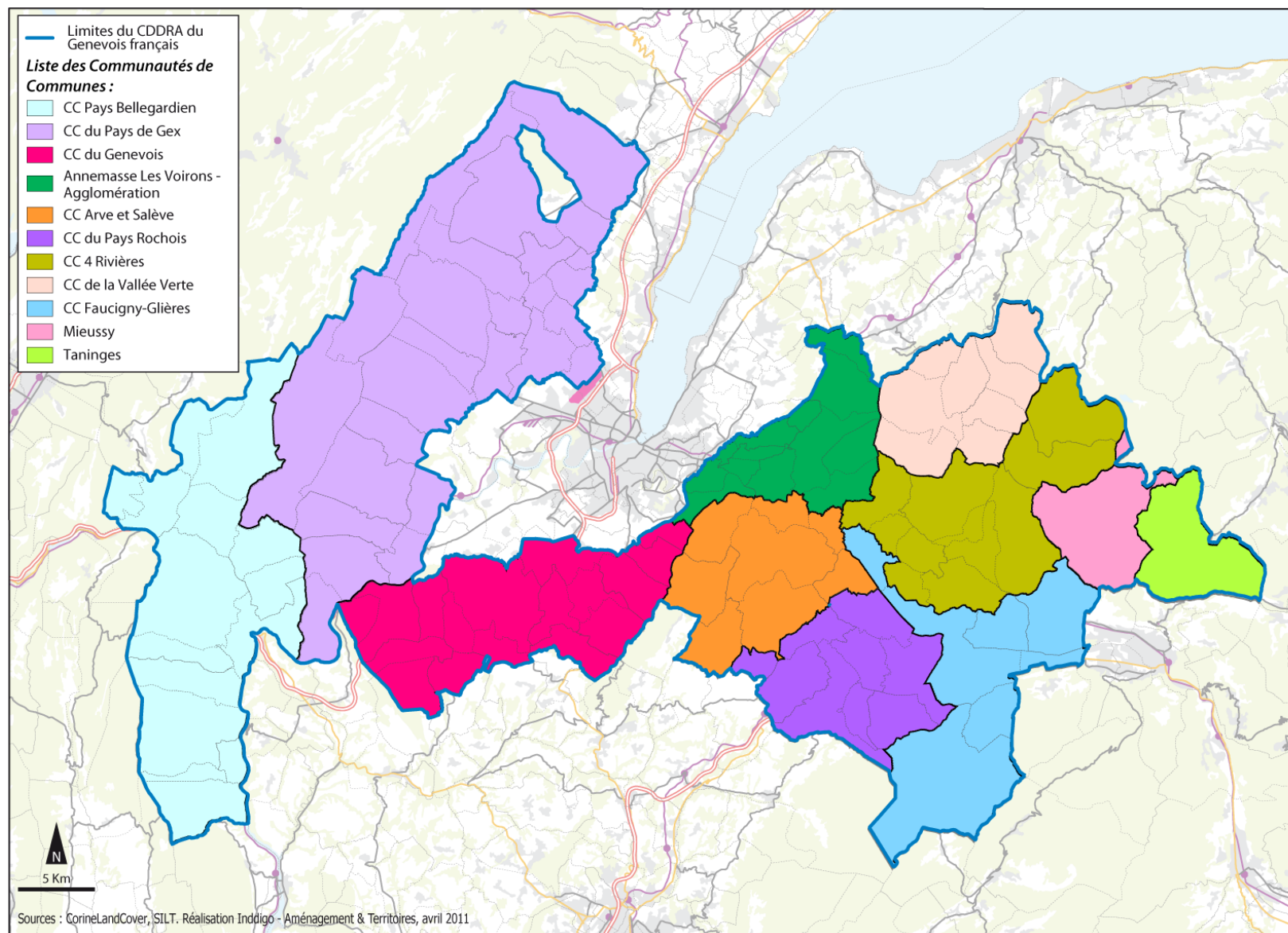
Progressivement, la protection des espaces agricoles à une échelle supracommunale, dans le cadre de grandes entités, est traduite dans les SCoT.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois depuis 2007 a pour objectif de réduire les disparités territoriales entre la partie française et suisse de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Son ambition est de planifier une ville compacte, multipolaire et verte.

Le Projet d'agglomération 2007-2011 s'est concrétisé par la réalisation d'études sur diverses thématiques : urbanisme, économie, paysage, environnement, agriculture, ... Le Projet d'agglomération 2^{ème} génération est en cours d'élaboration (pour juin 2012).

Périmètre du CDDRA du Genevois français. *Source : INDDIGO, 2011*



- Le nombre d'habitants croît régulièrement et de façon soutenue, du fait d'un solde migratoire élevé : + 13 % d'habitants entre 1999 et 2006, + 7 % à l'échelle régionale (source : INSEE, 2010).

En 2010, cela représente près de **300 000 habitants**, soit **47 500 de plus qu'en 2006**, soit une moyenne de 215 habitants/km².

Les échanges entre la partie française et suisse de l'agglomération franco-valdo-genevoise sont facilités par un réseau d'infrastructures routières dense permettant d'accéder rapidement depuis les centralités urbaines vers les espaces agricoles et naturels (dits espaces 'ouverts') périphériques. Au total, ce sont près de **800 000 habitants qui vivent dans l'agglomération franco-valdo-genevoise**, incluant les 464 000 habitants du canton de Genève².

- L'autre particularité du territoire étudié est une répartition des catégories socio-professionnelles en faveur des cadres. Un tiers des actifs sont des **frontaliers**, leur **pouvoir d'achat** étant nettement supérieur aux actifs travaillant en France.

➤ Incidences pour l'agriculture :

La taille et le niveau de croissance de l'agglomération franco-valdo-genevoise ont des conséquences directes sur l'agriculture, les espaces agricoles, naturels et forestiers du périmètre du CDDRA du Genevois français :

- La **pression foncière** pour le déclassement de terres agricoles destinées à accueillir cette croissance soutenue : habitat, zones économiques, infrastructures, équipements,
- Un **coût du foncier agricole** nettement plus élevé que la moyenne régionale (x 2,5),
- Une **masse de consommateurs potentiels de proximité** importante et en augmentation constante,

² Source : Office cantonal de la statistique, 2011.

- **Des espaces agricoles et naturels prisés par les habitants de l'ensemble de l'agglomération** (coté français et suisse) **pour se détendre**, se promener dans des paysages de qualité, dans une ambiance naturelle et/ou agricole, ce qui pose quelques conflits pour l'utilisation de l'espace.

- **L'activité agricole compte aujourd'hui l'équivalent d'environ 1500 emplois directs³**, soit **1,6 % des actifs** (90 000 emplois au total⁴).

Environ 850 exploitations sont recensées sur le périmètre d'étude, étendu sur 1400 km². **Les espaces forestiers occupent 44% du territoire, les espaces agricoles environ 35% soit 500 km².**

Fort de cette occupation du sol, l'agriculture et la forêt sont des activités qui façonnent et entretiennent les **paysages locaux**.

Ces paysages sont constitutifs de **l'identité du territoire**, ainsi qu'un des facteurs de l'attractivité touristique du périmètre d'étude étendu à la Haute-Savoie et à l'est du département de l'Ain. Le périmètre inclut la basse vallée de l'Arve, l'axe principal d'accès aux stations de sports d'hiver à renommée internationale situées en amont de la vallée.

- L'étendue importante du périmètre dans le contexte géographique alpin génère une **diversité de terroirs** propices au déploiement d'activités agricoles variées.

L'élevage bovin laitier est l'activité dominante représentant près de la moitié des exploitations. Il est valorisé par la présence de signes de qualité depuis plusieurs décennies dont l'AOC Reblochon est la plus connue et la mieux valorisée.

Ces **signes de qualité** sont des atouts pour la commercialisation à l'échelle nationale en filière longue, et pour la commercialisation en circuits courts.

³ 1500 équivalent temps plein, source : Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute Savoie, 2011.

⁴ Cf. données issues du diagnostic CDDRA du Genevois français.

Le Projet agricole d'agglomération

Dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, un **Projet agricole d'agglomération** a été élaboré et est actuellement mis en œuvre. Il associe notamment les représentants de la profession agricole française et suisse et les services de l'Etat.

Au travers de la Charte du Projet d'agglomération, signée le 5 décembre 2007, les différents partenaires dont l'ARC syndicat mixte se sont engagés en faveur de l'agriculture et des espaces agricoles.

A la suite du travail de diagnostic « L'agriculture dans l'aménagement franco-valdo-genevois - synthèse du diagnostic de l'espace agricole transfrontalier » (2007), deux fiches actions ont été adoptées (Cahier annexe n°7 - Mise en œuvre du Projet d'agglomération, programme de travail et fiches actions) :

- **Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale, approvisionnement local en produits agricoles** (fiche n° 110) ;
- **Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire** (fiche n°111).

Entre mi 2008 et mi 2009, le socle de base consensuel pour l'intégration de la problématique agricole dans l'élaboration du Projet d'agglomération a été défini, validé par les partenaires agricoles français et suisse⁵.

Il s'agit avant tout de consolider la place du secteur agricole dans le développement de la région, et pour cela, il convient de renforcer l'agriculture en préservant d'une part l'outil de production (sols et infrastructures), et d'autre part en appuyant le développement économique du secteur agricole (filières de production, diversification), tout en prenant en compte la multifonctionnalité de l'agriculture.

⁵ Cahier n°13-1 : Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture, juin 2009, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois – disponible sur www.projet-agglo.org

Différentes études et concertation ont abouti en juin 2010 à une coproduction du Projet agricole d'agglomération⁶, document de base qui sera mis en œuvre côté suisse et français à partir de 2011.

Les **objectifs** de l'élaboration du Projet agricole d'agglomération sont les suivants:

1. Créer une force de proposition agricole au niveau du Projet d'agglomération de façon à se positionner en tant qu'acteur du développement de la région,
2. Développer une vision commune (élus, acteurs agricoles) de l'évolution souhaitée de l'agriculture de la région (rôles, fonctions, perspectives),
3. Renforcer les arguments en faveur de la préservation des espaces agricoles,
4. Définir en concertation avec les acteurs agricoles et les collectivités des mesures d'atténuation, de réduction et de compensation des incidences du Projet d'agglomération sur l'agriculture.

Sept projets ont été retenus et font actuellement l'objet de mise en œuvre côté français et suisse :

- La **distribution de produits locaux et le développement des circuits courts**,
- Le projet régional **maraîcher**,
- Le réseau d'espaces naturels et agricoles du Projet d'agglomération (promotion des **réseaux agro-environnementaux**, RAE),
- L'accompagnement du développement agricole par la **communication et la promotion**,
- La **préservation des espaces agricoles** à travers la prise en compte de l'agriculture dans le Projet d'agglomération 2^{ème} génération,
- La **poursuite de la concertation et l'accompagnement de la profession agricole** dans le cadre du Projet d'agglomération,
- La **filière lait**.

⁶ Cahier n°13-2: Projet agricole d'agglomération, juin 2010, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Dans le cadre de l'approfondissement du Projet agricole d'agglomération et en vue de sa déclinaison opérationnelle, **diverses études et travaux mandatés sont actuellement menés et alimenteront le PSADER du Genevois français :**

- Evaluation de la motivation de la profession agricole pour le développement des circuits courts (à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise);
- Cartographie des espaces agricoles utilisés et des espaces agricoles protégés réglementairement (à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise) ;
- Adaptation des exploitations laitières de zone franche au cahier des charges « Suisse Garantie » - Evaluation de l'impact technique et économique sur les exploitations (côté français) ;
- Etude de la filière laitière sous signe de qualité (côté français) ;
- Etude de faisabilité - étude test pour la mise en place d'un réseau agro-environnemental sur le périmètre de la Communauté de communes du Genevois.

C. Environnement et paysage

▲ CHIFFRES CLEFS

Superficie totale de 1520 km².

La liste des périmètres d'inventaires ou de protection est jointe en fin de fiche :

- 100 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I,
- 16 ZNIEFF de type II,
- 20 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) sur 14 170 ha, dont l'APPB de protection des oiseaux rupestres des Falaises de Rossillon (11 560 ha).
- 3 Sites d'Intérêt Communautaire sur 5 296 ha,
- 11 Zones Spéciales de Conservation sur 31 774 ha,
- 7 Zones de Protection Spéciales sur 32 685 ha,
- 2 Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sur 20 277ha (12069 et 8208 ha),
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura dont 25 communes du CDDRA sont adhérentes,
- La Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura, une Réserve Naturelle Régionale 'Galerie souterraine du pont des pierres',
- Parc du Château de Voltaire à Ferney et Jardin de Loex à Bonne classés à l'inventaire des Parcs et Jardins,
- 11 sites classés, 15 sites inscrits,
- Un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) de Haute-Savoie, document cadre de l'action du Conseil général pour la période 2008-2014,
- Un SDENS de l'Ain est en cours d'élaboration,
- 26 communes inscrites en zones sensibles à l'eutrophisation, nécessitant un traitement spécifique des eaux usées par rapport au phosphore et à l'azote, dans le secteur du Pays de Gex et du Pays Rochois principalement.

▲ Une pluralité de milieux soumis à une pression urbaine constante

Le territoire du Genevois français comprend des milieux naturels et des paysages variés grâce à :

- une altimétrie qui oscille entre 380 et 1720 m,
- des espaces entretenus par une activité agricole (principalement l'élevage),
- un réseau hydrographique dense.

Le Lac Léman, la chaîne du Jura, le Salève, le Vuache, les Voirons et la vue sur le Mont-Blanc sont autant de **marqueurs paysagers de l'identité et de l'attractivité de la région**.

Les communes les plus proches de Genève sont prisées par les frontaliers pour se loger, ce qui génère une pression extrêmement forte sur la consommation d'espaces. A l'échelle du CDDRA, les milieux naturels et agricoles sont soumis à la pression de l'urbanisation. Cette pression a pour conséquence une **artificialisation régulière et irréversible des sols**, et une **fragmentation des grands ensembles naturels**.

▲ De multiples outils et mesures de protection et de mise en valeur de la qualité environnementale

La plupart des outils existants d'inventaire et de protection des milieux naturels a été mis en œuvre localement (cf. Chiffres clef et carte des milieux faisant l'objet de mesures de protection).

Certains secteurs ne font cependant pas ou peu l'objet d'outils de gestion. C'est le cas notamment du massif des Voirons, la plaine des Rocailles, ...

▲ Plusieurs outils de gestion et d'aménagement

- **PNR du Haut Jura** (dans le prolongement du PNR Jura vaudois) dont les objectifs reposent sur une valorisation des savoir-faire locaux, la gestion des espaces naturels remarquables, la mise en valeur des itinéraires de loisir et de tourisme, etc.

- **La directive paysagère du Salève**, confère un niveau fort de protection au massif. Le Syndicat Mixte du Salève porte les actions de mise en valeur du site,
- A noter la présence du Syndicat intercommunal d'Aménagement du Vuache, dédié à l'aménagement et la valorisation de ce massif.

▲ Les itinéraires de randonnée

Les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain ont élaboré chacun un Plan Départemental des **Itinéraires de Promenades et de Randonnées** (PDIPR). Le CDDRA est sillonné par des chemins de grande randonnée : GR des Balcons du Léman, GRP du tour de la Valserine. Ces itinéraires longeant des espaces agricoles ou forestiers permettent de découvrir également des sites naturels d'intérêt majeurs, par exemple la Réserve Naturelle de la Haute-Chaîne du Jura, et de traverser plusieurs sites Natura 2000 : Les Voirons, l'Arve, le Salève, les monts du Jura, etc. Dans la Valserine, le GR n°9 longe le massif du Jura puis en direction du sud traverse le plateau du Retord. Les secteurs des Brasses, du Môle et des Glières sont également très prisés pour les randonnées de part et d'autre de la vallée de l'Arve. Ces chemins traversent des prairies pâturées ou des alpages ; ce sont pour les randonneurs des supports pour renforcer la connaissance de l'activité d'élevage et la découverte des paysages.

L'aménagement d'itinéraires piétons ou vélo tout terrain par un balisage régulier, présente l'avantage de **canaliser les promeneurs**, dans les secteurs les moins sensibles d'un point de vue agricole, et de les **informer sur l'importance de ne pas s'éloigner des sentiers**.

▲ Contrats corridors et continuités écologiques

Dans le cadre des **contrats corridors** de la région Rhône-Alpes et de la préfiguration du futur schéma de cohérence écologique rhônalpin - SRCE (trame verte et bleue à intégrer dans les documents de planification urbaine), prévu fin 2011, un inventaire des corridors écologiques sur la majorité des territoires de l'agglomération franco-valdo-genevoise a été réalisé en 2010. Cet inventaire est notamment en cours dans le Pays Bellegardien, dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Des études de base pour l'élaboration de contrats corridors ont été réalisées en 2010 dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise⁷, comprenant notamment une liste de mesures. Celles-ci sont actuellement discutées (pour deux territoires) dans le cadre de Comité de pilotage afin d'élaborer un plan d'actions de remise en état de ces corridors. Ces contrats corridors seront co-financés directement par la Région Rhône-Alpes dans le cadre des contrats de territoire Corridors biologiques.

▲ Eau

Outils de gestion

Un seul **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) est en cours d'élaboration : celui de l'Arve, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A). Ce document de gestion, en cours d'élaboration, est à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (périmètre validé courant 2009).

Les **contrats de rivières** sont des outils dédiés à la planification des opérations techniques destinées à améliorer les conditions hydrologiques des cours d'eau (gestion des débits, limitation des risques induits par les aléas naturels, etc.).

Les contrats de rivière ont, également, pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de surface. Sur l'ensemble des cours d'eaux présents, il est constaté une amélioration globale de la qualité résultant d'une diminution de la pollution domestique (du fait des contraintes réglementaires en termes de rejets), mais une mise en œuvre des mesures visant à limiter la pollution d'origine industrielle se révèle plus difficile.

Dans le cadre d'une gestion concertée et multi-usages, les contrats de rivières sont également dédiés à la mise en valeur du territoire, par exemple pour l'aménagement d'itinéraires piétons, la restauration écologique des milieux humides, etc.

⁷ Etudes de base pour l'élaboration de contrats corridors – Cahiers n°13-51 à 13-58 – nov. 2010 – Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (disponibles sur www.projet-agglo.org).

Les contrats de rivière existants sont les suivants :

- La Bienne (commune de Mijoux),
- Pays de Gex-Léman,
- Rivières franco-valdo-genevoise : Aire, Drize, Aire,
- Foron du Chablais genevois,
- Giffre et Risse,
- Sud-ouest Lémanique.

Disponibilité et usages de la ressource en eau

La pluviométrie, les massifs montagneux et le lac Léman sont autant de garanties d'une ressource en eau relativement préservée et assurée à long terme.

Toutefois, le partage des usages impose une gestion économe de la ressource pour concilier les activités présentes et la qualité des milieux aquatiques. Les débits d'étiages par exemple dans le pays de Gex sont limités par les capacités des milieux récepteurs.

▲ Risques naturels et technologiques⁸

Pour les risques technologiques, le dépôt pétrolier de Saint-Julien-en-Genevois est classé en tant qu'établissement soumis à la réglementation dite Seveso seuil bas, ce qui ne nécessite pas de mise en œuvre de plan de prévention des risques technologiques⁹ (PPRT). Quelques communes de l'est du Pays de Gex sont soumises aux risques technologiques principalement du fait des dépôts pétroliers, mais aucun PPRT n'est prescrit.

Pour les risques naturels, le risque d'inondation par débordement torrentiel principalement est présent sur la quasi-totalité des communes du CDDRA. Des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sont en cours d'élaboration (certains finalisés) dans les communes, conformément à la réglementation en vigueur.

⁸ Sources : Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) de l'Ain et de la haute Savoie.

⁹ PPRT : plan d'intervention spécifique en cas d'incident

▲ Des nuisances principalement liées aux transports

Les causes majeures de nuisances sonores sont les infrastructures de transport : routes (tous gabarits confondus) et l'Aéroport International de Genève (AIG). Plusieurs installations de traitement et de stockage de déchets génèrent des flux de poids lourds à proximité des sites d'exploitation et sur les routes (Carrières du Salève, Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères de Bellegarde, etc.).

▲ L'adaptation du territoire aux changements climatiques

Des études ponctuelles locales sont en cours pour évaluer la production de gaz à effet de serre¹⁰. Aucune information n'a été obtenue sur les incidences probables potentielles de ce phénomène sur la vulnérabilité du territoire, ni a fortiori sur son adaptation au fait du changement climatique, excepté à une échelle régionale¹¹.

A noter qu'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) doit être mis en œuvre dans la vallée de l'Arve (Cf. fiche sur l'énergie).

¹⁰ Cf. fiche dédiée à l'énergie.

¹¹ Cf. Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes.

Cartographie des milieux faisant l'objet d'une mesure de protection

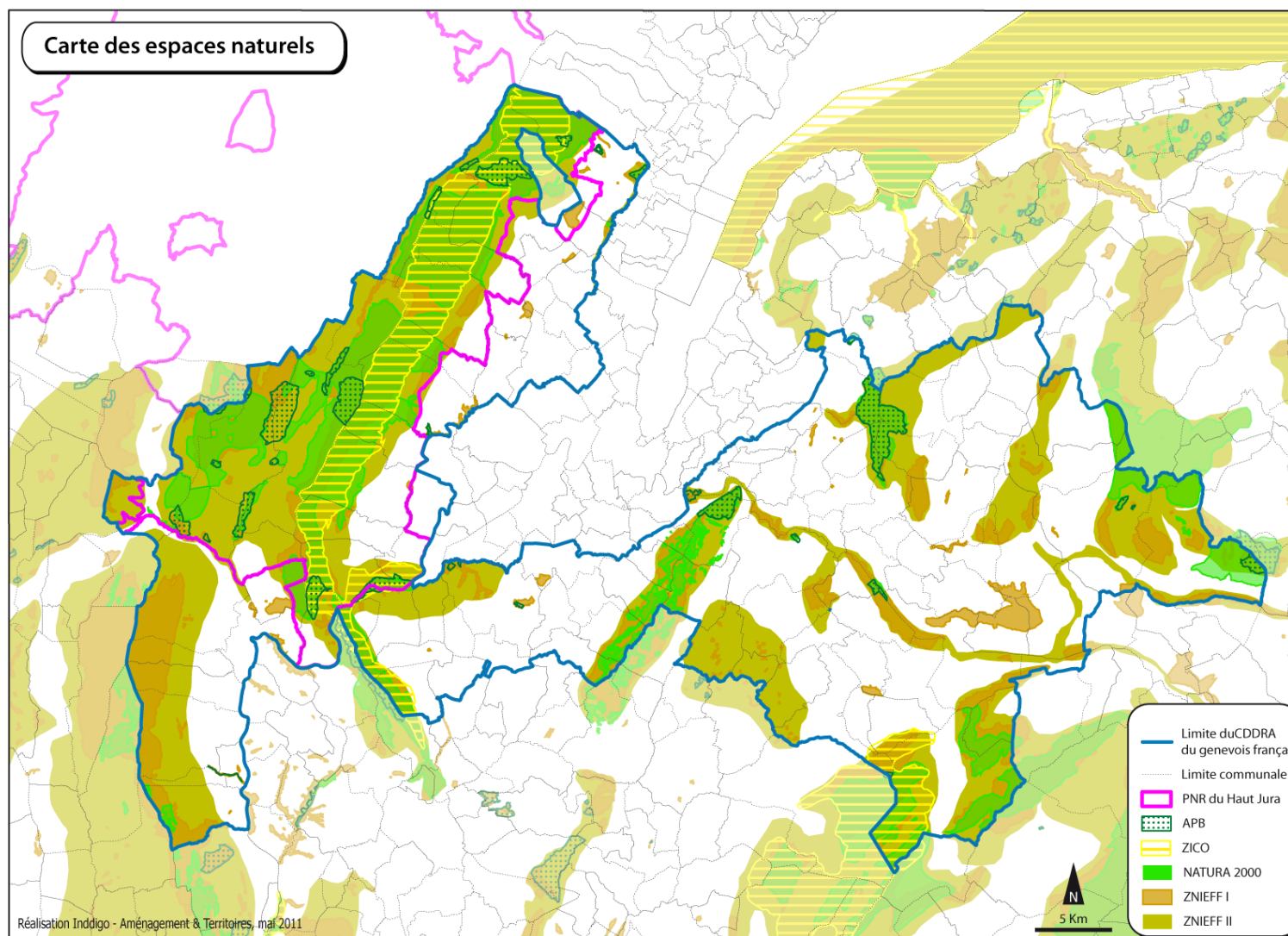


Illustration : Espaces bénéficiant d'une protection au titre des espaces naturels, source DREAL Rhône Alpes, Inddigo 2011.

⊗ FAIBLESSES

- Consommation d'espaces naturels non protégés mais constituant la nature 'ordinaire'
- Forte pression résultant de l'artificialisation des sols dans les secteurs proches du cœur de l'agglomération et le long de la vallée de l'Arve
- Fragmentation des espaces naturels sous la pression d'artificialisation des sols
- Dégradation des paysages (pression urbaine, mitages des espaces)
- Dégradation de la qualité de l'air
- Pas d'outil de gestion agro-environnementale sur tous les espaces naturels
- Des zones sans outil (ex : Les Voirons)

☺ ATOUTS

- Des entités naturelles vastes et d'un seul tenant constituant des réservoirs de biodiversité majeurs : chaîne du Jura, des Voirons, Salève, cours d'eau, etc.
- Directive paysagère du Salève, PNR du Haut-Jura, contrats de rivière, ... : des outils de protection et de valorisation structurants et significatifs qui permettent de valoriser ces vastes ensembles naturels dans l'identité locale
- Des paysages de coteaux dans les secteurs entretenus par l'agriculture mais attractifs pour l'accueil résidentiel et donc remis en question par les ouvertures à l'urbanisation sur ces secteurs
- Elaboration de contrats corridors en cours d'élaboration
- InterSCoT de l'ARC syndicat mixte

🔧 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Limiter la pression induite par l'urbanisation en termes de consommation d'espace et de fragmentation des milieux**
- **Développer un volet environnement et paysage fort dans le PADD de l'interSCoT de l'ARC syndicat mixte**
- **Communiquer et sensibiliser les élus et le grand public (éducation à l'environnement)**
- **Etendre les outils de protection et de valorisation agro-environnementale des espaces (agricoles, naturels) et paysages en plaine et aux franges de l'urbanisation (préalable : connaissance)**
- **Développer une meilleure prise en compte de la nature « ordinaire » et de la nature en ville**
- Développer et étendre la mise en place de **Contrats corridors** à l'ensemble du territoire
- Valoriser et **maîtriser la fréquentation des espaces naturels et agricoles** pour les loisirs
- Renforcer les liaisons douces entre les espaces urbanisés et les espaces naturels de proximité
- Mettre en œuvre des outils permettant d'améliorer la qualité de l'air (cf. fiche énergie climat)

ANNEXE : LISTE DES INVENTAIRES ET OUTILS DE PROTECTION

- **Parc Naturel Régional**

- PNR du Haut Jura

- **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)**

- PROTECTION DES OISEAUX RUPESTRES, Falaises de Rossillon
- MARAIS DES BIDONNES
- MARAIS DES BROUES
- MARAIS A LA DAME ET DE GRANGE VIGNY
- MASSIF DES VOIRONS
- LE PETIT SALEVE
- MOYENNE VALLEE DE L'ARVE
- MARAIS DU PONT NEUF
- MARAIS ET ZONES HUMIDES DE PERRIGNIER
- PLATEAU DE LOEX
- TOURBIERES DE SOMMAND
- ZONES HUMIDES DE MENTHONNEX-EN-BORNES
- TOURBIERE DE BALME
- L'ETOURNEL
- MARAIS DE FENIERES
- ZONE DE PROTECTION DE BIOTOPE SUR LA VEZERONCE
- CRET DU PUIITS - TEPPEES DE LA REPENTANCE
- VIGNES DES PERES
- BOIS DE LA VERNAZ ET DES ILES D'ARVE
- VERSANT OUEST DU MASSIF DU VUACHE

- **Natura 2000 (ZICO)**

- HAUTE CHAINE DU JURA
- MONTAGNE DES FRETES-PLATEAU GLIERES

- **Natura 2000 (SIC)**

- FR8201648 GALERIE A CHAUVES-SOURIS DU PONT DES PIERRES
- FR8201706 ROC D'ENFER
- FR8201707 PLATEAU DE LOËX
- FR8201642 PLATEAU DU RETORD ET CHAINE DU GRAND COLOMBIER
- FR8201643 CRÊTS DU HAUT-JURA
- FR8201644 MARAIS DE LA HAUTE VERSOIX ET DE BROU
- FR8201650 ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE
- FR8201704 LES FRETES - MASSIF DES GLIERES
- FR8201705 MASSIF DU BARGY
- FR8201710 MASSIF DES VOIRONS
- FR8201711 MASSIF DU MONT VUACHE
- FR8201712 LE SALEVE
- FR8201715 VALLEE DE L'ARVE
- FR8201722 ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS

- **Natura 2000 (ZPS)**

- FR8210106 MASSIF DU BARGY
- FR8212001 ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE
- FR8212021 ROC D'ENFER
- FR8212027 PLATEAU DE LOËX
- FR8212009 LES FRETES - MASSIF DES GLIERES
- FR8212025 CRETS DU HAUT-JURA
- FR8212022 MASSIF DU MONT VUACHE

- **ZNIEFF de type 1**

- 01000008 Marais de Greny
- 01000009 Le mont Mourex
- 01000032 Prairies de Lancrans
- 01000037 Partie aval du ruisseau de la Vézérone
- 01000041 Tufières de Neuchon
- 01000042 Ruisseau des Pralies
- 01000044 Marais de Brétigny
- 01000045 Marais de Fenières

- 01000049	Eglise de Divonne-les-Bains	- 74000026	Mont d'Orchez - Pic de l'Aigle
- 01000057	Marais de Saint Gix	- 74000029	Bois d'Ogny
- 01000058	Marais de Tutegnny	- 74000033	Versant bordant et dominant le Rhône à l'Est de Bellegarde
- 01000067	Pelouse sèche des Peillettes	- 74000057	Friche à molinie sur argile de la Chavanne
- 01000069	Berges humides de la Valserine	- 74000058	Prairie humide du bois des Rosses
- 01000076	Prairie et boisement humides des Châtelets	- 74000060	Marais des Tattes, ruisseau du Thy
- 01050001	Forêt d_Echallon	- 74000068	Ruisseau du Fornant
- 01060001	Crêts du Jura, massif de Champfromier	- 74000069	Marais de la Rippe
- 01060002	Rochers de Beloz	- 74000070	Friche à molinie sur argile de la Plantaz
- 01060003	Falaise de Croix l_Evêque	- 74000073	Marais du Déluge
- 01060004	Vallée de la Valserine	- 74070002	Mont de Vouan
- 01060005	Gorges de la Valserine en amont de Montanges	- 74070004	Mont Forchat
- 01060006	Coteaux d'en Paradis	- 74080001	Tourbières du plateau d'Ajon
- 01060008	Eglise de Léaz	- 74080003	La Plagne, Bois de l'Herbette le Chaffard
- 01060009	Pelouses sèches de Condière	- 74080004	Gorges du Risse à l'amont de Pouilly
- 01060010	Pelouse sèche du Lavoux	- 74080005	Montagne d'Hirmentaz - Rocher du Corbeau
- 01060012	Forêt et prairies du Communal	- 74090001	Tourbière de Sommand
- 01060013	Pelouse sèche de Rochefort	- 74090002	Tourbière du col de la Rama
- 01060014	Pelouse sèche de Léaz	- 74090003	Tourbière du Vélard
- 01060015	Crêt au Merle	- 74090007	Pointes de Marcelly, Perret, Vêran, Vélard et Lac du Roy
- 01060018	Pinède et prairies à molinie sur argile du Crêt	- 74130001	Le Salève
- 01060019	de puits et des Teppes de la Repentance	- 74140001	Plaine des Rocailles
- 01070001	Prairie de Champ Vautier	- 74150001	Rives de l'Arve d'Anterne aux Valignons
- 01070003	Pelouse de Crozet	- 74150003	Fond et de la vallée de l'Arve et versant au Sud-Ouest d'Arthaz
- 01070004	Prairies sèches de Farges	- 74150004	Marais du Pont-Neuf
- 01070005	Pelouses sèches de la Bugne	- 74150007	Etang de Thuet
- 01070005	Pelouses sèches des Bas Monts	- 74150008	Torrent du Giffre de Taninges à Samoëns
- 01150001	Prairies et landes sommitales du Grand Colombier	- 74150009	Friche à molinie sur argile des Crottes
- 01150011	Pelouses sèches d_Ochiaz	- 74160002	Le Foron en rive gauche, la Provence, Sur les Saix et l'Argentière
- 01150012	Pelouse sèche d_Injoux	- 74160003	Zones humides du plateau de Loëx
- 74000003	Bois des Fournets	- 74190002	Ruisseau du Couche
- 74000005	Tourbière de Lossy	- 74200003	Tourbières du plateau des Glières
- 74000017	Marais alcalin de pente au sud de la route de Bloux	- 74210001	Rochers de Leschaux, plateau de Cenise, Andey et gorges du Bronze
- 74000020	Marais de Ballon	- 01000043	Marais des Broues
- 74000023	Pelouse sèche entre le Limonet et le Coudray	- 01000052	Eglise de Lancrans
- 74000024	Marais entre Armiaz et le Noble	- 01000059	Vallée de l_Allondon
- 74000025	Môle et son flanc sud		

- 01000065 Pelouse sèche de Malbuisson
- 01060011 Pelouse sèche de Longeray
- 01060016 Montagne du Vuache et Mont de Musiège
- 01060017 L'Etournel
Marais des Bidonnes, rivière de la Versoix et marais de Prodon
- 01080001 Plateau du Retord
- 01150003 Pentes boisées en rive gauche du Rhône
- 74000036 Les Voirons et le ravin de Chandouze
- 74070003 Plateau d'Ajon
- 74080006 Zone rocheuse de la Chapelle de Saint Gras à Sommant
- 74090005 Complexe d'anciennes gravières et forêt riveraine de l'Arve à la frontière Suisse
- 74150002 Gravières de l'Arve
- 74150006 Tourbières du Praz de Lys
- 74160001 Zones humides de l'extrémité ouest du plateau de Loëx
- 74160004 Ensemble des zones humides du plateau des Bornes
- 74190001 Montagne de Lachat, des Auges - Le Sappey
- 74200004 Montagne de Sous-Dine, roche Parnal-les Tampes-
- 74200008 Champ Laitier
- 74210002 Chaîne Bargy, Jallouvre incluant les lacs de Lessy et Bénit
- 74210002 Haute chaîne du Jura
- 01060007 Pelouse de Thoiry et Sergy
- 01070002

• ZNIEFF de type II

- 7414 PLAINE DES ROCAILLES
- 7420 CENTRE DU MASSIF DES BORNES
- 7416 ZONES HUMIDES DU BASSIN DU FORON
- 7408 POINTE DES BRASSES ET MONTAGNE D_HIRMENTAZ
- 7402 ZONES HUMIDES ET BOISEMENTS DU GENEVOIS
- 0105 MASSIFS DU HAUT-BUGEY
- 0107 BAS-MONTS GESSIENS
- 0108 MARAIS DE LA VERSOIX

- 7409 MASSIF DU ROC D_ENFER ET SATELLITES
- 7419 ZONES HUMIDES DU PLATEAU DES BORNES
- 7421 BARGY
ENSEMBLE FORME PAR LE PLATEAU DE RETORD ET LA CHAINE DU GRAND COLOMBIER
- 0115 CHAINONS OCCIDENTAUX DU CHABLAIS
- 7407 MONT SALEVE
- 7413 ENSEMBLE FONCTIONNEL DE LA RIVIERE ARVE ET DE SES ANNEXES
- 7415 ENSEMBLE FORME PAR LA HAUTE CHAINE DU JURA, LE DEFILE DE FORT-L_ECLUSE, L_ETOURNEL ET LE VUACHE
- 0106

• Tourbières

- GOUILLE DES SOLIVES
- TOURBIERE DE RETORD
- TOURBIERE DU TAMISSET

D. Energie et Climat

▲ CHIFFRES CLEFS

- **1,9 millions téq CO₂ générées par le territoire** des 3 anciens CDRA, soit 4% des émissions du territoire rhônalpin (pour 5,2% de la population régionale) (*Source : OREGES*)
- **Annemasse : 30 jours de dépassement déjà enregistrés au 7 mars 2011** de la valeur limite journalière (50 µg/m³) pour les PM10 (sur les 35 jours de dépassements autorisés annuellement par la loi) (*Source : Dauphiné Libéré du 8 mars 2011*)
- **49% de produits pétroliers dans la consommation d'énergie du territoire (contre 40% en Rhône-Alpes)** (*Source : OREGES*)
- 37 % des actifs du territoire ayant un emploi travaillent en Suisse (*INSEE, 2011*)
- + 14,6 % de logements construits entre 1999 et 2006 (*Source : INSEE 2011*)
- +2°C en été dans les Alpes d'ici 2030 et 1 jour sur 3 de fortes chaleurs durant la période estivale à l'horizon 2080 dans les plaines rhônalpines (*Source : Etude prospective des effets du changement climatique dans le Grand Sud-est, 2010*)

QUALITE DE L'AIR : LES LIMITES DES NORMES REGLEMENTAIRES SONT QUASIMENT ATTEINTES

Le territoire est caractérisé par une qualité de l'air médiocre : concentrations excessives de dioxyde d'azote, d'ozone et de particules fines avec **stagnation depuis 2000 et dépassements des valeurs limites sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise**. Par exemple, Annemasse affiche 30 jours de dépassement enregistrés au 1^{er} trimestre 2011, sur les 35 jours de dépassements autorisés annuellement par la loi, de la valeur limite journalière pour les PM10¹².

¹² Particules en suspension dans l'air de diamètre médian inférieur à 10 µm

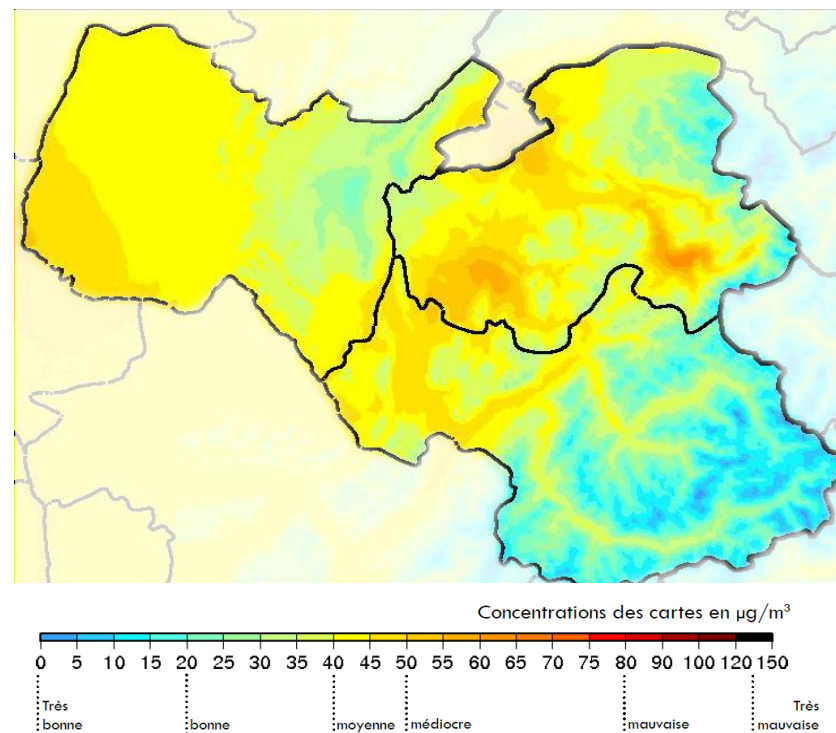


Illustration : Départements de l'Ain, la Haute-Savoie et la Savoie
Source : Rep'Air N° 43

L'étalement urbain et la croissance de la mobilité automobile (dioxyde d'azote, particules) sont en cause mais également le chauffage au bois (particules).

Un **Plan de Protection de l'Atmosphère** a été imposé dans la vallée de l'Arve en 2010 et doit maintenant être mise en œuvre.

DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ESSENTIELLEMENT LIÉES AU TRANSPORT ET AU RÉSIDENTIEL

Les profils établis par l'OREGES¹³ pour chacun des anciens périmètres CDRA¹⁴ de l'actuel CDDRA mettent en évidence les enjeux suivants :

	Consommation d'énergie finale (en %)		Gaz à effet de serre (en %)	
	Moyenne anciens CDRA	Région Rhône-Alpes	Moyenne anciens CDRA	Région Rhône-Alpes
Résidentiel	36%	24%	33%	22%
Tertiaire	41%	14%	11%	11%
Industrie	18%	33%	13%	27%
Transport	32%	28%	42%	38%
Agriculture	1%	1%	1%	2%

Le tableau ci-dessus reflète la répartition des pôles économiques du territoire, et pose la question des **émissions élevées liées au résidentiel** notamment.

UN TERRITOIRE LARGEMENT DEPENDANT DES ÉNERGIES FOSSILES

Les **produits pétroliers** représentent **45 à 56% des sources énergétiques** des 3 anciens CDRA, devant l'électricité (22 à 29%), le gaz (15 à 18%), le bois (4 à 18%) et le charbon (1%). Cette **répartition est très proche de celle observée en moyenne sur la Région Rhône-Alpes bien que le territoire bénéficie d'importantes ressources en bois**. La valorisation de ces ressources reste toutefois à améliorer.

UNE VULNÉRABILITÉ AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ENCORE MAL APPRÉHENDÉE

Le territoire du Genevois français impacte le climat à travers ses émissions de gaz à effet de serre mais il est et sera également impacté par ses effets.

Les impacts potentiels sont les suivants : tensions sur la ressource en eau, phénomènes d'îlots de chaleur urbains, accroissement des mobilités pendulaires et touristiques à la recherche de fraîcheur et augmentation des conséquences sanitaires associées à ces pollutions atmosphériques, altération des rendements agricoles et forestiers dans un contexte de croissance démographique et d'augmentation des besoins...

DE NOMBREUSES INITIATIVES ÉNERGIE CLIMAT... BIENTÔT INTÉGRÉES AU SEIN D'UNE RÉFLEXION TRANSFRONTALIÈRE GLOBALE

Le territoire est concerné par les démarches énergie climat suivantes : Schéma Régional Climat Air Énergie, PCET du Conseil général de l'Ain, PCET du Conseil général de Haute-Savoie, PCET du PNR du Haut-Jura, PCET de la Vallée de Chamonix - Mont-Blanc, PCET CDDRA du Chablais, PCET du Pays Gex, PCET d'Annemasse Agglomération à venir (réglementaire car l'agglomération dépasse les 50 000 habitants)...

L'articulation de ces initiatives entre elles et avec les démarches énergie-climat suisses fait l'objet d'une réflexion en vue de la création d'un Schéma de Cohérence Climat Énergie Territorial (SC²ET) sur le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

DES ÉTUDES SUR LES GISEMENTS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COURS D'ÉLABORATION

Diverses études d'opportunité et d'orientation énergétique sont en cours : utilisation thermique du Rhône genevois, valorisation de l'énergie des STEP, solaire en milieu urbain, biomasse... ainsi que des études énergétiques spécifiques sur le PACA Saint-Julien - Plaine de l'Aire, le PACA Genève - Saint-Genis - Gex.

¹³ Observatoire de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre de Rhône-Alpes

¹⁴ Pays de Gex - Pays Bellegardien, Genevois haut-savoyard, Faucigny

😊 ATOUTS

- Des ressources énergétiques locales (bois, géothermie, eau, ...)
- Un projet de coordination des démarches énergie climat à travers le Schéma de Cohérence Climat Energie Territorial à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Un parc de logements relativement jeune
- Une forte activité de construction, favorable à l'amélioration des performances énergétiques du parc

☹ FAIBLESSES

- Des dépassements réguliers des seuils réglementés pour les polluants atmosphériques
- L'augmentation des déplacements individuels en voiture (cf. hypothèses de croissance démographique)
- Les ruptures de charge limitant l'attractivité des transports en commun, pour les frontaliers notamment
- La vulnérabilité des territoires aux changements climatiques encore mal appréhendée
- Une forte proportion d'habitat individuel (47%)
- Un faible développement des énergies renouvelables malgré un potentiel important

🔑 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du CDDRA en cohérence avec le Schéma de Cohérence Climat Energie Territorial à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise (atténuation et adaptation) et prévoir les déclinaisons opérationnelles dans les collectivités**
- **Inscrire l'ARC dans les objectifs nationaux et européens de diminution des consommations énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre** : 3× 20 d'ici 2020 (baisse de 20% des émissions de gaz à effet de serre, baisse de 20% de notre consommation énergétique globale, augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 20%, à l'échéance de 2020 sur la base des valeurs de 1990), atteinte du 'Facteur 4 d'ici 2050 (réduction par 4 de nos consommations énergétiques, de façon à infléchir la tendance de réchauffement climatique constatée)
- **Développer les transports en commun et les modes de déplacement doux** et leur attractivité (notamment afin de maîtriser les flux domicile – travail)
- **Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments** (logements, activités) et améliorer leurs performances énergétiques (et plus particulièrement les bâtiments anciens)
- **Accompagner le développement des énergies renouvelables** (bois-énergie ; énergie et agriculture : méthanisation ; solaire ; ...), en lien avec le respect nature - paysage
- **Développer les pôles de proximité** (rapprochement des lieux de consommation - production – loisirs - lieux de résidence)

E. Bilan des volets agricoles des trois précédents CDRA

Le périmètre du CDDRA du Genevois français s'étend sur plusieurs anciens périmètres de CDRA : CDRA du Genevois Haut-Savoyard, CDRA du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien, une partie du CDRA du Faucigny.

▲ CDRA du Genevois Haut-Savoyard 2004-2010

Objectif agricole : Développer et pérenniser l'agriculture en renforçant son rôle économique par :

- la pérennisation et le développement des capacités de production et de transformation,
- le soutien à l'adaptation et l'intégration de l'agriculture au contexte de développement local touristique et périurbain,
- le maintien de la qualité des paysages.

Objectif forestier : Asseoir le rôle économique et social de l'activité forestière par :

- le soutien au regroupement des propriétaires pour une meilleure gestion de leur forêt,
- la dynamisation de la filière bois locale,
- la prise en compte des problèmes de responsabilité dans le cadre de l'ouverture d'espaces forestiers au public.

75% du budget initialement dédié (770k€) a été utilisé. Les principales actions classées par ordre décroissant de montant moyen d'aide sont les suivantes :

- Opérations bénéficiant de plus de 10k€ :
 - Trois opérations d'amélioration des conditions d'accueil dans des coopératives (40k€ en moyenne),
 - Une quinzaine d'opérations de soutien aux collectivités à l'acquisition de foncier (40k€ en moyenne pour les dossiers agricoles, 10k€ pour les dossiers forestiers),
 - Trois opérations de délocalisation d'exploitations,

- Autres opérations bénéficiant d'un soutien inférieur à 5k€ :
 - Une vingtaine de petites opérations de mise en valeur paysagère : 3k€ en moyenne,
 - Une dizaine d'opérations d'aménagement dans les alpages (4k€),
 - Une douzaine d'opérations conservatoires du patrimoine arboricole : 3k€ en moyenne,

Forces et faiblesses

☺ **Un quart de l'enveloppe a été allouée au soutien des collectivités pour l'acquisition de foncier agricole, quasiment autant pour l'acquisition de forêts.**

Cet enjeu est encore d'actualité en 2011 et mérite d'être poursuivi.

☺ **Près de 200 k€ ont été dépensés directement en faveur de la pérennisation de l'agriculture dans son contexte périurbain :** aides à la délocalisation, aide au développement de la vente en circuit court.

⊗ **Un quart du budget initialement dédié n'a pas été consommé.**

Parmi les motifs expliquant ce constat : les délais administratifs pour obtenir l'attribution des subventions, une priorité conférée à d'autres volets que le volet agricole et forestier du CDRA.

▲ CDRA du Pays de Gex et du Pays Bellegardien

Objectifs : Mener une politique de développement durable sur le territoire

Le volet agricole était ainsi intégré dans une approche territoriale globale au volet environnement et cadre de vie du CDRA. Le second avenant au projet en 2008 a consisté entre autres à structurer la filière bois énergie, à soutenir la Chambre d'agriculture pour animer la mise en réseau d'agriculteurs dans le but d'une diversification de leurs activités, de la vente à la ferme de produits locaux et la mise en œuvre de mesures agro-environnementales : maintien des espaces ouverts et entretien de haies.

Principales actions réalisées et moyens alloués à l'atteinte des objectifs : l'aide à la transmission et à la diversification :

- 100k€ entièrement cofinancés par le Conseil Régional et la Communauté de Communes du Pays de Gex pour **l'appui aux projets agricoles innovants à destination du marché local** : sensibilisation des collectivités, des consommateurs et des agriculteurs, étude des possibilités de développement de ces nouvelles activités en filière courte, soutien à la création de bâtiments relais agricole dans les zones en déprise pour maintenir l'activité (vallée de la Valserine), appuis à la coopérative de Chézery,
- 45 k€ d'aides en faveur de la sensibilisation à la transmission des exploitations agricoles : prise de contact avec 79 des 91 exploitations identifiées,
- Formation de 19 participants (1 jour). Cette action a fait suite à l'élaboration préalable d'un Plan Local de Transmission engagé en 2002, comprenant une étude des freins technico-économiques et sociologiques à la transmission,
- Accompagnement pour la création d'une exploitation à Lelex,
- Aide au verger conservatoire du Tiocan.

Forces et faiblesses

⊗ **La moitié de l'enveloppe dédiée n'a pas été utilisée.** Notamment parce que des moyens avaient été prévus pour favoriser une offre de produits agricoles répondant aux attentes de la société civile, mais qui n'a pas abouti, du fait d'une trop faible dynamique de projet.

☺ **La réalisation du Plan local de Transmission des exploitations agricoles a été appréciée** : identification des motifs de cessation des exploitations ; analyse technico-économique ; témoignage des agriculteurs ...

☹ ... mais il n'a pas été jugé opportun de le prolonger par des actions, du fait des **difficultés de mise en œuvre, du coût et de la disponibilité du foncier.**

▲ CDRA du Faucigny

Objectif : Conforter les activités économiques et développer les complémentarités du territoire.

Objectif dédié au volet agricole : préserver et valoriser l'agriculture du Faucigny. 9 actions sont détaillées ci-après¹⁵ par ordre décroissant de montant alloué par action :

- Insertion paysagère : 24 dossiers traités pour un montant moyen de moins de 4k€/dossier,
- Aides à la délocalisation de 3 sièges d'exploitation (25K€ en moyenne),
- Aménagement d'une aire de stockage de bois (1),
- Aides à la diversification / circuits courts (3),
- Promotion et communication sur l'agriculture (7),
- Accompagnement de projets (7),
- Aide à la transmission d'exploitation,
- Etat des lieux des vins d'Ayze, de l'agriculture.

Forces et faiblesses

- ⊗ **Difficulté de désignation des maîtres d'ouvrage,**
- ⊗ Délais administratifs d'instruction des dossiers,
- ☺ L'aide à l'insertion paysagère a bénéficié au plus grand nombre de porteurs de projets, action qui concourt directement à la contribution de l'agriculture dans la qualité des paysages locaux, et donc à l'attractivité du territoire

🔑 ENJEUX, AXES DE PROGRES pour le PSADER du Genevois français

- Proposer des indicateurs de résultat des actions envisagées pour apprécier leur pertinence (réponse aux objectifs) et l'efficacité des moyens utilisés (relation entre les résultats obtenus et les moyens alloués)
- Cibler des actions à effet levier permettant de renforcer l'autonomie de l'activité agricole

¹⁵ Entre parenthèse : nombre de dossiers traités.

F. Elevage bovin

▲ CHIFFRES CLEFS

L'élevage bovin est la première filière agricole du périmètre du Genevois français, largement dominée par la **production laitière**.

Les exploitations laitières représentaient en 2005 (source : diagnostic agricole du CRFG) la moitié des exploitations.

Les données 2011 font état de **400 exploitations laitières sur les 850 exploitations recensées sur l'ensemble du périmètre CDDRA** (source : Chambres d'agriculture, 2011).

Production hors zone franche :

- **320 exploitations laitières sous signe de qualité** (Chambre d'agriculture, 2011) sur le périmètre de l'ARC syndicat mixte.
- **Dans le Genevois haut-savoyard, environ les 2/3 du lait produit sont transformés en Reblochon.**
- **8 indications d'origine fromagères** : AOC Reblochon, Bleu de Gex, Abondance, Chevrotin, Morbier, Comté ; IGP Tomme de Savoie et Emmental de Savoie

Production dans la zone franche :

- La zone franche inclue tout ou partie des communes françaises situées à moins de 4 à 5 km de la frontière, soit 43 communes au sein du périmètre CDDRA.
- **27 exploitations en Haute-Savoie et 52 exploitations dans l'Ain** fournissent 29 millions de litres de lait aux Laiteries Réunies de Genève 'LRG' (coopérative de producteurs français et suisses), dont un quota de **23 millions de litres est** acheté à un cours supérieur au cours moyen national français
- **La moitié du lait transformé par les LRG est du lait français**
- 4 des 12 administrateurs des LRG sont français

La Région Rhône-Alpes accompagne plusieurs filières pour renforcer leur structuration via un Contrat régional d'Objectifs de Filière (CROF), dont la filière bovin lait.

Localement, un Programme Intégré de Développement Agricole (PIDA) est en cours pour le Reblochon. Un PIDA Viande des Savoie est également en projet, en lien avec la modernisation de l'abattoir de Chambéry (Savoie).

▲ Production laitière en zone franche

Sur la période 1975-1990, la vente de lait en Suisse permettait de valoriser le lait aussi bien que le lait destiné à la fabrication de Reblochon. Cependant, lorsque le marché laitier suisse baisse, les producteurs français sont concernés par ces baisses de prix d'achat, d'autant que les Laiteries Réunies de Genève sont leur unique débouché.

Depuis une dizaine d'années, les phases successives de surproduction ou de tension de la production de lait à l'échelle européenne et suisse ont incité les Laiteries Réunies de Genève à développer des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment sous label Genève Région Terre d'Avenir (GRTA¹⁶).

¹⁶ Les définitions des marques Suisse Garantie et GRTA sont indiquées dans la fiche 'commercialisation'.

▲ Production laitière hors zone franche

Les **signes de qualité fromagère ont été créés par la profession depuis près de 30 ans** pour faire reconnaître et défendre les caractéristiques spécifiques des produits laitiers transformés en fromages. Ces appellations ou indications d'origine ont fait connaître les produits locaux à l'échelon national, pour soutenir les débouchés en filière longue.

La filière **Reblochon**, dont le périmètre de production s'étend sur l'est de la Haute Savoie et quelques communes savoyardes, fournit environ 14 000 tonnes de fromage, 1^{ère} AOC savoyarde en volume. Tandis que le cours national du prix du lait oscille autour de 300€ / 1000 L, le cours du lait issu de l'appellation Reblochon est valorisé à environ 50% de plus.

Le **Bleu de Gex** sur le périmètre d'étude est transformé par la coopérative laitière de Chézery (seule coopérative sur le territoire du Genevois français côté Ain), qui produit 120 des 550 tonnes de Bleu de Gex. Actuellement, cette coopérative doit faire face au renouvellement de ses coopérateurs, dont une partie est en âge de transmettre son exploitation mais pour lesquels aucun repreneur n'est connu. L'absence de repreneurs à moyen terme (pour deux d'entre eux) remettrait en cause la pérennité de cette coopérative. Leur maintien est donc un enjeu essentiel pour la préservation de cette filière fromagère.

➤ **Ces signes de qualité permettent de mieux valoriser le lait transformé dans des coopératives locales.** En ce sens, ils permettent aux producteurs laitiers locaux d'être moins dépendants des variations du prix d'achat national du lait que leurs homologues situés dans d'autres territoires français, hors signes de qualité.

Illustration : la baisse en 2009 du prix du lait a été moins forte pour le lait des deux Savoie qu'en moyenne sur la région Rhône-Alpes.

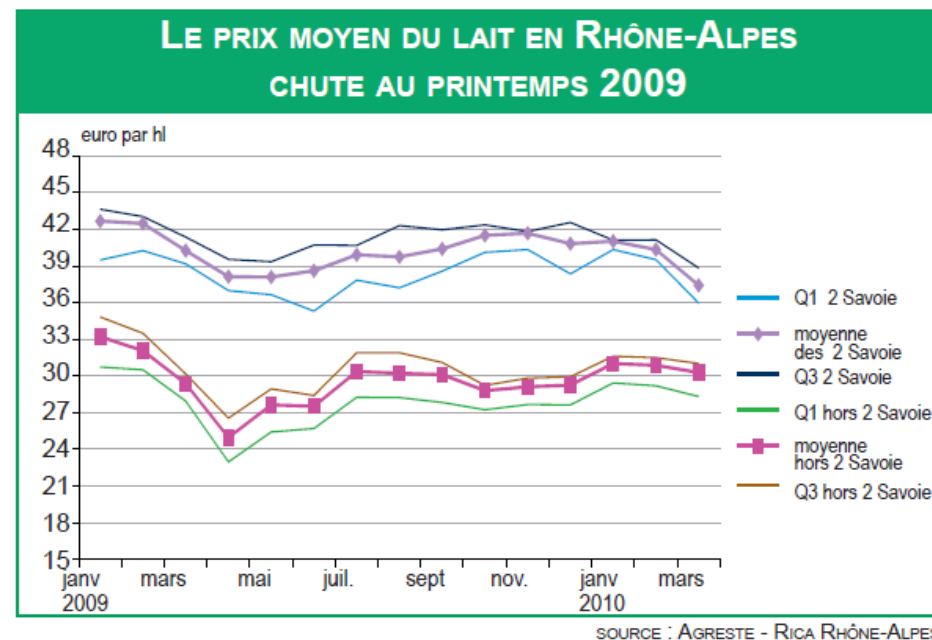


Illustration ci-dessus (source : Agreste, 2010) :

- Q1 et Q3 sont les quartiles statistiques, de part et d'autre des valeurs moyennes observées.
- Ce graphique met en évidence la meilleure valorisation économique moyenne du lait en Savoie et Haute-Savoie par rapport au reste de la région Rhône-Alpes. Ceci s'explique par la présence des signes de qualité.

▲ Des évolutions importantes pour la filière laitière à court et moyen terme

1. Hors zone franche, les cahiers des charges des AOC fromagères sont en cours d'évolution. De nombreuses modifications ajouteraient des contraintes d'exploitation, notamment en ce qui concerne les surfaces fourragères disponibles, les conditions de traite, etc. En parallèle, la filière Reblochon est en cours d'adaptation aux contraintes du marché de vente de ce produit, afin d'adapter la production aux variations saisonnières de la demande.
2. En zone franche, le passage au label 'Suisse Garantie', demandé par les Laiteries Réunies de Genève à l'ensemble de ses coopérateurs pour sécuriser ses ventes de lait en Suisse, aura des incidences technico-économiques. Il n'y a pas à ce jour de délai impératif, mais les producteurs seront amenés à moyen terme à intégrer ce cahier des charges.
3. Toutes zones confondues, la profession doit anticiper l'arrêt des quotas laitiers (avril 2015). Actuellement une phase transitoire est en cours avec un relèvement progressif des quotas.

Les Chambres d'agriculture de Haute-Savoie et de l'Ain réalisent actuellement une étude sur les conséquences technico-économiques du passage au label Suisse Garantie pour les producteurs laitiers de la zone franche. Parmi les contraintes les plus fortes qu'induit ce label : la mise en place de surfaces de compensation écologique (une des Prestations Ecologiques Requises - PER), la sortie des bovins au moins 30 jours au cours de la période hivernale.

La profession (Chambres d'agriculture, fédérations des coopératives laitières, producteurs) est en réflexion afin d'anticiper la suppression des quotas laitiers et réguler les volumes produits, rechercher de nouveaux débouchés pour les volumes supplémentaires.

La profession est donc mobilisée pour répondre à ces évolutions à venir à court et moyen terme.

▲ Production de viande bovine sur l'ensemble du périmètre

La filière bovin viande représentait environ **1 exploitation sur 10** en 2005 sur le périmètre de l'ARC syndicat mixte, mais cette proportion tend à croître du fait de la baisse de la rentabilité de la vente de lait, sur le Pays de Gex notamment.

En zone franche, bien que l'élevage soit dominé largement par la production de lait de vache, un quota de 1500 bovins et 3000 veaux est exporté vers la Suisse.

▲ Des surfaces d'épandage nécessaires au maintien de l'activité d'élevage

Les surfaces en prairies sont aussi des **zones d'épandage** d'effluents agricoles. La diminution des surfaces mécanisables est un frein au maintien de la taille des cheptels.

Dans certains secteurs (communes du Petit-Bornand-les-Glières, Brizon...), la diminution des surfaces mécanisables en plaine oblige les exploitants à effectuer leurs épandages sur les secteurs d'alpage (moins accessible, pentes rendant le travail plus difficile et dangereux). Avec l'évolution de l'urbanisation, les surfaces d'épandage risquent de devenir limitantes d'ici 2015¹⁷.

¹⁷ Source : diagnostic agricole du SCOT Faucigny Glières, Chambre d'agriculture de Haute Savoie, 2010.

▲ Un lien fort entre l'élevage et le territoire

La conduite de l'élevage, tant traditionnellement qu'à l'avenir, notamment en réponse aux cahiers des charges AOC et Suisse Garantie, est de type extensif.

Par ailleurs, le prix moyen du foncier non bâti a été multiplié par 3,5 en 10 ans en moyenne sur le périmètre CDDRA. **L'évolution de la filière est donc indissociable d'une gestion anticipée des besoins en foncier.**

De plus, l'élevage laitier façonne les **paysages** locaux par de grands espaces de pâture, facteurs marquants de l'identité du territoire, y compris pour son attrait touristique.

Les alpages font partie intégrante des modes de production, pour les AOC notamment qui nécessitent de grandes surfaces de prairie et des prairies à qualité fourragère élevée.

Beaucoup de propriétaires d'alpages sont suisses, sur les principaux secteurs d'alpage du périmètre du Genevois français, qui sont la chaîne du Jura, le Salève, le Môle...

Quelques petits alpages sont également situés sur le massif des Voirons. D'autres alpages hors territoire sont utilisés par les éleveurs dont l'exploitation est incluse dans le périmètre CDDRA.

▲ Des outils dédiés à la gestion des alpages

➤ **Plusieurs Plan Pastoraux Territoriaux - PPT** (dispositif de la Région Rhône-Alpes, porté par les territoires) sont en cours de mise en œuvre :

- Le Plan Pastoral Territorial du Salève 2010-2015

Ce plan est porté par le Syndicat Mixte du Salève. Le Mont Salève accueille des troupeaux de génisses et jeune bovins destinés à l'engraissement. La rareté de la ressource en eau ne permet pas d'accueillir de troupeaux laitiers en lactation. Plus de la moitié du domaine pastoral appartient à des propriétaires de nationalité suisse.

Près de 175 exploitations sont situées au sein du périmètre du PPT d'environ 1000 ha, répartis en près de 40 unités pastorales. Le cheptel se

compose de près de 900 Unités Gros Bovin¹⁸, (dont 45% viennent de Suisse), d'un cheptel d'ovins et de caprins (60 UGB soit plus de 300 têtes), et d'une quinzaine de chevaux.

Une association foncière pastorale (AFP) est en cours de création, réunissant les communes de Monnetier-Mornex, Bossey, Collonges-sous-Salève, La Muraz, Archamps, Beaumont, Pressilly, et hors périmètre le Sappey, Vovray-en-Bornes et Cruseilles.

Ce PPT inclut des actions d'entretien des mouilles (prairie humide où l'eau affleure à certaines périodes de l'année), dans un intérêt à la fois écologique et de préservation de la ressource en eau.

Le stationnement sur le Salève mériterait une meilleure structuration, ainsi qu'une réflexion plus globale tous modes d'accès confondus, afin de limiter les flux de véhicules et ainsi faciliter la conciliation des usages. Le PPT n'a pas d'action financée spécifiquement sur la gestion de la fréquentation touristique. Le Syndicat mixte du Salève mène néanmoins des actions permettant de canaliser la fréquentation.

- Le Plan Pastoral Territorial Fier Aravis 2010-2015

Le périmètre de ce PPT a été élargi sur le périmètre du Genevois français aux communes de Brison, Bonneville, Petit-Bornand-les-Glières et la Roche-sur-Foron. Il est porté par le Syndicat Intercommunal Fier – Aravis. En 20 ans, le nombre de sites transformant le lait en alpages a diminué fortement. Un des enjeux, en lien avec le PSADER, est la construction ou la rénovation de bâtiments de transformation du lait en site pastoral¹⁹.

- Le Plan Pastoral Territorial du Haut-Jura

Ce plan pastoral en cours d'élaboration est porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Les principaux enjeux sont d'améliorer les équipements pastoraux (accueil du bétail et logement des hommes), l'emploi et la professionnalisation des bergers, la valorisation du patrimoine pastoral et la communication sur les enjeux du pastoralisme sur le Haut-

¹⁸ Une Unité Gros Bétail (UGB) équivaut en moyenne et de façon arrondie à 1 vache ou jument, 2 génisses/jeunes bovins, 6 brebis.

¹⁹ COPIL du 8 juin 2011

Jura. Pour lutter contre l'enrichissement des milieux qui est un des principaux enjeux du PPT, un troupeau de chevaux rustiques a été introduit. Ces animaux paissent sur des secteurs trop pentus pour être pâturés par des troupeaux de vaches.

- Le Plan Pastoral Territorial du Haut-Chablais

Ce PPT, en cours d'élaboration, est porté par le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais. Il concerne les communes de Saint-Cergues, Cranves-Sales, Lucinges (Annemasse – Les Voirons Agglomération), Marignier, Ayse, Contamine-sur-Arve, les communes de la Communauté de communes de la Vallée Verte et de la Communauté de communes des Quatre Rivières.

- Le Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre

En cours d'élaboration, ce PPT concerne les communes de Mieussy et Taninges. Il est porté par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Haut-Giffre.

➤ **Une charte des alpages**, des eaux et forêts, portée par la Société d'économie alpestre (SEA) de Haute-Savoie, est en projet.

➤ Le **Conseil général de Haute-Savoie** a également mis en place un outil financier d'aide à l'acquisition des terres agricoles, y compris des alpages, le **Conservatoire des terres agricoles**.

▲ Outils d'abattage et de transformation

Les filières d'élevage sont dépendantes des outils d'abattage. Les animaux élevés sur le périmètre du Genevois français sont principalement écoulés dans 4 abattoirs²⁰ dont deux situés à l'intérieur du périmètre CDDRA :

²⁰ Source : Etude sur la logistique alimentaire en Rhône-Alpes et ses flux de matière, Blezat Consulting, 2010.

- **L'abattoir industriel privé de Bonneville**. Depuis 2003, cet abattoir traite 8 à 10 000 tec (tonne équivalent carcasse) par an. Il a récupéré environ 70% des flux de l'abattoir d'Annecy qui a fermé ses portes en 2005. Cet abattoir est de type **spécialisé (bovins)**, les productions sont écoulées en filière longue au niveau national.
- **L'abattoir de Bellegarde-sur-Valserine, géré par deux opérateurs privés dans des locaux publics**, propriété de la ville de Bellegarde. Il gère entre 1000 et 1500 tec par an. La ville de Bellegarde a investi ces dernières années pour le maintien de cet outil, mais ne peut supporter à elle seule ces investissements très lourds, pour les travaux de mise aux normes notamment.
- Une réflexion est en cours sur le secteur de la Communauté de communes des Quatre Rivières pour la création d'un abattoir mobile²¹, pour la production ovine.

Au-delà du périmètre CDDRA :

- **L'abattoir public de Chambéry** traite environ 4 à 5000 tec annuels. Multi-espèces et public, il accueille une partie des animaux qui ne transitent pas par les deux abattoirs précédents.

Suite à une baisse importante des volumes traités depuis 2000 (départ de 2 utilisateurs diminuant les volumes de plus de 40%), et au souhait de la ville de Chambéry de se désengager de sa gestion, **ce dernier fait l'objet d'un projet de reconstruction**.

Pour sa modernisation, un syndicat mixte a été créé réunissant le Conseil général de Savoie et l'agglomération de Chambéry Métropole. La construction du futur abattoir devrait être livrée **fin 2012**.

Cet abattoir restera polyvalent multi-espèces. Sa capacité sera de 2500 tonnes, pouvant être doublée par extension de sa surface. Il

²¹ Source : réunion préparatoire au CDDRA/PSADER secteur des Quatre Rivières, pilotée par la Com. de com. des Quatre Rivières, avril 2011.

comprendra un atelier de découpe et de transformation de produits élaborés.

Pour sa gestion, ce syndicat va confier par délégation de service public son exploitation à une société d'abattage regroupant les acteurs de la filière : association des bouchers abatteurs, Chambre d'agriculture, CUMA²² de l'Onglet, trois utilisateurs privés.

- A noter que **l'abattoir de Megève**, multi-espèces est fermé depuis fin 2009. Cet abattoir doit faire l'objet d'investissements conséquents (1.7M€²³), en majeure partie (60%) à la charge du Syndicat mixte du Pays du Mont-Blanc qui en assure aujourd'hui sa gestion. Sa réouverture est prévue pour le printemps 2012, avec 250 tec abattues, avec une augmentation possible des volumes dans les années suivantes, et un taux de découpe de 60% des volumes abattus.

Le PSADER du Pays du Mont-Blanc a une action dédiée à la création d'une filière de viande locale, ainsi que d'une structure commerciale de vente pour les éleveurs locaux, au-delà du périmètre du Pays du Mont-Blanc.

Ce projet est à ce jour conditionné à une validation des cofinancements, ainsi qu'à l'identification de la structure qui assurerait par délégation de service public la gestion de cet abattoir.

A l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, compte tenu des contraintes réglementaires, un abattoir transfrontalier n'est pas envisageable à moyen terme et notamment parce que les volumes de viande produite en Suisse sont relativement faibles.

La CUMA de l'Onglet est un atelier récent de découpe et de transformation de viande destinée à la vente directe ou la consommation familiale située à Cusy. Créée en 2005, elle compte une centaine d'adhérents et permet de valoriser localement la production de viande.

²² CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole

²³ Source : Syndicat Mixte Pays du Mont Blanc, Mme PISSARD.

▲ Coopératives laitières

Une trentaine de **coopératives laitières** sont recensées sur le périmètre d'étude²⁴.

Les coopératives laitières peuvent être distinguées selon plusieurs catégories :

- des coopératives de vente de lait sans atelier de transformation, avec une revente du lait à des sociétés privées pour la transformation, en Reblochon surtout,
- les coopératives à gestion directe où le lait est collecté, éventuellement transformé par des salariés de la coopérative (par Arbusigny, Pers-Jussy, Mieussy),
- les coopératives à gestion indirecte, avec outil de transformation dont la production de fromage (achat et transformation du lait) est concédée à un artisan : Bogève, Fillinges Bayard ou un industriel (fruitières),
- des outils privés, à échelle industrielle, de transformation du lait : à Juvigny, Fillinges, Etaux, à l'Ecole nationale du lait et de la viande de la Roche-sur-Foron. A noter la présence hors périmètre de la coopérative laitière de Frangy, où une partie du lait issu du périmètre est acheminé.

Les choix d'implantation et de développement des industriels laitiers, y compris en dehors du périmètre CDDRA, ont des incidences fortes sur l'ensemble des coopératives : à l'échelle des deux Savoie, trois entreprises d'envergure nationale collectent près de la moitié des volumes produits.

Afin de limiter ce phénomène de dépendance vis-à-vis d'opérateurs privés, les coopérateurs sont en cours de réflexion pour améliorer la maîtrise de leurs outils de transformation et de commercialisation.

Ces coopératives sont regroupées au sein de deux fédérations départementales de coopératives laitières, qui ont une fonction

²⁴ Source : Chambre d'agriculture de Haute Savoie / FDCL, Etude 'filrière laitière sous signe de qualité', 2011. Dans l'Ain, une coopérative est présente à Chézery. Le reste du lait est transformé en Suisse ou dans des coopératives hors territoire d'étude.

d'accompagnement individuelle et collective des coopératives. En Haute-Savoie par exemple, un diagnostic énergétique de chaque coopérative est en cours sur la période 2010-2013.

▲ Expérimentation des distributeurs de lait frais

A l'échelle de la région Rhône-Alpes, des distributeurs de lait frais à l'unité (litre) ont été installés à l'attention des particuliers. Six distributeurs ont été implantés dans des secteurs de centre-ville sur le périmètre du Genevois français (Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois, Saint-Genis-Pouilly, etc.). Cette forme de distribution est récente et ne permet pas encore d'apprécier la pertinence de poursuivre le développement de cette forme de commercialisation, fortement contraignante en termes de logistique pour les éleveurs.



☺ ATOUTS

- Une meilleure valorisation du lait destiné à la transformation en fromages AOC : de 10 à 50% de plus que le cours moyen national du lait,
- Une meilleure valorisation du lait zonien vendu dans la limite du quota autorisé : de 10 à 20% supplémentaires
- Des outils de gestion territoriaux des alpages pour le soutien à l'activité d'élevage, la gestion agroenvironnementale
- Des réflexions engagées par la profession, soudée via les structures coopératives, pour anticiper les évolutions réglementaires à venir

☹ FAIBLESSES

- **Dépendance vis-à-vis des Laiteries Réunies de Genève pour la commercialisation du lait zonien**
- Une phase de **transition/rupture** de la filière laitière, avec des contraintes qui tendent à diminuer les taux de chargement et donc à réduire les revenus/exploitation en l'absence de surfaces supplémentaires/exploitation : un enjeu foncier majeur
- Des **incertitudes sur la pérennité des outils d'abattage**
- Surproduction du marché laitier suisse défavorable au maintien du prix d'achat par les LRG

👉 ENJEUX, AXES DE PROGRES

En zone franche :

- Améliorer la valorisation du lait excédentaire (6 millions de litre/an) au quota autorisé d'exportation vers la Suisse valorisé
- Accompagner les agriculteurs pour le passage au label 'Suisse Garantie'

Sur l'ensemble du périmètre :

- **Anticiper les besoins accrus en foncier** du fait de l'évolution des cahiers des charges fromagers AOC (modifications en 2011), et de l'intégration de la marque « Suisse Garantie », en zone franche.
- **Renforcer le degré d'autonomie des producteurs de lait** via la maîtrise de leurs outils de transformation fromagère, le développement de la commercialisation vers la clientèle locale
- **Pérenniser les outils d'abattage**
- **Développer et conforter les outils de transformation** en lien avec le développement de la vente en circuits courts
- Accompagner le développement agricole et touristique des principaux alpages

G. Cultures Spécialisées

▲ CHIFFRES CLEFS

- Une trentaine exploitations maraîchères,
- Une quinzaine d'horticulteurs / pépiniéristes
- Moins de 10 exploitations professionnelles spécialisées dans la production de pommes et de poires.
- Sept exploitations produisent 2 200 tonnes, majoritairement sous **signe de qualité IGP Pommes et Poires de Savoie**.
- Deux stations fruitières de stockage et de commercialisation sont implantées dans cette zone : l'une pour un producteur, l'autre pour 3 producteurs réunis.
- Un secteur principal de production en AOP Vin de Savoie cru Ayze réunissant 4 exploitations viticoles professionnelles et plusieurs viticulteurs doubles actifs. 20 ha en production, sachant que l'AOC compte 103 ha.
- Quelques viticulteurs isolés : Carra (Ville la Grand), Ornex, Challex
- Surfaces en vigne et vergers : en attente (RGA 2010-2011)

FILIERE MARAICHERE

La filière réunit une trentaine d'exploitations dont deux dans l'Ain. Le maraîchage est **très développé sur la partie haut-savoyarde**, historiquement par la proximité de l'agglomération genevoise et de la **zone franche**.

Le secteur haut-savoyard est **irrigué** pour la plupart des secteurs, au droit de la nappe alluviale de l'Arve notamment (pôle de Gaillard, Annemasse, Arthaz, etc.), ce qui n'est pas le cas du périmètre CDDRA côté Ain.

La situation en zone franche permet de légèrement mieux valoriser la production²⁵. La stratégie de certaines grandes et moyennes surfaces françaises (Super U par exemple) et suisses, reposant sur une offre de légumes de proximité, favorisent un écoulement de la production à des prix corrects assurant la rentabilité de l'activité.

A ces producteurs s'ajoute une dizaine d'AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) proposant des paniers de légumes. Cette activité emploie une **main d'œuvre importante**, mais il est rare que les emplois d'ouvriers agricoles soient sollicités par des demandeurs d'emploi habitant sur le périmètre du Genevois français. Localement, le coût de la vie et du logement freine l'attractivité de ces emplois peu rémunérés. De nombreux saisonniers travaillent dans le secteur maraîcher (équivalent de 50 emplois à temps plein sur le secteur d'Annemasse – Gaillard ; source diagnostic du SCoT de la région d'Annemasse, 2005).

L'implantation des zones de production maraîchère en frange immédiate de la limite de la zone dense urbanisée de l'agglomération limite les possibilités de développement de la filière.

La spécialisation de l'activité, la construction de serres nécessitent d'avoir une vision à moyen terme (au moins 10 - 15 ans) de la pérennité des terres cultivées. Plusieurs maraîchers ont des projets de développement de leur production en mode hors sol²⁶.

Pour autant, ce type d'activité maraîchère ne peut être 'délocalisé' dans la mesure où **la filière a besoin d'outils communs de transformation nécessitant un nombre minimum de producteurs**. Les légumes produits en zone franche sont principalement conditionnés à l'Union Maraîchère Genevoise (UMG) (9 producteurs²⁷), située dans le secteur de Plan les Ouates, à quelques kilomètres de la frontière. Les locaux de l'UMG actuellement situés sur le secteur de «Praille Acacias Vernet» font l'objet

²⁵ Source : entretien avec un maraîcher situé en zone franche.

²⁶ Source : Projet agricole d'agglomération, mai 2011.

²⁷ Source : UMG, 2011.

d'une délocalisation en cours de mise en œuvre plus près de la zone agricole spéciale de Plan-les-Ouates, dans le cadre du Projet maraîcher (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois).

▲ FILIERE VITICOLE

Le principal secteur viticole se situe sur le Faucigny avec la production sous **AOC Vin de Savoie cru Ayze**, produit à partir du cépage Gringet, et dont l'aire de production AOC s'étend sur les communes d'Ayze, Bonneville et Marignier.

Sur ces trois communes, la surface potentielle pour produire ce vin est de 103 hectares, mais aujourd'hui, **une vingtaine d'hectares** seulement sont plantés et valorisés sous cette AOC. Quatre viticulteurs produisent ce vin en tant qu'exploitants à titre principal ; le plus important domaine s'étendant sur 12 ha. Les conditions d'exploitation sont difficiles et limitent le développement du vignoble : surfaces peu mécanisables, morcelées, concurrence pour le foncier urbanisable. Environ une dizaine d'autres viticulteurs doubles actifs ont une production viticole dans ce secteur mais dans des volumes plus restreints.

Un vignoble de taille plus modeste est également présent à Carra. Ce vin de Savoie AOC, blanc et rosé est issu de cépages Chasselas, Pinot et Gamay et est cultivé sur plus de 4 ha.

Des vignes sont également cultivées sur la commune de Challex dans le Pays de Gex.

▲ FILIERE ARBORICULTURE FRUITIERE

La production arboricole est principalement concentrée sur les **fruits à pépins** (pommes, poires). Les exploitations professionnelles spécialisées (hors polyculture) sont situées dans le Genevois haut-savoyard, sur le secteur de **Chevrier, Viry, Vulbens**, où une ZAP a d'ailleurs été créée. Une seule exploitation arboricole est présente dans le Pays de Gex²⁸, aucune dans le Pays Bellegardien²⁹.

²⁸ Source : diagnostic agricole CRFG 2006.

²⁹ Source : diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien, 2010.

La filière pomme a connu en 2009, et dans une moindre mesure en 2010, une crise importante à l'échelle nationale, du fait d'une production élevée et d'une baisse de la demande³⁰ à l'échelle internationale. Les marges des producteurs se sont donc amenuisées fortement ces dernières années sur le marché national.

A l'échelle de la Savoie et la Haute-Savoie : 80% de la production est écoulée en grande et moyenne surface (GMS), 20% en vente directe³¹. Ces chiffres sont identiques pour les principaux producteurs professionnels locaux³² : la part de vente en local représente environ 20 % de la production. Ce mode de vente est avantageux dans la mesure où les coûts de transports sont réduits.

Les marges sur les ventes de fruit sont de plus en plus faibles, du fait de la concurrence directe avec des produits venant du monde entier. Pour limiter les charges d'exploitation, une partie des fruits déclassés pour des défauts d'aspect ou de calibrage est valorisée en jus de fruit. Cette valorisation pourrait être étendue à la totalité des fruits déclassés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ou à la transformation en produits de type compotes (pas de projet connu à ce jour).



Illustration : zone de production arboricole de Chevrier

³⁰ Source : Agreste conjoncture fruit trimestrielle, 2009, 2010. L'indice des prix à la production en septembre s'établissait à -20 % par rapport à la moyenne quinquennale.

³¹ Source : Marque Savoie, 2011

³² Source : entretien avec un représentant de la profession locale

POMMES ET POIRES : PRINCIPALE PRODUCTION ARBORICOLE, SOUS LABEL IGP

Six arboriculteurs³³ sont adhérents au Syndicat des fruits de Savoie. En Haute-Savoie, deux plateformes d'expédition existent, dont une à Veigy. Les principaux sites de production arboricole sont situés à Reignier et Chevrier/Vulbens.

Sur la commune de Viry, la SAS Vergers de Haute-Savoie regroupe 4 producteurs sous la marque 'Cueillette de Savoie'. Cette structure a inauguré en 2010 une plateforme commune de stockage, conditionnement et expédition neuf de 4 000 m² (accueillant la production de 200 ha de vergers environ).

La Ferme des 4 saisons est à **Reignier**. Cette exploitation produit des **fruits vendus en gros, au détail et propose une cueillette de plein air**.

ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE

Le Conseil général de Haute-Savoie propose une aide financière à l'acquisition d'équipement et à l'aménagement de salles frigorifiques, à l'acquisition de calibreuses, de matériel de manutention ainsi que de plateformes pour la cueillette et la taille pour les projets individuels ou collectifs avec reconnaissance par un signe de qualité.

La Région Rhône-Alpes accompagne plusieurs filières pour renforcer leur structuration via un Contrat régional d'Objectifs de Filière (CROF), dont la filière fruit.

³³ <http://www.marque-savoie.com/>

CONSERVATOIRE DES VERGERS

Traditionnellement, les exploitations sur les coteaux avaient des vergers destinés à la consommation (fruits à couteaux) ou pour la transformation en cidre. Ces vergers ont un rôle d'éléments structurants du paysage, mais ne sont plus systématiquement exploités pour leur production fruitière.

Dans l'Ain, le précédent CDRA a permis d'accompagner le développement des **Vergers du Tiocan**, verger conservatoire dans le pays Gessien. Ce verger conservatoire est porté par une association. Il est dédié à la sensibilisation du public aux variétés anciennes de fruits à pépins et à noyaux.

Sur le Salève et le Vuache, plusieurs opérations de protection des vergers ont permis de préserver la diversité des variétés de pommes et de sensibiliser les consommateurs à cette richesse patrimoniale.

A titre indicatif, depuis 1995 le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) réalisent des opérations de taille : environ 250 propriétaires et 3000 arbres sont concernés. Au total, 684 vergers ont été identifiés sur 30 communes incluses dans le périmètre de ces deux syndicats (SMS et SIAV).

Les objectifs à venir reposent sur la replantation d'arbres, l'entretien et la création de vergers y compris communaux. A noter que le lycée agricole de Poisy compte un verger expérimental.



Illustration : vergers haute-tige sur le Salève

😊 ATOUTS

- L'indication d'Origine Protégée Pommes et Poires de Savoie, vin de Savoie cru Ayze et vin de Carra
- La présence d'exploitations professionnelles dynamiques
- Des exploitations en adéquation avec la demande : production intégrée, ouverture au public, vente directe, variétés de produits proposés
- La demande de la Restauration Hors Domicile pour les produits transformés
- Rôle des vergers conservatoires pour la sauvegarde et la sensibilisation au patrimoine local

😞 FAIBLESSES

- Situation conjoncturelle nationale défavorable, sachant que la majorité des volumes est écoulée au niveau national
- Peu d'exploitants professionnels et donc peu de porteurs de projets potentiels

🔧 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Conforter la rentabilité économique des exploitations** par l'amélioration de la valeur ajoutée
- Accompagner les professionnels pour leur permettre d'offrir une **gamme de produits destinée à la Restauration Hors Domicile**
- **Soutenir la demande locale**, en lien avec les différents labels et appellations d'origine existantes
- Accompagner une meilleure **communication et connaissance des produits et points de vente locaux**
- Permettre aux ouvriers agricoles de se loger

H. Autres productions

▲ ETAT DES LIEUX

La présentation de la répartition des exploitations par typologie sera réalisée à partir des données issues du Recensement général agricole (RGA) publié à la fin de l'été 2011. Quelques données qualitatives de cadrage peuvent cependant être présentées ci-après de façon provisoire et non exhaustive.

Tandis que la production laitière domine, d'autres cultures ou élevages sont représentés sur le territoire du Genevois français, mais de façon limitée.

La production de céréales est souvent liée à l'activité d'élevage, pour l'autoconsommation ou non. D'après le diagnostic réalisé à l'échelle du périmètre français du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en 2005, la production de céréales concernait la moitié des exploitations. Environ 15% des exploitations étaient spécialisées en grandes cultures. Sur le secteur du Pays Bellegardien par exemple, 4 doubles actifs entretiennent une trentaine d'hectares de céréales. Une coopérative céréalière est implantée à Saint-Julien-en-Genevois (Jura Mont Blanc).

Les données disponibles font état de moins d'une quinzaine d'exploitations pour chacune des productions suivantes (sur 850 exploitations professionnelles au total soit moins de 2%) :

- **L'élevage ovin** concernerait une vingtaine d'exploitations, souvent de petite taille voire gérées par des exploitants doubles actifs,
- **L'élevage caprin** concernerait de l'ordre d'une dizaine d'exploitations, pour de la transformation fromagère,
- **Très peu d'élevages porcins** (1 seul recensé de façon non exhaustive),
- **Quelques éleveurs de volaille et/ou producteurs d'œufs,**
- **Quelques apiculteurs,**

- **Quelques productions de petits fruits** : dans le secteur de la vallée du Foron notamment,
- **Une vingtaine de centres équestres**, avec manège, etc. pour la pratique équestre avec souvent pensions pour les chevaux de selle.

😊 ATOUTS

- A l'échelle du Genevois français, les productions locales offrent une palette variée de produits alimentaires de qualité pouvant répondre partiellement aux attentes de la clientèle de proximité

😊 FAIBLESSES

- Des individuels, parfois doubles actifs, plus difficilement mobilisables pour des opérations collectives

ENJEUX / AXES DE PROGRES

- Adapter les moyens de communication et d'information pour ces porteurs de projets dans le cadre de la mise en œuvre du PSADER

I. Formes d'agriculture alternatives

On entend par agriculture alternative, les exploitants ayant choisi de produire d'une façon différente de l'agriculture conventionnelle. C'est, par exemple, le cas des producteurs en AMAP qui souhaitent développer un lien fort avec les consommateurs. Sur le périmètre du Genevois français, un projet d'espace test agricole est également en cours (cf. définition ci-après).

▲ CHIFFRES CLES

- Une vingtaine d'AMAP sont recensées sur le territoire du CDDRA du Genevois français, soit 20% des AMAP de Rhône-Alpes,
- Le nombre moyen de paniers distribués par chaque AMAP oscille entre 30 et 120,
- Au total, ce sont 500 paniers de légumes qui sont produits, 350 paniers de produits diversifiés : pain, œufs, viande, farine, poisson, etc.,
- Les AMAP permettent ainsi d'alimenter aujourd'hui l'équivalent d'environ 1% de la population du territoire du CDDRA du Genevois français.

▲ AMAP Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Les AMAP sont des associations regroupant des consommateurs alliés avec un ou plusieurs producteurs.

Elles réunissent un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant.

Elles se développent depuis une dizaine d'années en France, depuis 2004 sur le Genevois français.

Les consommateurs s'engagent sur la totalité de la saison en prépayant une quantité de récolte ('un panier') au producteur. Ce fonctionnement est gage de sécurité d'écoulement de la production et limite les pertes du producteur.

La majorité des AMAP produisent des produits certifiés Agriculture Biologique (choix des consommateurs), mais ce n'est pas une règle. Le degré de participation à la distribution, à la gestion administrative ou organisationnelle de la structure, aux travaux culturels est variable d'une structure à une autre.

UNE COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION VIA L'AMAP, MAIS PAS SEULEMENT

Six des 15 AMAP³⁴ du Genevois français commercialisent la majorité de leur production via l'AMAP ; le reste est vendu sur les marchés ou à la ferme.

UNE DEMANDE PLUS FORTE EN SUISSE QU'EN FRANCE ?

D'après une enquête d'opinion réalisée en 2008, 28% des habitants du canton de Genève souhaitent contracter un abonnement pour un panier (enquête 2008 DGA-OPAGE)³⁵.

Il n'existe pas de donnée similaire pour le territoire du CDDRA du Genevois français, mais côté français, la plupart des AMAP font l'objet de demandes d'inscriptions sur liste d'attente.

COMBIEN DE MENAGES NOURRIS PAR LES AMAPS AUJOURD'HUI ?

Ainsi, environ entre 1000 et 1600 ménages s'alimentent en produits frais sur le périmètre grâce à des AMAP (soit un peu moins de 1% de la population).

³⁴ Source : enquête WECF réalisée en 2010 par WECF auprès des AMAP et ACP (en Suisse) de l'agglomération franco-valdo-genevoise

³⁵ DGA-OPAGE : Direction Générale de l'Agriculture du canton de Genève et Office de Promotion des Produits Agricoles de Genève

PORTEURS DE PROJETS

La majorité des AMAP récemment créées réunissent plusieurs producteurs, de façon à bénéficier d'une entraide et offrir des paniers suffisamment diversifiés à leurs adhérents.

EMPLOIS LIES

Les futurs agriculteurs qui cherchent à s'installer en AMAP ont des projets généralement inférieurs en termes de superficie et de volume d'activité à ceux du reste de la profession. Cela représente donc a priori un potentiel de création d'emplois plus élevé par surface agricole utilisée.

Cette forme de création d'activité attire particulièrement les femmes et leur donne un accès privilégié à l'emploi en milieu agricole.

Le revenu dégagé par UTH³⁶ est généralement inférieur au revenu d'un exploitant en agriculture conventionnelle, d'autant que les exploitants ne sont pas éligibles aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

▲ L'espace test agricole

Un projet d'espace test agricole est porté par le collectif pour l'agriculture durable de proximité sur le bassin lémanique, animé par le WECF³⁷ et « Et faits planète » (réseau d'économie sociale et solidaire).

Ce collectif a été fondé en février 2011.

L'espace test, projet qui en est à ses prémices, a pour objectif de **permettre à plusieurs porteurs de projets agricoles d'expérimenter leurs activités et projets** sur un espace test mis à leur disposition, tout en étant accompagnés par un réseau d'agriculteurs.

Les structures adhérentes au collectif sont WECF France, Et Faits Planète, le Lycée agricole de Contamine-sur-Arve, l'Adabio de Haute-Savoie, la Confédération Paysanne de Haute-Savoie, les AMAP de Haute-Savoie; le Groupe local Terre de Liens 74, l'Association « La Bio d'ici ». D'autres structures non adhérentes participent aux réunions du collectif sans y être parties prenantes. Le lycée agricole de Contamines sur Arve forme aux métiers de l'élevage, la production agricole et les activités équestres.

Plusieurs autres « espaces test agricoles » sont en cours en France (Drôme, Aquitaine, Ile de France, Pays de Loire, etc.). Ils sont destinés en priorité, mais pas seulement, aux installations dites hors cadre familial.

Les publics prioritaires sont des personnes en voie de réinsertion professionnelle. Depuis la loi d'initiative économique de 2003, le 'CAPE' (contrat écrit d'appui au projet d'entreprise) contractualise l'entrée en espace test et permet au porteur de projet de tester son activité tout en conservant son statut antérieur et ses revenus sociaux.

³⁶ UTH : Unité de travail Humain, l'équivalent d'un emploi à temps plein. Selon 1 enquête réalisée en 2010 auprès de 500 AMAP, le revenu annuel net moyen des producteurs d'AMAP s'élèverait entre 10 et 15k€, et dans 44% des cas à moins de 10K€.

³⁷ Le WECF (Women in Europe for a Common Culture) est une organisation non gouvernementale qui agit pour une agriculture locale et respectueuse de l'environnement et une amélioration des conditions de vie en zone rurale.

☹ FAIBLESSES

- **Première contrainte : disponibilité du foncier**
- Difficultés de dégager des consensus lors de l'installation de ces porteurs de projets.
- Des relatives contraintes pour les consommateurs : panier à échéance régulière, diversité limitée des produits

😊 ATOUTS

- Une production qui allie solidarité et qualité environnementale
- Une offre qui répond aux attentes d'une partie croissante des consommateurs
- Des marges de progression très importantes : la demande est nettement supérieure à l'offre
- Une forme associative qui favorise l'emploi des femmes en agriculture
- Une offre qui facilite le dialogue social et la connaissance des contraintes liées à la production agricole
- Des attentes fortes de la part de plusieurs élus communaux
- Un projet innovant en cours : l'espace test agricole

🔧 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- Rechercher des **synergies entre les formes d'agriculture conventionnelle et les producteurs en AMAP** : partage de savoir-faire, diversification des points de vente grâce à des productions variées, etc. Chaque forme d'agriculture doit trouver sa place.
- Intégrer des projets à long terme dans les orientations stratégiques des territoires de façon à anticiper la mobilisation du foncier
- Concrétiser l'**espace test agricole**

Annexe : Liste des AMAP sur le périmètre CDDRA

Sources : WECF - juin 2011, Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois – mai 2011.

Nom	Localisation et produits proposés	Nombre de contrats
Ain		
AMAP le Panier à 4 pattes Paul Vannier	Gex, légumes Bio-	
AMAP Les Paniers de Sergy Baudoin Renard	Sergy, fruits et œufs	
AMAP des Chênes	Sergy, légumes (production depuis juin 2010)	80 paniers
AMAP du Pays de Gex	Prevessin	45 paniers
Haute Savoie		
AMAP « Les Verts de Terre » Odile et Serge Ducret	Arthaz, distribution à La Roche sur Foron Légumes, production Bio	100 paniers en 2010
AMAP « Les Carottes Sauvages » GAEC La Pensée sauvage– Matthieu Dunand et Jérôme Dethes	Lucinges, maraîchage –Distribution le jeudi à Annemasse et le lundi à Burdignin. Début : mai 07. Saison de février à décembre. Association avec producteurs de fromages et yaourts de brebis (Aline et Julien Saillet), fromages de chèvre (Cathy Condevaux) et pain (...)	32 en 2007, 75 en 2008, 100 en 2009 150 en 2010
AMAP « Les Cabrettes » – Marie- Christine et Eric Gaydon	Saint-Laurent. Distribution à Annemasse. Fromage de chèvre. Début des paniers : janv. 09. Distribution toutes les 2 semaines, le mardi de 18H45 à 19H45, route de Bonneville à Annemasse	50 paniers (2010)
AMAP Tomme Tomme Pisdoux – Marie Thabuis	Le Petit-Bornand-les-Glières, distribution Annemasse et Bonneville. Fromages de vache.	20 paniers
Arlette Picot, AMAP « Les Poulettes du Brevon »	Œufs. Distribution auprès des AMAP et le mardi à Annemasse de 18H45 à 19H45	210 paniers
AMAP Les pampilles du Foron, Marie- Christine et Eric Gaydon	Saint-Laurent. Distribution à Reignier. Fromage de chèvre. Début des paniers : déc. 08. Distribution bi-mensuelle, le mercredi, sous la Grenette à la Roche sur Foron de 18h30 à 19h30	
AMAP « Les Paniers du Corti » Serge Honorat	La Roche-sur-Foron, distribution à Gaillard. Maraîchage. Début : 2004-2005. Distribution le lundi à Gaillard	29 paniers

GAEC « <i>Les Jardins du Salève</i> » Nathalie Daiguemorte, (distri sur marchés locaux, pas d'AMAP)	Maraîchage en agriculture biologique, lait et produits transformés. existe depuis 1984	Vente sur les marchés
AMAP La Coccinelle de Haute-Savoie Gaillard et la Muraz – Patricia et Roger Bovagne	La Muraz, distribution à Gaillard le mardi. Maraîchage. Label AB. Distribution le mardi à Gaillard. Début : mai 07. Producteurs en vente directe à la ferme aussi (à la sortie de Naz)	50 paniers en 2010
AMAP Les trois jardins Jean-Jacques Lurois	Maraîchage. Label AB + Nature et Progrès. Distribution le mardi soir à la Salle de la Martinière à Ambilly. Vendent sur le marché d'Annemasse du vendredi et de Sallanches + Biocoop La Roche	45 paniers
Les paniers de la pierre aux fées – Frieda et Jean-Pierre Biolluz	Légumes Création en 2010	30 (recrutements d'adhérents pour la saison suivante)

Annexe : Liste des projets d'AMAP

Source : Groupement interAMAP du Pays de Gex, juin 2011 ; contact : M. B. DEQUENNE, WECF.

AMAP ou projet	Organisation actuelle	Communes concernées	Superficie exploitée ou recherchée	Nombre de paniers & nombre de personnes	Date démarrage	Producteurs/localisation de l'exploitation (nombre de km)	Produits distribués ou prévus	Perspective à 3 ans
AMAP des Chênes	AMAP	Sergy, Thoiry et environs	2 ha exploités	80 paniers en 2010, soit 240 personnes, 100 paniers prévus pour 2011, 300 personnes	installation juin 2009, production à partir de juin 2010	Un couple de producteur installé à Sergy	légumes	Augmentation de la surface de l'exploitation+nouvelles serres
AMAP du Pays de Gex	AMAP	Siège à Prévessin, distributions à Ferney, adhérents aux environs	1,5 ha maraîchage exploités, ferme de 14 ha	45 paniers 135 personnes	Installation mars 2006, 25 paniers sept 2006, 35 paniers avril 2007	Producteur exploitant des terres à Prévessin, Ornex, Chevry, maraîchage, verger, viticulture, élevage bovin Certification en agriculture biologique	légumes et aromatiques	Construction de bâtiment permettant d'augmenter la production à 70 paniers et création de 2 emplois , construction bassin d'arrosage, projet élevage poules pondeuses
Projet AMAP Péron	Groupement d'abonnement paniers	Péron, Challex et environs, Gex, Divonne	3 ha recherchés	80 paniers 240 personnes	sept 2010, recherche de terrain depuis 2009	1 producteur de légumes dans le Jura (150km) 1 producteur d'œufs (70km) qui est aussi distributeur pour les légumes	légumes et œufs	Installation du producteur d'œufs dans le Pays de Gex+un producteur de légumes Extension fruits, fromages, pain et miel

AMAP ou projet	Organisation actuelle	Communes concernées	Superficie exploitée ou recherchée	Nombre de paniers & nombre de personnes	Date démarrage	Producteurs/localisation de l'exploitation (nbre de km)	Produits distribués ou prévus	Perspective à 3 ans
Projet AMAP Gex	Groupement d'abonnement paniers avec Péron	Gex et environs	3 ha recherchés	50 paniers 150 personnes	réunion publique mai 2011, recherche de terrain depuis 2010	Rattachement au groupe de Péron pour certaines personnes en attendant	légumes, œufs et fruits	Installation du producteur et 50 abonnés
Projet AMAP Divonne	groupement d'abonnement paniers	Divonne	1 à 3 ha recherchés	50 personnes	sept 2010			200 personnes dans 2 ans
Projet AMAP Crozet	Projet AMAP	Crozet, Thoiry, Gex et environs	1 à 3 ha recherchés	58 futurs paniers inscrits en mars 2011, 175 personnes	Assemblée générale de création en avril 2011, recherche de terrain depuis 2009	Recherche en cours d'un maraîcher	légumes	Installation producteur Partenariat avec élevage de poules de Crozet Produits laitiers et viande avec agriculteur du Pays de Gex
Projet AMAP Versonnex	Groupement achat paniers	Versonnex	1 à 3 ha recherchés	40 paniers 120 personnes	projet depuis printemps 2010 distributions à partir juin 2011	Producteur Jardins de Cocagne, Villars les Dombes (120 km)	légumes	80 paniers dans 2 ans (240 pers.)
AMAP de Feigères	Projet AMAP	Feigères		20 à 25 paniers				

J. Agriculture Biologique

▲ CHIFFRES CLEFS

Sur le périmètre du PSADER : **46 producteurs¹ 'bio' ou en conversion en agriculture biologique (AB) sont recensés, **soit environ 5 % des exploitations** du périmètre (source : Adabio 01 et 74, mai 2011).**

Rapporté à l'ensemble des exploitations certifiées de Rhône-Alpes, les exploitations AB du périmètre CDDRA Haute-Savoie représentaient environ **2% des exploitations rhônalpines** (source : Corabio, chiffres de la production 2011).

Les exploitations en agriculture biologique du périmètre du Genevois français représentent :

- **12% des exploitations AB du département de l'Ain,**
- **38% des exploitations AB du département de la Haute-Savoie.**

A l'échelle plus large du département de la Haute-Savoie, entre 2005 et 2011 :

- les surfaces en mode de production biologique ont doublé. Elles atteignent en 2011, 2,2% de la SAU soit un peu moins de 3000 ha.
- Le nombre d'exploitations a doublé sur la même période (88 en 2011 en Haute-Savoie).

Généralités sur le mode de production biologique et contexte régional

Le cahier des charges³⁸ 'bio' excluent pour les productions végétales l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, d'engrais chimiques, et la culture d'organismes génétiquement modifiés. La rotation des cultures, l'utilisation des engrais verts, de la fertilisation organique ... sont donc des principes de base de l'AB. Pour le vin, seul le raisin est labellisé, le cahier des charges en projet en 2009-2010 pour la certification de la vinification n'ayant pas abouti à ce jour.

Pour l'élevage, la priorité est mise sur la prévention, avec l'utilisation des médecines alternatives comme l'homéopathie, la phytothérapie ou l'aromathérapie. Les traitements antibiotiques ne sont pas exclus, mais limités à un usage curatif, et sur ordonnance du vétérinaire. Dans ce cas, les produits issus des animaux traités sont impropres à la vente tant que l'animal n'a pas respecté un délai d'attente doublé par à l'agriculture conventionnelle. Les traitements préventifs aux antibiotiques sont interdits. L'alimentation à partir d'aliments génétiquement modifiés est également interdite.

Pour toutes ces raisons, **les produits biologiques constituent un marché** pour les consommateurs sceptiques face aux effets à long terme des résidus de pesticides et des OGM principalement.

La région Rhône-Alpes est la 1^{ère} région 'Bio' de France en nombre d'exploitations (2300 exploitations, soit l'équivalent d'un peu moins de 10% des exploitations professionnelles).

La Région Rhône-Alpes accompagne plusieurs filières pour renforcer leur structuration via un Contrat régional d'Objectifs de Filière (CROF), dont la filière 'Agriculture Biologique'.

38 Présentation très simplifiée : le détail des cahiers des charges est disponible sur le site de l'INAO : <http://www.inao.gouv.fr>

Le **Grenelle de l'environnement** a réaffirmé la volonté d'accroître la proportion de surfaces en agriculture biologique pour atteindre 12% de surfaces converties en 2012, 20% en 2020, à l'échelle nationale.

Pour le périmètre du Genevois français, cela reviendrait à multiplier environ par 10 les surfaces actuelles de production.

Le 'Bio' sur le territoire du PSADER du Genevois français

Les productions

Parmi les 46 producteurs, les ateliers de production se répartissent comme suit (nombre total supérieur à 46 car certains exploitants sont en polyculture) :

- 15 maraîchers ; en moyenne des exploitations de faible surface, de l'ordre de 2 à 3 ha avec 1 à 2 personnes à temps plein sur l'exploitation, soit près de la moitié des maraîchers du périmètre d'étude,
- 9 éleveurs bovin lait avec des exploitations de 30 à 50 ha en moyenne. Leur lait est principalement dédié à la fabrication fromagère (Coopérative d'Arbusigny, ou produits frais laitiers...)
- 5 viticulteurs,
- 4 producteurs de plantes aromatiques,
- 3 arboriculteurs,
- 4 éleveurs de bovin pour la viande,
- 2 céréaliculteurs (en complément d'autres ateliers de production),
- 1 éleveur ovin,
- 1 producteur de jeunes plants et semences,
- 1 éleveur caprin (fromages).

Quels acteurs ?

L'accompagnement technico-économique de la filière est assuré par deux associations départementales : l'Association départementale pour le Développement de l'Agriculture Biologique, l'ADABIO de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Elles sont dotées de peu de moyens humains (1 technicien spécialisé par département), en complément des techniciens territoriaux et spécialisés des Chambres d'agriculture.

DYNAMISME DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

HAUTE-SAVOIE :

En moyenne pour l'ensemble du département, une quarantaine de personnes ayant un projet de conversion en production biologique prennent contact avec l'ADABIO, chaque année.

En 2010, 10 porteurs de projet déjà installés en agriculture conventionnelle ont effectué un diagnostic de conversion de leur exploitation en Haute-Savoie, dont 4 dans le périmètre du PSADER du Genevois français.

Les demandes les plus nombreuses sont réalisées par des porteurs de projet éleveurs laitiers, mais peu de projets se concrétisent.

Une aide financière est allouée par le Conseil Régional et le Conseil général de la Haute-Savoie pour la réalisation de diagnostics de conversion et le suivi de la démarche (CG74 : 700 € pour le diagnostic et le suivi).

Les principaux freins au développement de l'agriculture biologique

D'après les différents entretiens réalisés localement, le faible nombre de candidats pour convertir son exploitation en mode de production biologique repose sur un choix idéologique.

La production biologique nécessite **plus de travail mécanique**, ce qui requiert **un investissement en temps supérieur**, et ne permet pas d'atteindre des niveaux de rendement aussi élevés qu'en agriculture conventionnelle.

Pour l'élevage, la conversion en AB génère des **contraintes organisationnelles dans la conduite du cheptel** : principalement pour l'insémination artificielle (maîtrise des périodes de naissance) et des soins vétérinaires.

Pour les productions telles que le lait par exemple, la faible taille de la filière est un frein à son développement. Le faible nombre d'exploitations crée un effet de seuil en deçà duquel il est contraignant de s'engager dans la filière biologique.

A titre d'illustration, le nombre d'éleveurs bovins laitiers est trop faible pour rentabiliser une collecte de lait à la même fréquence que pour le lait conventionnel, dans le secteur Ain du Genevois français.

Toutefois, dans le cadre d'une dynamique globale, certaines filières commencent à se structurer pour la valorisation de leurs produits.

☹ FAIBLESSES

- Des contraintes d'exploitation et organisationnelles
- Une filière proportionnellement peu implantée et ne bénéficiant pas d'une dynamique forte localement

☺ ATOUTS

- Une partie des exploitants envisagerait à moyen terme une conversion car le cahier des charges est somme toute proche des cahiers des charges AOC fromagère.
- Une meilleure valorisation économique du prix du lait de vache : + 60 à 150€ /1000 L
- Un mode de production adapté aux attentes des consommateurs (privés, collectivités locales) et à l'environnement

👉 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Profiter du dynamisme national et local de la filière (+50% en 5 ans) trop peu développée sur le périmètre** : faire passer les volumes de production d'un niveau quasi confidentiel (inférieur à 2%) à un mode de production à part entière
- **Développer l'offre de produits biologiques pour la vente en circuits courts**, en France et en Suisse
- **Favoriser la diffusion d'information, former aux itinéraires techniques en mode biologique.**

K. Commercialisation des produits agricoles

▲ CHIFFRES CLEFS

- Une dizaine de signes de reconnaissance de qualité AOP et IGP,
- Le **recensement des points de vente directe sera réalisé de façon exhaustive pour la première fois d'ici fin 2011** en Haute-Savoie, et donc sur le périmètre PSADER,
- En général les modes de commercialisation sont propres aux filières spécialisées, orientées sur **des filières longues dans 80% des cas**, avec 20% de ventes en circuits courts
- Au moins trois projets en cours de création de points de vente collectifs

La **réussite de la commercialisation** des produits, et par voie de conséquence de la préservation des marges, est conditionnée par la **différenciation qualitative et la traçabilité des produits**.

Les productions locales s'appuient d'une part sur des savoir-faire historiques spécifiques (productions fromagères, ...) et d'autre part sur un pouvoir d'achat moyen supérieur des 37% de frontaliers français du territoire du Genevois français travaillant en Suisse.

▲ Spécificité de la zone franche

Une partie du lait et de la production maraîchère est écoulée en Suisse grâce à un principe de franchise de droits de douane pour les produits issus de la zone franche (Cf. carte en annexe 1). Cette spécificité permet aux producteurs français d'écouler à meilleur prix leurs produits.

Cependant, lorsque le marché laitier suisse baisse, les producteurs français sont concernés par ces baisses de prix d'achat, d'autant que les Laiteries Réunies de Genève sont leur unique débouché.

Les Laiteries Réunies de Genève demandent depuis 2010 aux producteurs français de s'engager sous le signe de qualité Suisse Garantie (seuil

qualitatif important). Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, une étude technico-économique est en cours au 1^{er} semestre 2011 pour qualifier les conséquences, pour les exploitations laitières de la zone franche, du passage au label Suisse Garantie.

➤ LA VALORISATION DES PRODUITS PAR LES FILIERES LONGUES

▲ APPELLATIONS D'ORIGINE CONTROLEE (AOC), APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE (AOP) ET INDICATIONS D'ORIGINE PROTEGEES (IGP)

Les Appellations d'Origine Protégées désignent le signe européen de reconnaissance des produits, dénommés AOC (origine contrôlée) des produits. La profession agricole s'est engagée dans une démarche de reconnaissance à l'échelle nationale de son savoir-faire fromager, mais aussi viticole et arboricole :

- AOC Reblochon (1958), Bleu de Gex (1986), Abondance (1990), Chevroton (2001), Morbier (2000), Comté (1999)
- IGP Tomme de Savoie (1996) et Emmental de Savoie (1996)
- IGP Pommes et poires de Savoie (1996)
- AOP Vins de Savoie Ayze (1998).

Ces signes de qualité, désormais harmonisés à l'échelle européenne, ont pour objectif d'identifier l'origine de ces produits et de favoriser leur écoulement sur le marché national. La valorisation des productions, par exemple pour le lait, hors zone franche, est réalisée sous l'un de ces signes de qualité.

▲ MARQUE SAVOIE

Cette marque a été fondée en 1974 sur sept engagements, dont la provenance savoyarde des produits, à l'initiative de Chambres Consulaires et Conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie. Elle concerne les alcools, les fromages, les jus de fruit, les pommes et poires de Savoie, etc. Cette marque bénéficie tant à la promotion des produits en filière longue qu'à celle en circuits courts.

▲ MARQUE SUISSE GARANTIE

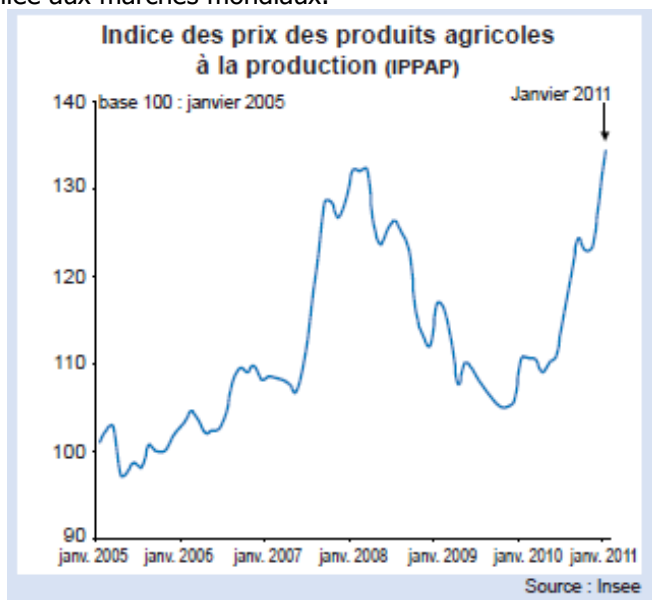
La marque Suisse Garantie est une marque basée sur la garantie :

- de l'origine Suisse des produits (étendue à la zone franche),
- du respect de l'environnement, via des prestations écologiques requises,
- de produits sans organismes génétiquement modifiés,
- du bien-être animal.

La production sous cette marque est un 'passage obligé' pour l'écoulement à moyen et long terme de la production issue de la zone franche vers le marché suisse.

➤ LA VALORISATION DES PRODUITS EN FILIERES COURTES

L'indice des prix à la production en France depuis 2005 (illustration ci-dessous) met en évidence la volatilité forte des cours des productions agricoles liée aux marchés mondiaux.



Un des enjeux des ventes en filière courte est de limiter les fluctuations des prix de vente des produits, et donc des risques pris par les exploitations, facteurs de freins à l'investissement.

▲ CONNAISSANCE DES COMPORTEMENTS D'ACHATS

D'après une enquête réalisée en 2008 par la Direction Générale de l'Agriculture du canton de Genève et l'OPAGE³⁹ auprès des Genevois, 78% des personnes enquêtées souhaitent consommer davantage de produits du terroir (fruits, légumes, viandes, produits laitiers et vins).

Pour les producteurs français, cela illustre **le potentiel fort de développement de la vente de produits en direction des genevois.**

Côté français, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Haute-Savoie a réalisé une étude⁴⁰ destinée à mieux connaître les circuits courts et les comportements d'achats afférents, à destination des professionnels des métiers de bouche. Cette étude inclue l'identification et la localisation des points de vente (avec description), l'élaboration d'une typologie de ces points de vente (par produit, forme de distribution), la définition des zones de chalandise par type de circuit court. L'enquête a été réalisée auprès de 1020 ménages haut-savoyard fin 2010. Les chiffres clés issus de cette étude sont les suivants :

- 14% des sondés effectuent régulièrement leurs achats auprès de producteurs locaux en direct, 28% occasionnellement,
- 8 ménages sur 10 se rendent sur des marchés. La qualité des produits, leur fraîcheur et la convivialité sont les premiers critères de motivation cités par la moitié des répondants,
- 1 répondant sur 5 déclare acheter en circuit court pour le contact humain, la solidarité avec les producteurs, à un prix avantageux, et connaître l'origine du produit.
- Circuits courts fréquentés : aucun à 57%, 30% en vente directe, 16% en point de vente collectif (dont fruitière), 4% en AMAP, 3% en vente en tournée de producteurs.

Pour les 2/3 des ménages interrogés, les achats alimentaires sont effectués à moins de 5 km de chez eux. Le premier frein à la consommation en circuit court est par conséquent l'absence de point de vente à proximité. **Ces résultats mettent en évidence le potentiel**

³⁹ OPAGE : Office de Promotion des Produits Agricoles de Genève

⁴⁰ Echéance prévue : juin 2011, étude réalisée par EFICEO pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie

fort de développement de la vente directe ainsi que les motivations de la clientèle.

Les résultats de l'enquête réalisée par la CMA de Haute-Savoie apportent des pistes de conditions de réussite pour le développement des ventes en circuits courts localement.

▲ VENTE AUX PARTICULIERS

En règle générale sur le périmètre du CDDRA du Genevois français, la vente aux particuliers est une pratique plutôt individuelle, mais aucune donnée chiffrée n'est disponible sur le périmètre d'étude. Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, un recensement à cet effet sera réalisé pour la fin 2011 afin de créer une base de données, support pour la création d'outils de communication sur l'offre des produits agricoles et touristiques à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise (pour mi-2012).

A noter que des aides financières sont proposées aux porteurs de projet par les Conseils Généraux et la Région Rhône-Alpes en faveur du développement de la vente directe.

D'après les entretiens effectués, **au moins trois projets de points de vente collectifs sont en cours de création, à Saint-Julien-en-Genevois et à proximité de Bellegarde-sur-Valserine**, regroupant une quinzaine de producteurs /projets. Ces projets sont accompagnés par Terres d'Envies (réseau des magasins de producteurs de vente directe de Rhône-Alpes), et les Chambres d'agriculture.

▲ OFFRE DE PRODUITS LOCAUX DANS LES SUPERMARCHES ET COOPERATIVES

Les supermarchés affichent avec un intérêt marketing certain pour une offre de produits 'locaux' afin de diversifier leur gamme, sans remplacer les produits similaires déjà présents. La plupart des grandes surfaces locales proposent une offre comprenant des produits locaux, sans que ce type d'offre 'locale' soit prépondérante par rapport à d'autres secteurs de Rhône-Alpes.

Chacune des coopératives agricoles Gamm Vert / Jura Mont-Blanc fonctionne avec des produits alimentaires sous la marque 'Les sens du

Terroir'. Sur le périmètre du PSADER du Genevois français, cela représente 8 points de vente de proximité⁴¹.

▲ RESTAURATION COLLECTIVE HORS DOMICILE (RHD)

La structuration de l'offre pour la restauration hors domicile nécessite de s'engager dans une démarche structurée avec plusieurs partenaires. Elle nécessite d'être en capacité de fournir des volumes importants et de s'engager dans une stratégie globale de valorisation et de commercialisation du produit, incluant le dispositif logistique nécessaire (éloigné du « cœur » de métier d'agriculteur).

Quelques collectivités se sont engagées pour la recherche d'un approvisionnement local de leurs services de restauration scolaire, sur la Communauté de communes Faucigny-Glières par exemple. Les Conseils généraux et la Région Rhône-Alpes se sont engagés dans des démarches pilotes pour faciliter l'approvisionnement de ces établissements scolaires avec des produits locaux.

Plus complexe que la vente aux particuliers, l'accompagnement des producteurs est un facteur de réussite pour s'engager dans la commercialisation à destination de la RHD.

▲ PROMOTION DES PRODUITS PAR LA PROFESSION

La Chambre d'agriculture de la Savoie - Haute-Savoie a réalisé un site internet⁴² présentant la liste des points de vente directe : à la ferme, sur les marchés, dans des points de vente collectifs, ou en paniers. Les produits de Savoie y sont recensés, ceux de Haute-Savoie seront en ligne d'ici fin 2011. Il n'y a pas à notre connaissance de dispositif équivalent sur le périmètre CDDRA côté Ain.

⁴¹ Cinq Gamm Vert sur la partie haut-savoyarde du PSADER, 3 sur la partie Ain.

⁴² <http://www.producteursdesavoie.com>

☺ ATOUTS

- La zone franche assure une meilleure valorisation des produits
- La transformation du lait (première production agricole en nombre d'exploitations et chiffre d'affaire) bénéficie d'une renommée nationale grâce aux AOP et AOC
- Le panel de produits locaux est relativement diversifié à l'échelle du PSADER du Genevois français,
- Des exploitants intéressés pour bénéficier d'un accompagnement leur permettant de structurer leur mode de vente : réseaux de clients, supports de commercialisation, etc.
- La possibilité d'obtenir le label Suisse Garantie puis GRTA pour les producteurs (notamment laitiers) en zone franche.

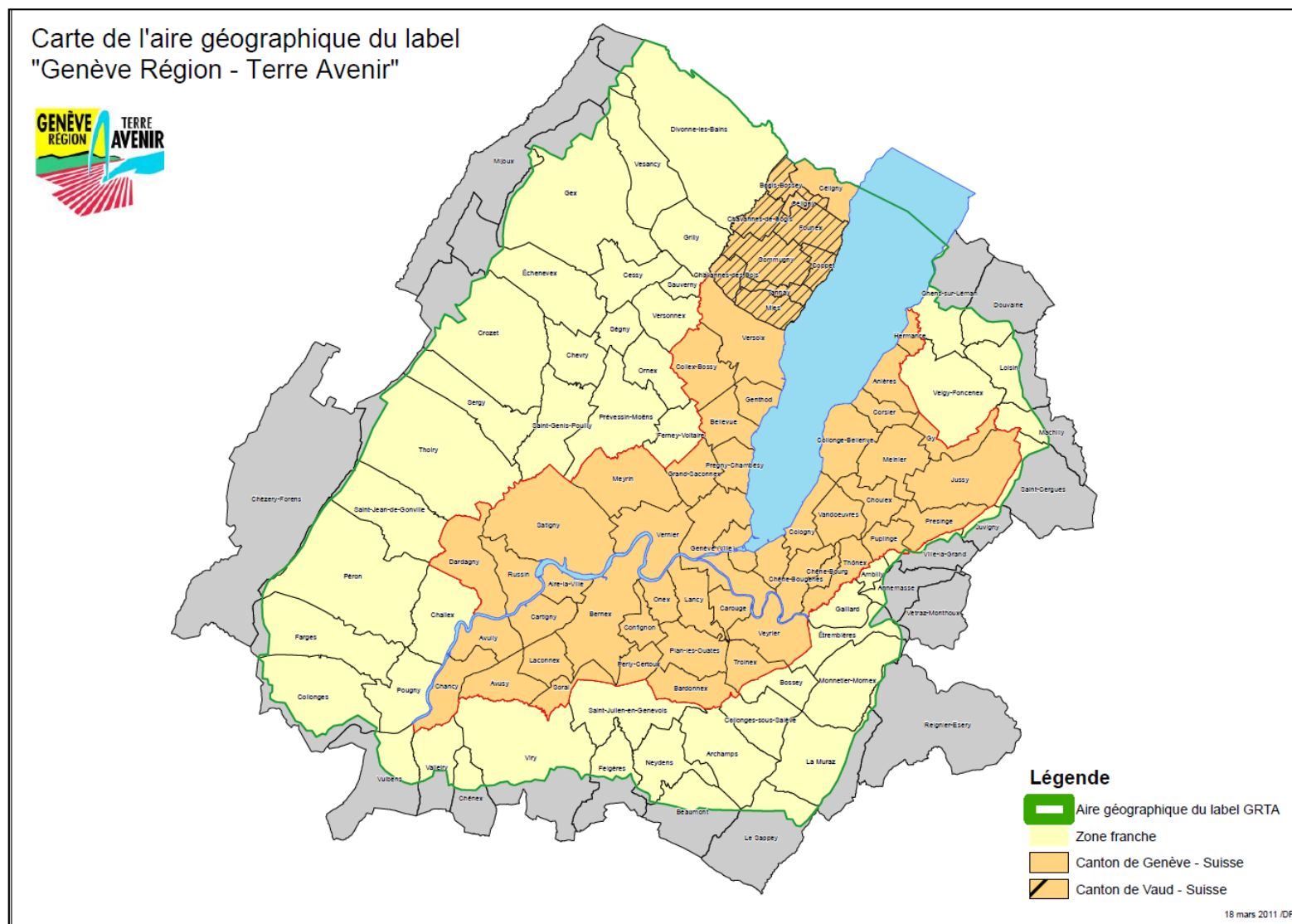
⊗ FAIBLESSES

- L'offre de produits en vente directe est partiellement développée, mais semblerait pouvoir l'être davantage compte tenu des préoccupations exprimées par la population locale (cf. enquêtes d'opinion réalisées) et du pouvoir d'achat moyen des ménages.
- En zone franche, toutes productions confondues :
 - Le lait zonien est quasi exclusivement vendu aux Laiteries Réunies de Genève, entraînant une dépendance majeure des exploitants de zone franche : prix, contraintes de production
 - Pas de reconnaissance du label GRTA en France et ne concerne qu'une partie du périmètre du PSADER (zone franche)

🔑 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Identifier des projets collectifs** potentiels permettant de préserver la compétitivité des productions destinées au marché local ou au-delà (régional, national...)
- **Accompagner la profession** pour répondre aux attentes de chaque des marchés dits en circuits courts ayant leurs caractéristiques propres :
 - **restauration Collective Hors Domicile** : cantines scolaires dans les écoles, collèges et lycées, restaurants d'entreprise ou de collectivités, restaurants administratifs... : contraintes de volumes, de livraisons, de préparation et de conditionnement des produits, de prix...
 - **particuliers** : proximité et accessibilité du **point de vente**, contact avec le producteur, fraîcheur, prix...
 - **restaurateurs** : régularité, lien au terroir, produits primeurs, fraîcheur, prix...
- Identifier les leviers des collectivités pour favoriser les points de vente directe à la ferme, ou collectifs
- Développer la mise en ligne sur internet des produits, voire d'autres **supports de communication**

ANNEXE 1 : CARTE DES COMMUNES SITUEES EN ZONE FRANCHE, OU LA PRODUCTION PEUT ETRE POTENTIELLEMENT VALORISEE SELON LE LABEL 'GRTA'.



ANNEXE 2 : TABLEAU DES ACTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU PROJET AGRICOLE D'AGGLOMERATION (PAGE SUIVANTE)

Source : cahier n°13-21 : La distribution des produits locaux et le développement des circuits courts – Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, 2011.

Explications sur le Projet agricole d'agglomération : cf. fiche B – Contexte socio-économique

				Actions		Porteurs envisagés			Instruments potentiels	Périmètre ARC			Phasage / Priorités		
						Actions choisies Canton GE	Actions choisies côté T ARC	Agriculteurs ou coopératives ou groupes d'agriculteurs	Collectivités (CC, ARC, CG, RRA)	Autres		ARC	Territoire PSADER du Genevois français	Territoire du PSADER du Chablais	Court terme (1 à 2 ans)
AGIR SUR LA DEMANDE	Communication pour renforcer la lisibilité des produits	1.5	Extension du label Suisse Garantie dans un premier temps puis au label GRTA à tous les produits dans la zone franche pour augmenter l'offre des produits.	GRTA déjà sur le canton	x (zone franche)	x			PSADER GF et autres co financements	x en cours zone franche	x				
		1.7	Valoriser les labels existants dans le périmètre du Projet d'agglomération.		x					x en lien avec 1.4					
	Communication à l'aval en direction des consommateurs	2.1	Sensibilisation des collectivités sur l'intérêt et la faisabilité d'un approvisionnement en local de la restauration collective et de l'importance de le préciser dans les cahiers des charges et les règlements.	x en cours	x	A définir lors Programme actions PSADER GF ; actions passerelles avec PSADER Chablais ?					x	"initier une réflexion sur la restauration collective"			
		2.5	Guides, exemples types et formations pour apporter un appui aux collectivités pour intégrer dans les marchés publics, cahier des charges et règlements des critères favorisant les produits locaux.	x	x	A définir lors Programme actions PSADER GF ; actions passerelles avec PSADER Chablais ?					x				
		2.6	Entreprises privées (multinationales, ...) : inventaire des politiques de développement durable des entreprises, sensibilisation et promotion sur la base d'exemples concrets.	x	x				x						
		2.8	Action de sensibilisation sur les produits locaux auprès des clients des restaurants. Ces animations sont une prestation complémentaire à l'utilisation de produits locaux dans les repas.	non	pas prioritaire										
		2.9	Développer un concept pour assurer une visibilité aux restaurants jouant le jeu de la proximité (charte, label ou autre)	non	pas prioritaire										
		1.4	Communication auprès des consommateurs sur les points de vente existants et les produits au travers d'un site Internet, de brochure, de cartes et de dépliants ainsi que l'organisation de manifestations.	oui	oui			PAFVG lancement appel offre	x en cours sauf manifestation		"actions de promotion des produits agricoles et piscicoles en circuits courts"				
AGIR SUR L'OFFRE	Diversifier leur offre de produits, bruts ou transformés	1.3 et 2.2	Appui à la diversification des productions agricoles pour adapter l'offre à la demande et mise en place d'organisations collectives (animation, émergence de projets, accompagnement individuel des exploitants dans leur réflexion, animation et émergence de logistique collective, appui technique et économique aux projets).	x en cours	x	A définir lors Programme actions PSADER GF ; actions passerelles avec PSADER Chablais ?				x	x				
		1.1 et 1.2	Projets collectifs menés par des agriculteurs et / ou des coopératives pour la création de nouveaux points de vente (animation, émergence de projets, mise en place de logistique collective, analyse du marché, appui technique et économique aux projets).	x	x	A définir lors Programme actions PSADER GF ; actions passerelles avec PSADER Chablais ?				x	x				
	Organiser COLLECTIVEMENT la vente de leurs produits	1.8	Création ou développement d'un réseau de points de vente approvisionnés par une plateforme de distribution des produits du terroir.	x	x	A définir lors Programme actions PSADER GF ; actions passerelles avec PSADER Chablais ?			x						
		2.4	Mise sur pied d'une ou de plusieurs plateformes virtuelles ou réelles regroupant l'offre d'un point de vue commercial et / ou logistique. Le service est adapté au marché de la restauration collective : conditionnement, livraison, qualité et traçabilité.	x	x	A définir lors Programme actions PSADER GF ; actions passerelles avec PSADER Chablais ?				X (commencer avec ce qui existe : pommes, produits laitiers, maraichage, ...) ; à développer avec la diversification des productions	"initier une réflexion sur la restauration collective"				
		2.3	Développer un site internet et des listes de fournisseurs permettant aux cuisiniers / responsables d'achat d'identifier les fournisseurs ayant la capacité de proposer des produits locaux et d'anticiper quels produits seront disponibles à quelle saison.	x réalisé	x	A définir lors Programme actions PSADER GF ; actions passerelles avec PSADER Chablais ?				x					
AUTRES		1.6	Simplification de la législation pour le passage de la frontière de la Suisse vers la zone franche et la France Simplification de la législation pour le passage de la frontière de la France hors zone franche vers la Suisse.	x	x			législation	Législation	x échelle transfrontalière					
		2.7	Organisation d'ateliers d'échanges d'expériences (env 1 par an) avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de décision afin de discuter des problèmes rencontrés et d'ajuster au fur et à mesure les actions menées.	non	pas prioritaire										

L. Diversification des activités agricoles

▲ CHIFFRES CLEFS

Le recensement des exploitations avec diversification des activités est en cours. Les données sont uniquement disponibles à l'échelle départementale :

- en Haute Savoie, environ 400 exploitations avec diversification des activités (sur 3850 exploitations professionnelles en 2007),
- dans l'Ain, environ 275 exploitations avec vente directe à la ferme, sur les 2750 exploitations professionnelles en 2007.

La diversification des activités fait référence aux exploitations qui développent une activité complémentaire à leur activité principale : une production secondaire, un accueil à la ferme pour la vente ou la visite de l'exploitation, l'accueil de chevaux en pension, etc.

Les doubles actifs agricoles, non considérés comme exploitants à titre principal, sont mal connus : les données du Recensement Général Agricole 2010-2011 permettront de situer la place des doubles actifs dans l'agriculture locale. Leur prise en compte sera nécessaire dans l'appréciation de la diversification des activités.

▲ Accueil à la ferme

Peu de lieux d'hébergement touristique se sont développés, malgré la forte demande d'hébergement près du cœur de l'agglomération de Genève pour le tourisme d'affaire.

Dans les secteurs ruraux, les gîtes à la ferme répondent en partie aux attentes de touristes ou des locaux pour de courts séjours.

RESEAU BIENVENUE A LA FERME

Ce réseau a été créé en 1988 par les Chambres d'agriculture à l'échelle nationale. Il compte **10 fermes labellisées sur le périmètre du Genevois français** (1 dans la partie Ain et 9 dans la partie Haute-Savoie sur respectivement 29 et 46 hébergements au total dans chacun de ces

départements). L'avantage de ce réseau repose sur l'accompagnement proposé par les Chambres d'agriculture, sur une dynamique collective et le partage d'expériences.

RESEAU ACCUEIL PAYSAN

Une petite dizaine de chambres et gîtes 'Accueil Paysan' sont également labélisés, sur le secteur de la Vallée Verte et de la Vallée des Quatre Rivières.

En dehors de ces deux principaux réseaux, de nombreuses exploitations proposent leurs produits à la vente directe, mais sans adhérer spécifiquement à un réseau labellisé.

Les points de vente en cours de création pourraient bénéficier de la marque « Bienvenue à la Ferme ».

▲ Autres formes de diversification

Plus de la moitié des exploitations professionnelles sont de type spécialisées, sur un modèle où la diversification n'est pas spécifiquement recherchée. Les autres formes de diversification sur le périmètre d'étude sont mal connues. Hormis l'accueil à la ferme et l'hébergement touristique, les rencontres avec les professionnels n'ont pas révélé d'autres formes développées de diversification des activités : prestations d'entretien pour les collectivités, productions secondaires, etc.

▲ Outils d'accompagnement

Région Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes propose deux types d'accompagnement à la diversification des activités : l'aide à la création ou la diversification d'entreprises rurales dans les communes de moins de 10 000 habitants (dispositif ELI : Entreprises Localement Innovantes) ou agricoles innovantes (EALI : Entreprises Agri-rurales Locales Innovantes).

Conseil général de Haute-Savoie

Des aides à la diversification sont proposées : investissements matériels et bourses d'étude de faisabilité et de suivi pour des activités de production (hors filières organisées), de transformation (sauf transformation laitière bovine et caprine), d'accueil, de vente.

Conseil général de l'Ain

Des aides à la diversification sous la forme de participation financière aux études et investissements dédiés à la vente directe sont proposées.

▲ Outils de valorisation

Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, une action en faveur de la promotion des produits agricoles et agri-touristiques à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise est en cours et sera réalisée pour mi-2012. L'action consiste à créer une base de données et des supports de communication à l'attention du grand public.

▲ Principaux freins à la diversification⁴³

Sur l'ensemble du périmètre CDDRA, les principales filières agricoles ont assuré jusqu'à il y a quelques années une bonne valorisation économique de la production. Ces conditions d'exploitations favorables n'ont pas incité les agriculteurs à se diversifier, pour des raisons principalement économiques.

L'évolution de la demande sociétale et les pressions sur les marges des produits vendus en filière longue amènent de nombreux professionnels vers des réflexions en faveur de la vente maîtrisée (sans intermédiaire) et locale de leurs produits.

La diversification des activités vers l'agritourisme, le développement de productions secondaires ne sont pas à ce jour les priorités des représentants des agriculteurs rencontrés.

☺ ATOUTS/FORCES

- Sécurisation des revenus par la diversification de l'activité
- Motivation d'une partie des agriculteurs en faveur de l'agritourisme
- La valorisation paysagère des bâtiments d'exploitation dans les précédents CDRA, favorise le développement de l'agritourisme

⊗ FREINS, FAIBLESSES

- La diversification n'est pas pour autant la priorité de la profession : le suivi des projets est plutôt réalisé en fonction de chacun des porteurs de projet
- Peu de disponibilité en temps pour les exploitations laitières pour développer un ou plusieurs ateliers de diversification
- Un potentiel touristique sur le Salève qui pourrait être mis à profit pour la vente de produits agricoles transformés

🔧 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Accompagner les exploitants pour la diversification de leur activité** dans le but d'améliorer la rentabilité globale de l'exploitation
- **Favoriser la mutualisation des emplois agricoles salariés** pour dégager du temps aux exploitants
- Favoriser l'installation ou l'évolution des exploitations en place vers des productions diversifiées : production porcine, de volailles, d'œufs notamment, pour répondre à la demande potentielle de clientèle particulière dans des points de vente collectifs
- Préserver la qualité des paysages aux abords de ferme pour rendre possible le développement de l'agritourisme.

⁴³ D'après plusieurs échanges avec les techniciens des Chambres d'agriculture.

M. Installations et transmission d'exploitations

▲ CHIFFRES CLEFS

Périmètre haut-savoyard du CDDRA :

- 9 contacts de cédants potentiels avec le point accueil transmission, dont 5 ayant un projet de reprise dans le cadre familial,
- Les exploitations à céder étaient majoritairement des exploitations laitières,
- 26 contacts avec des porteurs de projets :
 - o 10 dans le cadre familial, 16 hors cadre familial,
 - o 40% de demandes d'installation en élevage laitier
 - o 40% de demandes d'installation en culture spécialisée : maraîchage, horticulture, petits fruits
 - o 20% d'autres demandes : centre équestre, etc.
 - o 1/4 des porteurs de projet souhaite se développer en agriculture biologique,
 - o 2/3 de demandes en production spécialisée.

Périmètre Ain du CDDRA :

- Moins de 10 demandes d'installations

▲ Secteur haut-savoyard du CDDRA : données qualitatives

Les $\frac{3}{4}$ des exploitations sont considérées comme pérennes⁴⁴, avec des disparités par secteurs.

Les efforts en faveur de la transmission d'exploitation sont donc destinés à freiner, d'une façon générale, la tendance observée à l'échelle nationale et départementale de baisse du nombre d'exploitations agricoles.

⁴⁴ Source : Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie, données 2011 pour le périmètre CDDRA.

En Haute-Savoie en général, les principaux freins à la transmission d'exploitations hors cadre familial sont le manque de candidat, des exploitations reprenables avec des investissements importants de modernisation, la volonté des cédants de poursuivre une activité même limitée pour compenser les faibles retraites perçues.

Secteur Ain du CDDRA : données qualitatives

La situation est préoccupante. Les demandes d'installation⁴⁵ dans le Pays Bellegardien et sur le Pays de Gex sont peu nombreuses (moins de 10 par an). Les demandes d'installation sont fréquemment effectuées pour un territoire très large (le département, la région Rhône-Alpes...) et ne ciblent pas en particulier le périmètre CDDRA. Sur la partie Ain du périmètre d'étude, les demandes sont les plus nombreuses dans les secteurs les plus accessibles, c'est-à-dire autour de Bellegarde et dans la vallée de la Valserine.

Un des principaux motifs de cette baisse d'attractivité est le coût des exploitations à reprendre, le coût du foncier agricole, et plus généralement le coût de la vie, surtout sur le pays de Gex. Les principales demandes s'effectuent dans le cadre d'une reprise d'exploitation familiale.

Les porteurs de projets souhaitent s'installer principalement en maraîchage, élevage de volailles en poules pondeuses, éventuellement sous cahier des charges 'Agriculture Biologique'.

Dans le **Pays de Gex**, la **transmission des exploitations est un enjeu majeur**. Entre 2006 et 2009, un Plan Local de Transmission a été réalisé spécifiquement pour répondre à cette problématique. Il n'a pas été constaté d'infléchissement de la tendance observée (augmentation des installations) suite à la mise en œuvre de ce plan. Toutefois, les effets de ce type de démarche seraient à apprécier à moyen et long termes.

Sur le secteur du Pays de Gex et du Pays Bellegardien dans une moindre mesure, un des premiers freins constaté à la transmission des exploitations est l'investissement trop conséquent pour les jeunes agriculteurs.

⁴⁵ Source : entretien avec Mme BALLAND, point accueil installation, Chambre d'agriculture de l'Ain, 2011.

Les exploitations laitières notamment sont très spécialisées, de taille conséquente, elles représentent donc un investissement lourd.

D'autres facteurs sont à considérer : les contraintes réglementaires, les coûts de délocalisation ou d'adaptation pour les bâtiments enclavés dans les bourgs et villages, la difficulté de trouver un associé.

Sur le plan de la rentabilité économique, la transformation des sièges d'exploitation en logements (revente, location) est plus rentable économiquement que de céder l'exploitation d'un seul tenant.

Dans le secteur du Pays Bellegardien, la transmission des exploitations dans la filière AOC lait est très tendue puisque les 7 exploitants concernés ont plus de 50 ans et 5 n'ont pas de repreneur connu⁴⁶.

A noter qu'aucune veille foncière n'est réalisée spécifiquement par les SAFER, via une contractualisation entre les communes et la SAFER ; ceci dans l'objectif de favoriser la transmission, la reprise ou l'installation d'exploitations.

😊 ATOUTS

- Les porteurs de projet souhaitent s'installer dans des exploitations de cultures spécialisées : maraîchage, volaille, etc. Si ces activités parviennent à se développer, ce sont des activités fortement pourvoyeuses d'emplois par unité de surface agricole travaillée.

⊗ FAIBLESSES

- Baisse du nombre d'exploitations
- Des exploitations au fonctionnement plutôt isolé dans le cadre de leur reprise ou transmission :
 - La logique individuelle de cession d'activité ne répond pas forcément aux enjeux de la filière (maintien de coopératives en activité...) ou aux attentes des collectivités (installations de maraîchers par exemple).
 - Peu d'échanges structurés entre les attentes des collectivités et les enjeux de la transmission pour les cédants d'où la nécessité d'une **réflexion stratégique majeure et collective** en faveur des types d'agriculture souhaités au regard des attentes des collectivités.

🔧 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Sensibiliser et accompagner les agriculteurs pour la transmission de leurs exploitations**
- Définir une **stratégie de transmission** (veille...) en adéquation entre les attentes des collectivités et de la profession
- Cibler des installations basées sur des productions moins consommatrices d'espace à plus forte valeur ajoutée (agriculture biologique, maraîchage par exemple) et produire plus d'emplois tout en répondant aux besoins alimentaires du territoire

N. Foncier agricole

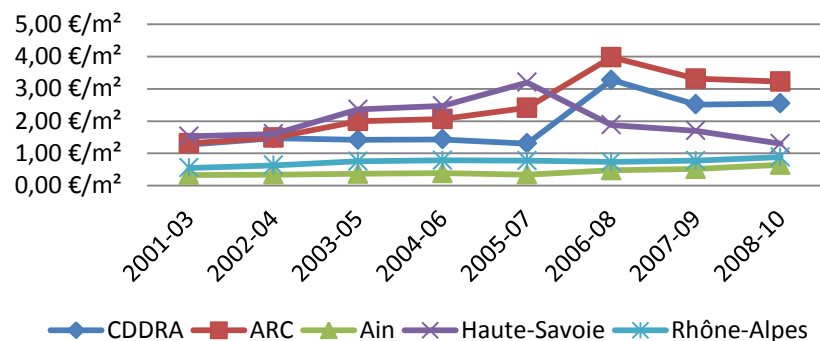
▲ CHIFFRES CLEFS

Au sein du périmètre du Genevois français (source : données SAFER Rhône-Alpes 2011) :

- Tandis que le marché moyen en Rhône-Alpes se situe autour de 1€/m², **le prix moyen des terres est de 2,5 fois supérieur sur le périmètre du Genevois français par rapport à la moyenne régionale,**
- Forte variabilité du prix du foncier non bâti : entre 2001 et 2010, le prix moyen annuel des terres non bâties a oscillé entre 6000 et 24000€ / ha ; il tend à se stabiliser depuis 2007 avec **une augmentation entre 2001 et 2010 de 400 %,**
- Dynamisme du marché : environ 120 transactions par an sur 2006-2010 ; ce marché était plus dynamique entre 2001 et 2005 avec 150 déclarations d'intention d'aliéner ou rétrocessions SAFER (source : SAFER, 2011)

▲ Le foncier : un coût nettement plus élevé que la moyenne régionale

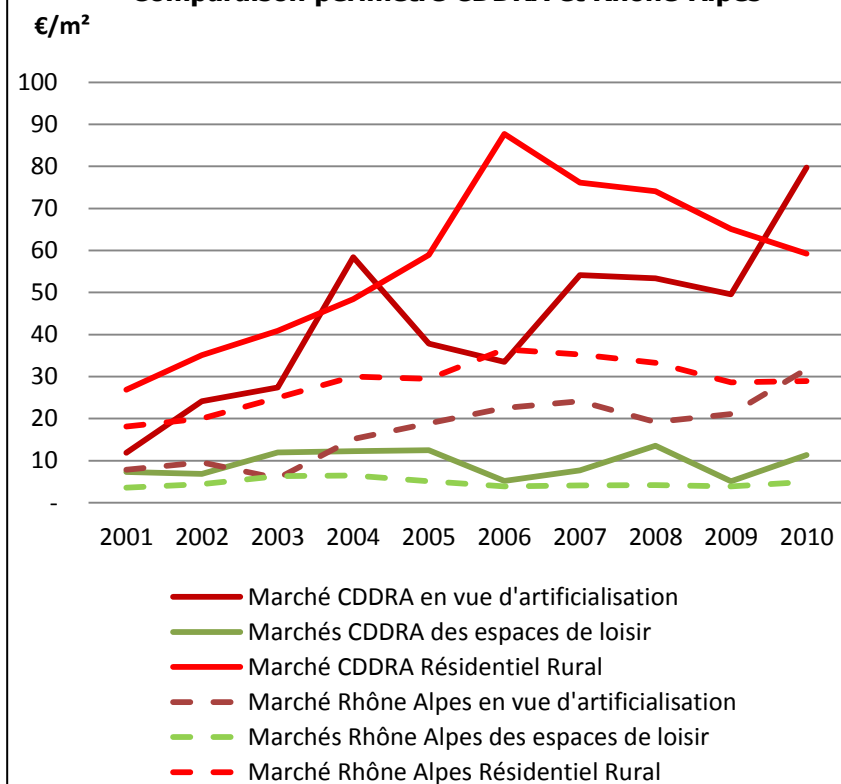
Prix moyens des biens échangés sur le marché des terres et prés
Biens non bâtis (SAFER Rhône-Alpes, 2011)



Le dynamisme de l'agglomération franco-valdo-genevoise génère une tension du marché foncier à des niveaux élevés, phénomène accentué par le pouvoir d'achat des frontaliers et des suisses résidant sur le territoire de l'ARC syndicat mixte.

L'évolution du marché des terres en vue de l'urbanisation connaît une croissance similaire, avec un doublement des prix moyens constatés au cours des dix dernières années (cf. graphique ci-dessous).

Marché des terres en vue de l'artificialisation, du résidentiel rural et des loisirs
Comparaison périmètre CDDRA et Rhône-Alpes



▲ Incidences du coût élevé du foncier

Avec un système d'élevage extensif, la majorité des exploitations ont besoin de surfaces importantes pour assurer une alimentation en fourrages incluse dans les périmètres d'AOC⁴⁷. Le foncier est le support des activités agricoles. Dans les secteurs périurbains, les exploitations maraîchères sont en concurrence forte avec l'urbanisation.

En dernier recours, la délocalisation des exploitations est une solution de compensation qui ne peut être envisagée qu'exceptionnellement, compte tenu des coûts d'investissement nécessaires face à la rentabilité moyenne constatée de l'activité agricole. Lorsque des exploitations sont enclavées dans le tissu urbain, les exploitations sont en effet souvent démantelées, à la demande des exploitants eux-mêmes (valorisation financière du bâti ou du foncier en secteur urbanisable, location/vente des terres agricoles).

L'augmentation du coût du foncier est donc un frein majeur au développement de l'activité agricole.

▲ Politiques foncières et outils dédiés au foncier

SUIVI DE LA MUTATION DU FONCIER : DES OUTILS EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Les services de l'Etat (DDT) effectuent un travail de suivi de la 'tache urbaine', en cours de mise en œuvre (cf. illustration ci contre pour la Haute Savoie)

Un observatoire du foncier sera également mis en place à l'échelle de chacun des départements (Ain et Haute-Savoie) d'ici fin 2011.

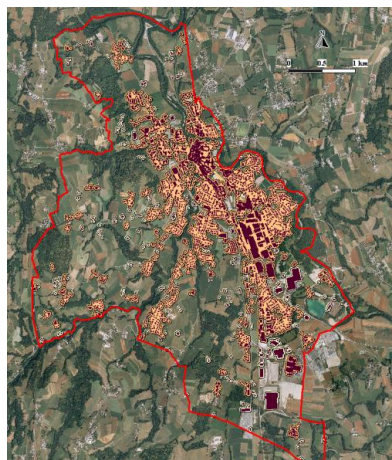


Illustration : exemple d'une carte réalisée dans le cadre de l'étude la tache urbaine. DDT

⁴⁷ Exemple pour le Reblochon : un taux de chargement maximal de 1,4 unité gros bovin, soit 1,4 vache en lactation adulte par ha.

Le suivi des pertes de surface agricole en valeur absolue (en lien avec les outils cités précédemment) est un outil indispensable pour apprécier l'enjeu de protection du foncier, mais n'est pas suffisant. Il devrait être complété par la connaissance de la localisation des espaces agricoles amenés à être artificialisés. Pour les exploitations laitières par exemple, des parcelles stratégiques ont été définies et identifiées dans les diagnostics préalables à l'élaboration de Plan Locaux d'Urbanisme de façon à limiter l'urbanisation des terres agricoles indispensables au fonctionnement des exploitations.

OUTILS DE PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE

Les Zones Agricoles Protégées

Deux zones agricoles protégées (ZAP) ont été créées sur les communes de Saint-Julien-en-Genevois / Neydens / Archamps et Viry / Vulbens. Plusieurs autres secteurs potentiellement intéressants pour créer des ZAP supplémentaires ont été identifiés dans des SCoT ou par les services de l'Etat. Leur mise en œuvre reste à concrétiser.

Protection des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme

Le Genevois français regroupe plusieurs SCoT ayant défini des « espaces agricoles à vocation affirmée » ou des « espaces naturels et agricoles protégés ». La proportion d'espaces agricoles protégés, les niveaux de densification affichés par les SCoT et par les documents d'urbanisme locaux sont aujourd'hui hétérogènes :

- certains SCoT ont fait le choix de définir des orientations afférentes aux espaces agricoles identifiés en phase de diagnostic (CC Faucigny Glières, CC Pays de Gex),
- Certains SCoT ont fait le choix de délimiter des espaces agricoles et naturels protégés en tant que tels (Annemasse – Les Voirons Agglomération) ou de délimiter précisément les espaces agricoles à enjeux avec orientations afférentes (CC du Genevois, CC Arve et Salève),

- certains périmètres ne sont pas dotés de SCoT approuvés (CC Vallée Verte, CC des Quatre Rivières, CC Pays Bellegardien, CC Pays Rochois).

Ainsi, les espaces agricoles protégés à l'échelle intercommunale oscillent entre une absence d'orientation spécifique et délimitée, et de 45 à 70% d'espaces agricoles délimités et protégés de déclassement à une échelle supra-communale. En d'autres termes, les communes ont une latitude d'autant plus grande que les SCoT n'ont pas défini de zones agricoles ne devant pas faire l'objet de déclassement.

Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, une cartographie de la trame des espaces agricoles à préserver à l'horizon 2030 à l'échelle de l'ensemble du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est en cours de finalisation.

Les données issues de ces travaux ont mis en évidence entre **9 et 17 % des espaces agricoles**, sur le périmètre du Genevois français, **non reconnus en tant qu'espaces agricoles (ou naturels) dans les documents d'urbanisme communaux**, et donc potentiellement ouverts à une urbanisation future.

AIDE A L'ACQUISITION DE FONCIER AGRICOLE

En Haute-Savoie, le Conseil général soutient financièrement les collectivités via trois principaux dispositifs :

- Le Conservatoire des terres agricoles : aides financières pour les collectivités à hauteur de 30 à 60% du coût d'acquisition pour maintenir la vocation agricole des terres,
- Des aides à l'aménagement foncier : échanges, création d'Associations Foncières Pastorales (AFP),
- Le financement d'un diagnostic foncier agricole pour les communes qui révisent leur PLU.

A noter que deux établissements publics fonciers (EPF) départementaux sont implantés sur le périmètre d'étude. Les priorités de chacun de ces établissements sont l'aide à l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux, d'équipements publics, la création de zones d'activités économiques. L'agriculture pourrait être concernée en tant qu'activité

économique, mais les fonds dédiés n'ont pas été utilisés à cet effet jusqu'à ce jour, en l'absence de sollicitation de la part des collectivités.

PROJET D'INTERSCOT DE L'ARC SYNDICAT MIXTE

L'ARC syndicat mixte s'inscrit actuellement dans une démarche d'interSCoT. Une étude va être engagée courant 2011 afin, notamment, d'analyser de manière comparée les SCoT au regard du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et des évolutions législatives avec une mise en perspective des enjeux par thématique. Cette démarche doit aboutir à un Projet d'Aménagement et de Développement Durable à l'échelle de l'ARC syndicat mixte. Cet outil est destiné à renforcer la cohérence des politiques de planification à l'échelle de l'ARC syndicat mixte, notamment pour la préservation du foncier agricole et de la protection des espaces naturels.

☛ ATOUTS

- Une volonté politique affichée par l'ARC syndicat mixte pour agir en faveur de la protection et la préservation du foncier
- Un accompagnement financier des communes pour acquérir du foncier dans les secteurs agricoles stratégiques
- La vocation agricole affirmée d'une partie du foncier agricole dans des documents d'urbanisme apporte aux agriculteurs dans ces secteurs une meilleure lisibilité en lien avec les investissements effectués
- Deux ZAP créées
- Une cartographie des espaces agricoles utilisés et protégés dans le Projet agricole d'agglomération
- Démarche InterSCoT initiée par l'ARC syndicat mixte

☛ FAIBLESSES

- Le coût élevé du foncier (à l'achat) supérieur aux moyennes départementales et régionales qui se répercute sur les coûts de fermage et favorise les locations précaires
- Concurrence forte entre la vocation agricole du foncier vis-à-vis des autres fonctions en fort développement du territoire (résidentiel et activités) : les besoins de foncier pour l'urbanisation parfois mal connus à moyen et long termes freinent les investissements agricoles, qui justement permettent à l'activité de s'adapter aux évolutions, voire mutations, de son contexte territorial
- Recherche de surfaces supplémentaires pour répondre aux exigences de cahiers des charges (Reblochon, GRTA et Suisse Garantie, Droits à Paiement Uniques), et donc concurrence entre les exploitants pour la reprise du foncier
- La densification des dents creuses, principe pertinent en soi pour limiter le mitage de l'espace rural, peut entraîner un enclavement des bâtiments d'exploitation, générateurs de nuisances potentielles pour les riverains dans le cadre de l'élevage notamment.

☛ ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Suivre le déclassement des terres à vocation agricole dans les documents d'urbanisme**
- **Définir une stratégie foncière globale pour anticiper et limiter les consommations d'espace foncier agricole :**
 - o **Par le respect des règles d'équilibre des espaces,**
 - o **Veille foncière pour anticiper les besoins,**
 - o **Développer des outils de protection du foncier en complément des outils de planification (SCOT, PLU) : ZAP, ...**
- **Anticiper les besoins de toutes les formes d'agriculture pour rendre possible la reprise et l'installation d'exploitations**
- **Favoriser les synergies entre les principaux acteurs du foncier :** agriculteurs, porteurs de projets, SAFER, Chambres d'agriculture, collectivités, Etablissements Publics Fonciers départementaux de Haute-Savoie et de l'Ain.
- Tendre vers une homogénéisation de la protection des espaces agricoles pour ne pas limiter les investissements agricoles à long terme, et donc favoriser la dynamique et les capacités d'adaptation des exploitations à leur contexte territorial (InterSCoT...)

O. Multifonctionnalité de l'agriculture

▲ ETAT DES LIEUX

▲ La place des espaces ouverts dans le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

L'ambition du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est de tendre vers une agglomération compacte, multipolaire et verte.

Les réflexions dans le cadre de l'élaboration de ce Projet ont donc porté sur la prise en compte des espaces ouverts au sein d'une armature qui intègre les espaces agricoles, naturels et forestiers en tant qu'espaces multifonctionnels et structurants. Par ordre d'importance⁴⁸, les rôles reconnus de l'agriculture dans le Projet d'agglomération sont les suivants :

- production, l'agriculture étant une activité économique à part entière,
- préservation des ressources : les espaces cultivés, avec des pratiques de type extensives ou intégrées, sont des espaces support de biodiversité,
- préservation des paysages et du patrimoine,
- espaces supports pour les loisirs et le délasserment,
- fonction sociale en étant un lieu de pratique et d'échanges entre habitants et agriculteurs.

▲ La production agricole est un support de lien social

Lorsque la fonction de production est reliée à la vente de produits sur place ou sur des marchés, les **échanges entre producteurs et consommateurs permettent de tisser des liens avec le territoire et ses habitants**. Cela permet aux consommateurs et potentiels promeneurs de **mieux comprendre l'agriculture, son fonctionnement** ainsi que les règles à respecter en milieu agricole.

⁴⁸ Cahier n°13-1 : Analyse des impacts sur l'agriculture, juin 2009, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

▲ Des paysages façonnés par l'activité agricole

L'activité agricole est présente sur près de **50 000 ha, soit environ le tiers de la superficie du périmètre du CDDRA**.

Cette activité est exercée par des exploitants à titre professionnel (850 exploitations) mais aussi par des exploitants non professionnels, doubles actifs ou 'retraités' actifs (*Nb. en attente des résultats du RGA 2010-2011*).

L'élevage, activité principale, a un rôle clé dans la composition du paysage : les **prairies pâturées** et/ou fauchées forment un **écrin de verdure tout au long de l'année**. Sur les coteaux des Voirons, dans les bas monts du Jura, sur les coteaux du Salève, ces prairies sont entourées d'un maillage bocager relié avec la végétation le long des cours d'eau.

Les plaines cultivées pour les céréales structurent l'évolution des paysages au fil des saisons.

Les **bâtiments agricoles** sont également des **repères visuels forts**, que ce soient des bâtiments plutôt récents et construits dans des secteurs dégagés et de grande envergure (étables), ou les anciens sièges d'exploitation, voire des granges, ainsi que les chalets d'alpages, constitutifs du patrimoine bâti du territoire.

En périphérie immédiate du cœur de l'agglomération franco-valdo-genevoise, **les paysages sont en majorité en mutation**. Leur composante naturelle et agricole laisse progressivement place au développement urbain, mais **il subsiste des secteurs agro-naturels ou agricoles dont la qualité paysagère mérite une préservation** à ce titre.

Par exemple les bas monts cultivés du Jura sur le pays de Gex constituent des 'coulisses' et des points de vue sur le grand paysage, le 'cœur vert'⁴⁹ au sud de Ferney-Voltaire, les secteurs céréaliers sur le plateau de Neydens – Archamps, la plaine du bois des Rosses, le vallon du Foron, la plaine de l'Arve, la plaine des Rocailles...

⁴⁹ Dénomination de la partie agricole franco-suisse située au sud de la RD 35 au niveau de Prevessins et de Ferney Voltaire, cf. Cahier n°81-1 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Au-delà de cette zone, les espaces agricoles ont un rôle majeur dans l'entretien de grandes entités agro-naturelles. Dans la Vallée Verte ou sur les secteurs d'alpage (Haut-Jura notamment), la diminution du pâturage par les troupeaux entraîne un enrichissement progressif engendrant une fermeture des paysages. La transition entre zones agricoles et la forêt devient alors moins nette.

➤ Les **paysages** sont, comme vu précédemment, encore **largement façonnés par l'activité agricole**. C'est une des composante de l'**identité** et donc de l'**attractivité du territoire** (notamment touristique).

▲ La gestion de la fréquentation dans les espaces agricoles

Les habitants du territoire du Genevois français, et plus globalement de l'agglomération franco-valdo-genevoise bénéficient d'un cadre de vie relativement privilégié, à quelques minutes en voiture ou à pied, en vélo, ..., de vastes espaces agricoles et naturels offrant de multiples possibilités. Ces usages peuvent être de types récréatifs ou sportifs (pratique d'activités de pleine nature).

Cette fréquentation proche des secteurs habités et entretenus par l'agriculture pose ponctuellement des **conflits d'usage**, résultant principalement de la **méconnaissance des contraintes d'exploitation agricole par les promeneurs** :

- **non-respect du code de la route : constats de stationnement anarchique** le long des routes près d'espaces agricoles ou forestiers ou sur des chemins agricoles. Ces axes étant utilisés par les engins agricoles et forestiers, les exploitants peuvent avoir besoin de la totalité de la largeur du passage,
- circulation de véhicules à moteurs sur des chemins fréquentés par les promeneurs, les exploitants agricoles : quad, 4x4, motos, ...

- **non-respect du droit de propriété** par le franchissement des clôtures et l'accès aux parcelles : dégradation des clôtures, ouverture des parcelles laissant la possibilité aux animaux d'en sortir, danger potentiel pour le public qui s'approche des animaux,
- promenade des **chiens** qui se traduit souvent par une divagation des animaux non tenus en laisse, leur permettant de pénétrer dans les parcelles, d'effrayer les troupeaux en alpage, etc.

C'est dans les secteurs de la basse vallée de l'Arve, sur le secteur maraîcher de Gaillard, sur les coteaux des Voirons, les coteaux du Pays de Gex, sur le plateau situé au pied du Vuache que la fréquentation est la plus forte, c'est-à-dire à proximité immédiate des pôles urbains principaux.

Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, une étude test est en cours au sein du périmètre de la Communauté de communes du Genevois pour créer un **réseau agro-environnemental (RAE)**.

Un de ses objectifs est d'harmoniser les activités humaines de pleine nature avec les impératifs liés aux pratiques agricoles et à la préservation de certains espaces naturels. Ainsi, à l'avenir, une trame franco-suisse des réseaux agroenvironnementaux de l'agglomération franco-valdo-genevoise pourra être constituée.

☺ FAIBLESSES

- La méconnaissance des contraintes d'exploitation par le public
- Le manque d'aménagements légers permettant d'informer et de canaliser la fréquentation pour les loisirs de proximité

☺ ATOUTS, OPPORTUNITES

- L'activité agricole contribue à l'entretien d'espaces ouverts favorables aux espèces inféodées à ces milieux,
- Des organismes supports pour organiser la fréquentation : Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Syndicat Mixte du Salève, Syndicat d'Aménagement du Vuache

ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Affirmer les différents rôles de l'activité agricole dans son contexte territorial urbain, périurbain et rural**
- **Préserver les espaces et paysages agricoles** qui assurent un rôle identitaire fort
- **Développer les dispositifs permettant de réduire conflits d'usage** liés à la fréquentation de proximité en lien avec les réseaux agro-environnementaux
- **Renforcer les liens sociaux** entre urbains et périurbains
- **Renforcer l'information et la sensibilisation des habitants :**
 - o aux contraintes propres à l'activité agricole en zone périurbaine
 - o sur les pratiques agro-environnementales, la prise en compte de l'environnement par les pratiques culturelles actuelles

P. Agroenvironnement

ETAT DES LIEUX

▲ Des espaces agricoles supports de biodiversité

Les surfaces agricoles sont majoritairement constituées de prairies, situées en plaine, sur les coteaux ou en alpages. Les prairies de plaine et de coteaux sont des surfaces dites mécanisables, indispensables pour produire le fourrage consommé en hiver. Avant la fauche, les prairies sont source de nourriture pour les insectes, les herbivores, et assurent le refuge des espèces en période de reproduction au printemps ou en début d'été. De vastes parcelles sont encore partiellement ourlées d'arbres et de haies vives le long des chemins, abris et corridors pour la faune.

Les alpages sont des prairies naturelles. Leur pâture permet de maintenir une diversité floristique élevée. De plus, cela permet d'éviter le développement des espèces ligneuses, et donc la fermeture des milieux (c'est-à-dire le boisement progressif des prairies par sous-pâturage ou abandon de pâturage).

La plupart des **secteurs de coteaux ou de plaine à proximité des espaces urbains** sont des espaces 'relai' ou 'tampon'⁵⁰ pour la faune et la flore.

De plus, les espaces agricoles jouent un rôle non négligeable en faveur de la biodiversité (faune et flore). Certaines **espèces sont inféodées aux milieux agricoles**. C'est le cas par exemple de la perdrix grise, du lièvre mais également d'espèces floristiques et notamment d'espèces messicoles (bleuet, ...). La biodiversité présente dans ces milieux varie notamment avec les **pratiques agricoles**.

Parmi les espèces animales, un enjeu commun à l'agriculture et à l'environnement sont les espèces problématiques pouvant engendrer des

⁵⁰ Une zone relai est une zone pouvant servir de refuge ou de repos aux animaux lors de leurs déplacements entre deux habitats séparés ; une zone 'tampon' permet aux espèces de se déplacer, et de limiter les agressions directes sur les habitats naturels d'intérêt majeur.

dégâts sur les cultures. C'est le cas par exemple des sangliers, des corneilles ou encore des campagnols, qui nécessitent de définir des politiques de gestion cordonnées pour mettre en place une meilleure régulation des populations.

▲ Des espaces agricoles supports de l'identité paysagère reconnus dans le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Les espaces agricoles et naturels forment l'essentiel de la charpente paysagère du territoire. La reconnaissance du rôle de l'activité agricole dans l'entretien des paysages se traduit, notamment par le **Plan Paysage**, sur le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Initialement réalisé en 2007, il est en cours d'actualisation (dans le cadre de l'élaboration du Projet d'agglomération 2^{ème} génération – juin 2012). Ce plan comporte des mesures de conservation des entités paysagères territoriales reconnues impliquant, entre autre, 'la sauvegarde des espaces ruraux et l'encouragement aux agricultures locales ou de proximité'.

▲ La protection des espaces naturels repose en partie sur le maintien des espaces agricoles

Les études de base pour l'élaboration de **Contrats corridors à l'échelle du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**, réalisées en 2010 sur la base d'un diagnostic concerté, ont mis en évidence des espaces agricoles à enjeu de biodiversité (données disponibles au 1/25 000).

Sur les pentes du Salève ou des Voirons par exemple, les espaces ouverts cultivés ont subi un mitage important, préjudiciable tant pour l'agriculture que pour la biodiversité. Les alpages constitués de pelouses sèches et de zones humides sont autant de sites propices au maintien de la flore locale. Sur les bas monts du Jura (communes de Péron, Challex, Pougny, ...) les secteurs d'élevage ont conservé une valeur écologique élevée, grâce à des pratiques extensives et au maintien d'espaces agricoles diversifiés : pâtures, cultures variées, anciens vergers.

En complément des espaces à principale vocation de production, des espaces semi-naturels sont présents : friches, haies, bosquets, arbres à cavités, etc. permettant d'accueillir des espèces inféodées aux milieux

bocagers : alouette des champs, tarier pâtre, chevêche d'Athéna, caille des blés, huppe fasciée, etc.

Les cultures accueillent également des plantes considérées comme adventices, dont beaucoup sont devenues rares (ex. coquelicot, bleuet)⁵¹.

La préservation des espaces agricoles est inscrite dans le Projet agricole d'agglomération. Une cartographie des espaces agricoles utilisés par l'agriculture et des espaces agricoles protégés de manière réglementaire est en cours de finalisation. Elle a pour objectif d'alimenter les réflexions concernant le développement de l'urbanisation.

De plus, l'interSCoT de l'ARC syndicat mixte a pour objectif également une meilleure protection de ces espaces.

▲ Mesures en faveur de la biodiversité

Des **mesures agro-environnementales territoriales** ont été mises en place dans les sites Natura 2000 dotés de documents d'objectifs (DOCOB), par exemple pour la gestion pastorale, le débroussaillage, etc. En dehors de ces zones, les pratiques agro-environnementales ne font pas l'objet d'une rémunération directe.

Le passage au cahier des charges 'Suisse Garantie' pour les producteurs de lait zonien (afin de continuer à livrer leur lait aux Laiteries Réunies de Genève) va nécessiter pour ces exploitants de réserver 7 % de leur SAU en surfaces de compensation écologique (SCE), structures favorables à la biodiversité.

La mise en place de ces structures pourra être liée au développement côté français de **réseaux agro-environnementaux**, inscrit dans le Projet agricole d'agglomération. Ces réseaux sont bien développés côté vaudois et genevois et sont portés par les agriculteurs.

⁵¹ Cf. Cahiers n° 13-51 à 13-58 Etudes de base pour l'élaboration de contrats corridors, nov. 2010, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, une étude de faisabilité est actuellement en cours sur le périmètre de la Communauté de communes du Genevois, en partenariat avec les agriculteurs de cette zone. Cette étude permettra de définir ce réseau et également d'étudier les moyens de financement.

▲ Des pratiques agricoles pouvant engendrer des incidences directes ou indirectes sur la biodiversité

- Les cours d'eau qui sillonnent le territoire sont peu affectés par les pollutions agricoles diffuses (nitrates, phosphates, etc.). A noter que le long des cours d'eau, des bandes enherbées sont mises en place afin de limiter l'impact des produits phytosanitaires et des engrais.

La localisation des zones de production maraîchère, à proximité immédiate de l'Arve où la nappe alluviale est située à moins de 2m de profondeur, rend la ressource en eau fortement vulnérable aux pollutions d'origine agricole.

Des espèces protégées et emblématiques sont présentes dans les cours d'eau (le castor dans l'Arve et le Rhône, les écrevisses à pattes blanches, ...).

Le maintien d'une **agriculture peu intensive et/ou intégrant ces problématiques environnementales** est un enjeu transversal majeur, tant les **espaces naturels 'ordinaires'** sont actuellement soumis à une forte pression par l'urbanisation.

- Le mode de culture peut également être défavorable à la biodiversité locale, par exemple les secteurs majoritairement dédiés à la céréaliculture (secteur du plateau d'Archamps, plaine de l'Arve, premières pentes du Jura sur le Pays de Gex, etc.).

▲ Des espaces agricoles soumis à la fréquentation du public

La gestion de la fréquentation par le public (auxquels s'ajoutent les chiens) est une **problématique partagée** pour l'activité agricole et pour la préservation des espaces naturels.

Les promeneurs dispersés sont une source potentielle de dérangement pour la faune, préjudiciable principalement en période de reproduction. La flore peut aussi être dégradée par piétinement ou cueillette/arrachement.

▲ Energie et agriculture

A ce jour, la production agricole n'est pas destinée à produire directement de la biomasse pour de la production énergétique. Toutefois, la production de fumier, lisier est utilisée pour fertiliser les sols cultivés et les prairies.

Dans les systèmes non extensifs, sur le périmètre zonien notamment, la biomasse non utilisée pourrait être valorisée sous la forme d'énergie, en lien avec la production de déchets verts par les collectivités. A ce jour, il existe un projet de **méthanisation** des effluents bovins sur la Vallée Verte.

La production agricole du territoire est plus particulièrement les productions maraîchère et horticole sont consommatrices d'énergie (serres chauffées). Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, un des objectifs est l'amélioration de l'efficacité énergétique en optimisant les synergies avec les zones urbaines. Un recensement, entre autres des consommations et besoins énergétiques de ces exploitations est en cours (étude Projet d'agglomération – ARC syndicat mixte).

☺ ATOUTS

- Les espaces agricoles extensifs sont des habitats pour certaines espèces mais également des espaces tampons ou relais pour une partie de la faune et de la flore, protégée ou non
- La préservation des corridors biologiques nécessite la préservation de vastes espaces agricoles non mités
- Les réseaux agro-environnementaux : développement prévu sur la partie française du territoire du Projet d'agglomération

☹ FAIBLESSES

- Les pratiques culturales intensives sont une source potentielle de dégradation de la qualité et de la richesse des milieux naturels
- Des mesures agroenvironnementales territoriales limitées aux zones Natura 2000

ENJEUX / AXES DE PROGRES

- **Accompagner la mise en place des réseaux agro-environnementaux** et de surfaces de compensation écologique sur le territoire, en lien avec les contrats corridors et les réseaux agro-environnementaux suisses
- Développer des mesures agroenvironnementales en lien avec les MAET existantes (Natura 2000) et les contrats corridors à venir
- Développer une meilleure prise en compte de la **biodiversité 'ordinaire'**
- **Accompagner des projets structurants et innovants pour la production d'énergie**

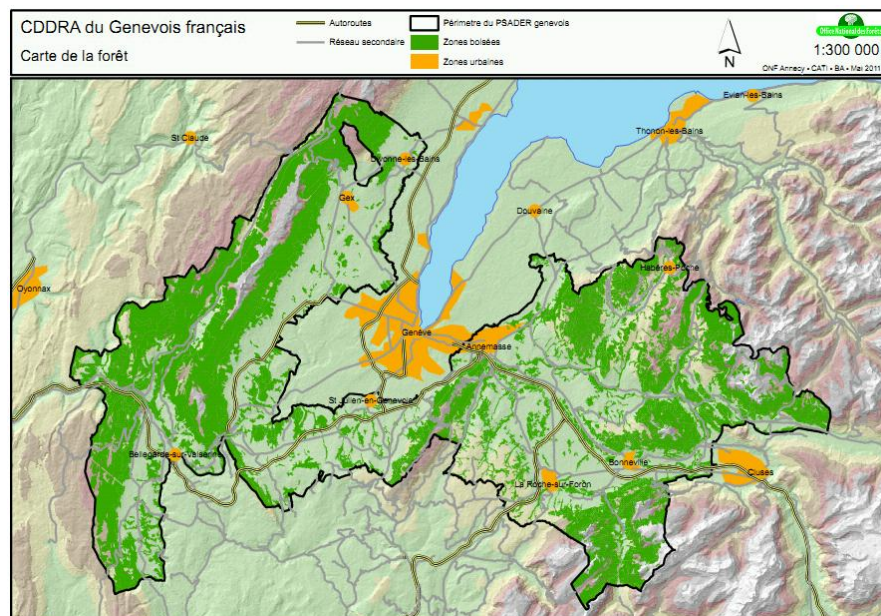
Q. La forêt et le bois dans le Genevois français

LA FORET DU TERRITOIRE

LA PLACE DE LA FORET DANS LE TERRITOIRE

Une forêt très présente, couvrant 45% de la surface du territoire (cf. cartes en annexe). 80 % des forêts sont situées en position de pente et versant. Seuls 20% sont assises sur des terrains plats.

Type de territoires	Surface	Ratio
Surface territoire PSADER Genevois français	152 170 ha	44,7 %
Forêt PSADER Genevois français	68 087 ha	



LA PROPRIETE FORESTIERE

Type de forêt	Surface	Ratio
Forêts publiques (Etat, collectivités communes)	22 745 ha	33,5 %
Forêts privées	45 340 ha	66,5 %

Une forêt majoritairement privée, très souvent morcelée dont la gestion et l'exploitation est difficile.

LA PRODUCTION DE LA FORET

68 000 hectares de forêts productives, pouvant fournir du bois d'oeuvre résineux pour la construction, des feuillus en futaie ou des taillis pour le chauffage. Elle représente un volume de bois total de 20 500 000 m³ dont seulement la moitié est actuellement accessible pour une valorisation commerciale. Dans le cadre d'une gestion durable (prélèvement en forêt de ce qui pousse chaque année), 628 000 m³ de bois pourraient être valorisés. Seuls 205 000 m³ sont actuellement récoltés. Le reste est laissé en forêt par faute d'accès ou de disponibilité du bois (forêt privée non gérée). Par ailleurs, 38 000 T de bois énergie pourraient potentiellement être valorisés.

STOCK DE CARBONE

L'accroissement naturel de la forêt permet chaque année de stocker 692 000 T de carbone sur le territoire, correspondant à 1% de l'engagement annuel de la France de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

EVOLUTION CLIMATIQUE

La forêt du territoire a été très touchée par les épisodes climatiques des tempêtes de décembre 1999 (vents violents) et de la sécheresse de 2003 et des années suivantes (déficit hydrique des arbres ayant entraîné la prolifération dévastatrice par le scolyte de l'épicéa). Des surfaces importantes de la forêt ont été détruites et les gestionnaires doivent tenir compte de ces nouveaux éléments dans les choix de gestion.

▲ LA FILIERE DE TRANSFORMATION DANS LE TERRITOIRE

LES ENTREPRISES DE LA PREMIERE TRANSFORMATION

26 entreprises de travaux forestiers présentant 2 caractéristiques :

1. des entreprises mono personnelles sans dispositif de gestion et de comptabilité dans un contexte économique tendu.
2. des métiers pénibles et dangereux avec peu de jeunes prêts à s'investir.

4 entreprises de transport forestier dans le territoire

15 unités de sciage sur le territoire :

- certaines unités de sciage sont importantes (plus de 20 000 m³ de sciage par an). Certaines grosses unités régionales sont à proximité immédiate du territoire et attirent une partie du bois prélevé dans les forêts du territoire (distance inférieure à 50 km).
- de gros investissements à prévoir afin de pouvoir continuer à répondre à l'offre.

LES ENTREPRISES DE DEUXIEME TRANSFORMATION

Le territoire compte un grand nombre d'entreprises de deuxième transformation du bois directement liées à la dynamique locale de la construction, individuelle ou collective.

Mais il persiste un problème d'inadéquation entre l'offre de bois local et la demande dans la construction (qualité des sciages, offre en bois sec...).

LE BOIS ENERGIE

Le gisement potentiel brut dans le cadre d'une gestion durable est estimé à 38 000 T/an de bois-énergie forestier. A cela s'ajoutent 20 000 T/an de bois issus des connexes de scieries. La demande énergétique actuelle est d'environ 5 000 T/an. La mise en lien de la chaîne économique de valorisation n'est pas encore opérationnelle (infrastructure, économie d'ensemble, masse critique pour les investissements).

▲ LES AUTRES ACTIVITES DU TERRITOIRE LIEES A LA FORET

FORET ET BIODIVERSITE

Le territoire du Genevois français est très concerné par les zonages environnementaux, témoignant d'une façon générale de sa valeur écologique. Au sein de ces zones environnementales, la forêt occupe une place toute particulière :

- 75 % des surfaces en protection réglementaire (réserves, arrêtés de protection) sont couvertes de forêts,
- la forêt occupe 77% des surfaces en sites Natura 2000,
- 70 % des surfaces forestières ont été inventoriées dans les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

FORET ET EAU POTABLE

Plus de 12 500 hectares de forêt contribuent à la protection des captages en eau potable du territoire.

FORET ET ACTIVITES PASTORALES

Les surfaces pastorales de montagne diminuent fortement et déjà 3 200 hectares de terrain sont colonisés par des accrus forestiers suite à la déprise pastorale. La fermeture des milieux pastoraux a des conséquences négatives sur l'activité agricole, sur l'écologie des milieux et sur la qualité des paysages du territoire.

FORET ET CADRE DE VIE

Les forêts couvrent 45% du territoire, mais elles représentent 80% du paysage rural des versants de montagne. Elles jouent un rôle très important dans la perception paysagère du territoire par ses habitants français et leurs voisins suisses. Par ailleurs, elles sont le siège de nombreuses activités de loisirs et de repos.

R. Production de bois

▲ CHIFFRES CLEFS

La forêt productive occupe près de 60 000 hectares sur le territoire du Genevois français. Elle représente un capital de bois sur pied de plus de 18,5 M de m³ de bois (majoritairement du sapin et de l'épicéa, bois blanc résineux apprécié pour la construction). Or ce capital de bois n'est pas facilement disponible :

- 11 Mm³ sont accessibles dans les conditions de dessertes forestières actuelles. 9,2 Mm³ de bois sont difficilement exploitables à cause du manque de desserte.

→ **45 % de la ressource n'est pas accessible**

- 45 000 hectares de forêts privées.

→ **66 % de la ressource avec des difficultés de gestion inhérentes au morcellement foncier**

- 625 000 m³ de bois en plus chaque année dans les forêts. Seuls 205 000 m³ sont récoltés et valorisés dans les filières bois.

→ **150 000 m³ de bois accessibles actuellement dont il faudrait organiser la mobilisation dans les forêts privées principalement**

→ **300 000 m³ de bois à rendre accessibles en forêts publiques et privées en travaillant conjointement sur les dessertes et le regroupement des acteurs de la forêt privée.**

- Des professionnels de la filière bois présents localement et utilisant du bois local (Haute-Savoie et Ain).

→ **15 unités de sciage à structurer**

→ **26 entreprises de travaux forestiers à conforter**

Cf. cartes en annexe

▲ LA FORÊT DU TERRITOIRE : UNE PRODUCTION DE BOIS UTILE

LA DEMANDE ET L'OFFRE

La demande en bois d'œuvre, nécessaire à la construction bois, s'accroît fortement. Les acteurs de la filière de première et deuxième transformation expriment des besoins importants afin d'approvisionner les nombreux projets publics et privés utilisant le bois dans la construction.

Dans l'Ain comme en Haute-Savoie, la récolte escomptée en "résineux blancs"⁵² diminue fortement en forêt publique, tandis qu'elle ne décolle toujours pas en forêt privée.

Cette situation de rupture entre l'offre et la demande est accentuée par la pression des besoins suisses difficilement quantifiables (les flux commerciaux des bois bruts ou transformés sont difficilement tracés de part et d'autres de la frontière).

UNE OFFRE EN RUPTURE

Les forêts du territoire disposent d'un capital bois important et susceptible de répondre aux besoins dans le cadre d'une gestion durable. Néanmoins, des difficultés structurelles rendent cette ressource peu disponible :

- une forêt privée morcelée dont la gestion et l'exploitation est difficile,
- une forêt insuffisamment accessible pour optimiser les récoltes,
- une forêt morcelée et peu accessible qui est mal gérée et est fragilisée par les aléas naturels (tempête, insectes, sécheresse).

⁵² Résineux blanc : sapin et épicéa dont les sciages permettent l'utilisation dans la construction.

LES ENJEUX DE LA VALORISATION DES FORÊTS

La gestion et l'exploitation des forêts du territoire est utile à plusieurs titres.

La demande accrue en termes d'approvisionnement en bois pour la construction notamment est légitime et répond à une stratégie globale de diminution des impacts environnementaux du développement économique et urbain. Cette stratégie est confortée par des dispositifs d'incitation nationaux dont le territoire tire bénéfice. Il est donc nécessaire que l'offre puisse augmenter pour répondre au maximum à la demande.

Dans le cadre d'un développement durable des forêts, la dynamisation de la gestion et de l'exploitation des celles-ci permettrait :

- de mobiliser une ressource plus importante et de meilleure qualité pour rapprocher le territoire d'une certaine autonomie d'approvisionnement et pour répondre aux besoins territoriaux,
- de générer des ressources pour les propriétaires forestiers afin de poursuivre les investissements nécessaires en forêt,
- de valoriser les opérations de sylviculture qui rendent les forêts plus équilibrées et résilientes face aux aléas naturels, tout en travaillant à une adaptation anticipative des évolutions climatiques globales,
- de travailler au renouvellement des forêts pour assurer la production sur le long terme.

PORTEURS DE PROJETS

La majorité des actions à entreprendre en vue de mieux gérer la forêt et de mobiliser la ressource sera portée par les propriétaires et leurs représentants.

EMPLOIS

Ces actions seront de nature à maintenir et favoriser l'emploi aux différents niveaux de la filière économique de la forêt et du bois : gestionnaires, entreprises de travaux forestiers, travaux publics, scieurs, transformateurs.

LES CONDITIONS DU SUCCES

Pour mettre en oeuvre une stratégie de développement forestier qui permette efficacement de valoriser une ressource en bois de qualité, il est nécessaire de réunir quelques conditions.

L'ensemble des acteurs du territoire doivent être solidaires dans l'action et anticiper sur les difficultés d'appréciation de "la coupe de bois" dont l'effet est difficilement perceptible. Le développement de l'exploitation forestière doit donc être accompagné de mesures permettant :

- d'établir une stratégie politique lisible et communicante, valorisant les acteurs de la filière et assurant un équilibre entre les demandeurs et les offreurs,
- d'assurer la qualité des réalisations pour la construction des routes, la réalisation des exploitations (cahier des charges, charte, ...),
- d'informer et de sensibiliser les acteurs et la population pour recentrer une culture forestière et rurale équilibrée et en phase avec le développement économique du territoire.

😊 ATOUTS

- Une demande exprimée en forte hausse, opportunité économique importante
- Une offre en bois de qualité disponible mais non accessible
- Des acteurs locaux, territoriaux et extra-territoriaux structurés et volontaires pour trouver une solution
- Des dispositifs d'accompagnement financiers et réglementaires préexistants qui doivent être mis en synergie au niveau local

⊗ FAIBLESSES

- Un capital disponible en forêt privée très morcelé et difficilement gérable et exploitable
- Un capital accessible en faible proportion et une pression trop forte sur les zones accessibles
- Une forêt peu gérée et soumise aux aléas naturels et aux effets des changements globaux
- Une filière à structurer pour mettre en lien les acteurs économiques dans un système autonome et gagnant pour tous.

🔑 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Développer la gestion et la valorisation des forêts** pour rendre disponible un capital bois de qualité important qui répond aux besoins de la demande (notamment pour la construction bois)
- **Animer les acteurs de la forêt** (propriétaires, gestionnaires) pour optimiser la mobilisation des dispositifs permettant de grouper les actions de gestion forestière, d'investir en forêt et de créer des infrastructures permettant la valorisation des produits bois
- **Accompagner le développement d'une stratégie globale** permettant d'anticiper sur les freins locaux en termes de perception culturelle.

S. Production de bois énergie

▲ CHIFFRES CLEFS

Le gisement énergétique forestier est important :

- 5,7 millions de Tonnes de bois pourraient être valorisées en plaquettes forestières, hors tout. Dans le cadre d'une gestion durable avec un renouvellement naturel des peuplements forestiers sur 150 ans, ce gisement représente :

→ **un gisement potentiel brut de 38 000 T/an de plaquettes forestières**

Gisement potentiel brut : gisement présent en forêt mais actuellement non valorisable intégralement du fait des difficultés de mobilisation et de valorisation de la ressource.

- Par ailleurs, considérant les surfaces actuellement exploitables, le gisement représente :

→ **un gisement brut de 21 000 T/an de plaquettes forestières**

Gisement brut : gisement présent en forêt, actuellement accessible mais actuellement non valorisable intégralement du fait des difficultés de valorisation économique de la ressource.

- Actuellement, sur le territoire, entre 18 et 21 chaufferies collectives, publiques ou privées sont en fonctionnement, représentant une consommation d'environ 5 000 T/an.
- Des projets importants sont actuellement en cours de réflexion (12 000 T/an pour une chaufferie collective sur Genève, ...)
- Pas de dispositif de tri, stockage et de valorisation industrielle sur le territoire ; en cause le coût du foncier et une activité industrielle peu appréciée.

▲ LA FORÊT DU TERRITOIRE : UN GISEMENT LOCAL

LE GISEMENT ENERGETIQUE

La forêt du territoire, de par son importance et sa localisation géographique, constitue un gisement énergétique important encore peu valorisé. La biomasse forestière est propice au développement de la filière locale en énergie renouvelable bois.

Néanmoins, à l'orée du développement du dispositif énergétique local, il est nécessaire que les acteurs du territoire participent à la structuration de l'offre énergétique, sous peine de se voir imposer une exploitation par une demande qui pourrait rapidement devenir exacerbée. Sur le territoire, des systèmes de chaudière bois sont déjà en place et plusieurs acteurs sont présents et économiquement actifs et autonomes. Ils démontrent la possibilité qui est donnée au territoire de se structurer car :

1. la ressource est présente (mais encore peu disponible),
2. les utilisateurs se développent (mais craignent dans l'indisponibilité de la ressource).

UN GISEMENT POTENTIEL NON EXPLOITE

Comme pour le bois d'œuvre entrant dans la construction, le capital bois du territoire doit permettre de répondre en grande partie aux besoins en devenir. Néanmoins, des difficultés structurelles rendent ce gisement peu disponible :

- un gisement éparpillé chez de nombreux petits propriétaires,
- un gisement encore peu accessible dans des conditions économiques recevables,
- des infrastructures facilitatrices encore peu présentes sur le territoire.

LES ENJEUX DE LA VALORISATION DU GISEMENT

Valoriser le gisement énergétique local, c'est participer aux efforts de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en utilisant une énergie renouvelable.

La question de l'offre et de la demande dans le domaine du bois-énergie est globalement plus prononcée qu'ailleurs. En effet, nombre d'investisseurs publics ne peuvent entreprendre leur investissement en chaudière tant que l'approvisionnement n'est pas sécurisé. Inversement, des entrepreneurs en fourniture d'énergie bois ne peuvent réaliser leurs investissements professionnels tant que le marché n'est pas établi. Pour remédier à ce problème, il semble nécessaire de mettre en place les dispositifs qui permettraient de développer et conforter une filière territoriale.

De la forêt à la chaudière, une filière de récolte, transformation, stockage puis livraison du bois énergie doit être mise en place. Elle doit assurer, dans les meilleures conditions économiques, la production de plaquettes de qualité, conformes aux cahiers des charges des différentes chaufferies. Cette filière doit également être en capacité de stocker des volumes suffisants pour alimenter les chaufferies tout au long de la période hivernale. Pour cela il faut :

- améliorer les conditions de valorisation de la ressource afin d'obtenir une valeur minimale de la matière première sur pied,
- organiser la commercialisation entre les entreprises de la filière dans un cadre contractuel stabilisé,
- mettre à dispositions des entrepreneurs des équipements publics permettant de développer leur activité,
- favoriser l'émergence des approvisionnements locaux, tout en coordonnant les interventions avec l'extérieur du territoire.

PORTEURS DE PROJETS

Les actions à entreprendre relèvent d'une partie de la responsabilité des propriétaires du gisement sur pied, mais aussi des entrepreneurs privés en charge d'approvisionner les équipements de chauffage (ensemble des acteurs de la chaîne de transformation dans un cadre contractuel précis).

EMPLOIS

Ces actions sont de nature à conforter l'emploi dans les entreprises actuelles de la transformation et à développer de nouveaux emplois dans des entreprises dont l'émergence sera naturelle.

DES LIAISONS EXTRA-TERRITORIALES

L'approvisionnement en bois local pour l'utilisation d'une source d'énergie renouvelable doit être considéré de façon nuancée selon les échelles de grandeur. En effet, pour les petites et moyennes unités de chauffage collectif, un approvisionnement dans un rayon de 30 à 80 km est tout à fait possible et l'organisation économique du système est auto-protégée dans la mesure où les coûts de transport sont très lourds dans le bilan économique de l'opération. Pour les grosses unités de chauffage, le rayon d'approvisionnement est beaucoup plus étendu car les quantités mises en oeuvre permettent de lisser les coûts des transports. Néanmoins, il faut considérer qu'un litre de fuel parcourt en moyenne 6 000 km avant de servir dans l'unité de chauffage concernée.

Ainsi, des besoins énergétiques sont exprimés du côté suisse du territoire et les forêts françaises de l'Ain et de la Haute-Savoie peuvent constituer des sources d'approvisionnement intéressantes. Il faudra considérer le volume potentiellement mobilisable de cette ressource à l'échelle du territoire pour connaître les capacités d'approvisionnement des territoires voisins.

😊 ATOUTS

- Une demande exprimée en hausse et en fort développement
- Un approvisionnement potentiel local important 21 000 T / an
- Une activité économique permettant de faire converger des attentes complémentaires : valorisation des sous-produits, complémentarité des métiers, gain écologique...
- Une activité qui va générer de nouveaux emplois.

☹ FAIBLESSES

- Un gisement qui n'est pas encore disponible car les conditions d'accessibilité à la ressource ne sont pas encore réunies
- Des conditions économiques de rentabilité de la filière qui sont tendues et menacent les acteurs
- Des injonctions contradictoires à destination des propriétaires, sommés de valoriser une ressource énergétique environnementale et pressés pour préserver et conserver l'environnement.
- Des filières économiques énergétiques parfois contradictoires (filiale sèche, filiale humide).

🔑 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Mieux connaître les ressources et les conditions économiques de leur mobilisation**
- **Mettre en place des dispositifs d'infrastructures facilitateurs pour les entrepreneurs privés** afin d'intégrer leur activité dans les tissus économiques locaux
- **Former et sensibiliser les décideurs publics et privés** au regard de leurs investissements en terme d'unités de chauffages en fonction des possibilités d'approvisionnement
- **Favoriser la mise à disposition de la ressource** dans des conditions économiques intéressantes pour les propriétaires.

T. Services rendus par la forêt

▲ CHIFFRES CLEFS

- **Forêt et biodiversité** : les forêts du territoire représentent 70% des surfaces inventoriées pour les ZNIEFF et 77% des surfaces en réserves naturelles et en sites Natura 2000.

→ **3/4 des forêts jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité sur le territoire**

- **Forêt et eau potable** : 12 500 hectares de forêts sont concernés par un périmètre de protection de captage. La forêt joue donc un rôle très important dans la protection de la ressource en eau potable du territoire.

→ **La moitié des périmètres de protection sont couverts d'un manteau forestier protecteur**

- **Forêt et activités pastorales** : la moitié des surfaces pastorales d'autrefois sont en cours de colonisation par la forêt.

→ **Des activités de reconquête pastorale visant à conforter les pratiques sylvo-pastorales sont nombreuses pour conserver l'activité et la qualité des paysages**

- **Forêt et tourisme** : 80% du paysage rural du territoire est constitué de forêts et de bosquets. Ces territoires forestiers façonnent le paysage français et helvétique tant apprécié par les habitants et les professionnels.

→ **567 km de sentiers PDIPR sont présents en forêt, représentant la majorité des sentiers du territoire.**

- **Cf. cartes en annexe**

▲ LA FORET DU TERRITOIRE : DES SERVICES POUR LES HABITANTS

UNE OFFRE DE SERVICE TRES DIVERSIFIEE

Au delà de la production de bois, les forêts du territoire revêtent une importance toute particulière dans les services qu'elles offrent à l'ensemble des habitants du territoire. En effet, on peut citer les services suivants :

- un espace de nature protégé qui permet la conservation d'une biodiversité nécessaire à tous,
- un espace forestier protecteur de la ressource en eau potable de beaucoup de collectivités du territoire, complémentaire et plus sécurisée que les autres ressources aquifères,
- un espace forestier de protection contre les risques naturels, sur certains versants escarpés et exposés,
- un espace forestier pédagogique, formateur et social pour l'accueil de classes, de centre d'insertion, pour la mise en oeuvre de travaux simples pour des emplois peu qualifiés,
- un espace forestier qui constitue le cadre de vie, la toile de fond de l'ensemble des habitants et des travailleurs du territoire, qui peuvent la contempler et s'y promener, dans le cadre de la recherche d'un bien-être.

UNE OFFRE PARTAGEE DE PART ET D'AUTRE DE LA FRONTIERE

Plus que les autres fonctions de la forêt, ces services sont partagés de part et d'autre de la frontière dans la mesure où ces services sont non-marchands et n'entraînent pas de droits de douanes.

Dans le cadre du Forum Forestier Lémanique, une quarantaine d'acteurs français et suisses se sont réunis pour identifier les principales attentes de services des forêts du territoire.

LES ENJEUX DE L'ORGANISATION DE CETTE OFFRE DE SERVICES

Les pressions sociales pouvant éventuellement s'exercer sur les propriétaires forestiers (= les offreurs de service) par les habitants et les travailleurs du territoire (= les demandeurs de service) peuvent entraîner des tensions sur le territoire.

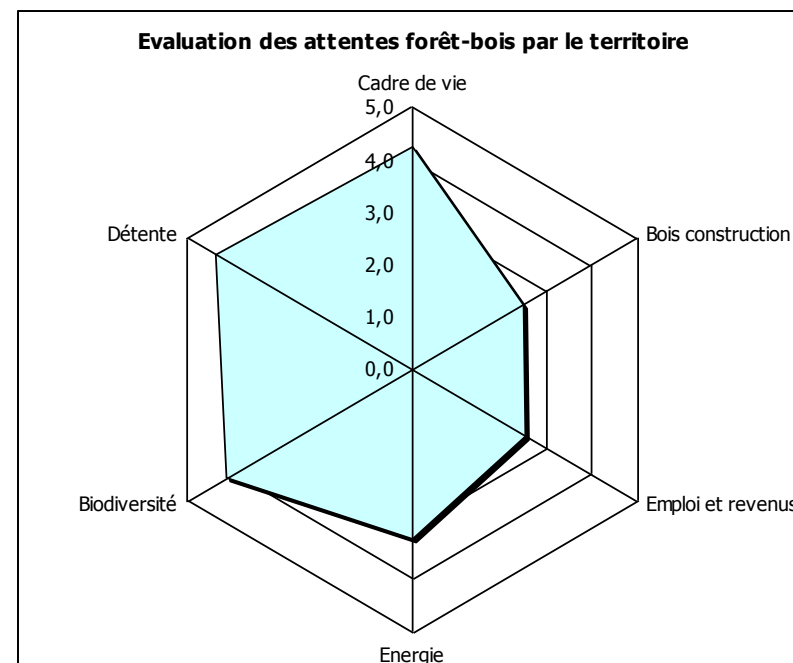
Dans un premier temps cette tension potentielle peut s'exprimer tout particulièrement lors de la mise en œuvre des opérations de valorisation et d'exploitation de la ressource en vue d'un approvisionnement en bois pour la construction ou pour l'énergie. Ces opérations peuvent être perturbatrices de l'image globale que la société se fait de la forêt et des contradictions peuvent apparaître :

- la société veut du bois et de l'énergie renouvelable dans le cadre des orientations générales de protection de la nature,
- la société ne veut pas de perturbation de ses paysages, de ses promenades et de son bien-être en espaces forestiers.

Ces contradictions peuvent aussi apparaître pour les autres services offerts par la forêt et les espaces qui y sont corrélés :

- souhait d'une biodiversité conservée de façon optimum et souhait d'une promenade propre, sécurisée, et renseignée,
- souhait d'une eau potable sans traitement, mais préjudice financier imposé au propriétaire,
- souhait d'un espace de pédagogie et de formation et également d'une présence exclusive en forêt.

L'enjeu principal de l'offre de service non-marchand proposée par la forêt réside dans son appropriation culturelle par la société locale.



A travers l'appropriation réalisée sur un échantillon d'acteurs (lors du Forum Forestier Lémanique – mai 2011), on constate que les attentes exprimées prioritairement sont dans le champs des services rendus par la forêt et moins dans les biens qui y sont produits. Cette expérimentation va être élargie sur une palette d'acteurs différenciés et représentatifs de sphères professionnelles et sociales diverses.

PORTEURS DE PROJETS

Les actions à mener dans ce cadre sont de diverses natures (valorisation des services, sensibilisation et acculturation des habitants, prise en compte des responsables dans l'aménagement et l'urbanisme du territoire...) et seront portées principalement par les acteurs publics du territoire.

EMPLOIS

Ces actions sont de nature à créer de nouvelles formes de contractualisation entre les demandeurs et les offreurs et à ce titre, en cas de monétarisation directe ou indirecte des services, elles peuvent créer de l'emploi.

DES INITIATIVES DEJA EN COURS

Plusieurs démarches assises en partie sur le territoire permettent d'ores et déjà d'appréhender ces nouvelles formes de valorisation des services des écosystèmes forestiers (Programme Interreg Alpeau pour valoriser financièrement la fourniture d'eau potable issue de la forêt).

Des projets de coopération internationale entre les acteurs français et les acteurs suisses permettent de se retrouver autour de ces questions. Le territoire peut tirer avantage d'organisations internationales, notamment basées à Genève, comme l'UNECE (United Nations Economic Commission for Europe), service forêt et bois de l'ONU.

⊗ FAIBLESSES

- Une culture peu prononcée sur la valorisation des services et des offres.
- Un sujet qui ne fait pas le consensus de tous les acteurs et qui peut générer des tensions entre acteurs
- Une offre de service peu organisée avec des acteurs peu connectés.

☺ ATOUTS

- Des demandes de service exprimées fortement
- Des offres de services en cours d'éclaircissement et des offreurs qui s'identifient de plus en plus comme tels
- Une forêt multifonctionnelle (biodiversité, eau, risques, promenade, bien-être, cadre de vie) très diversifiée à l'échelle du territoire

👉 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Mieux qualifier l'offre de services** des forêts du territoire sur la base d'une méthodologie à construire
- **Organiser l'offre de services thème par thème** (eau, risques, paysages, promenades...) pour structurer les dispositifs du territoire
- Repérer les écarts entre la demande et l'offre et **travailler en faveur d'une concertation des acteurs**
- **Innover** dans des dispositifs contractuels nouveaux **pour valoriser les services non marchands**

Enjeux validés par le Comité de pilotage du CDDRA du Genevois français

ENJEUX AGRICOLES

- **Reconnaître la place de l'agriculture dans le projet territorial de l'ARC syndicat mixte et dans le CDDRA, renforcer le lien social** entre habitants et agriculteurs, **permettre à l'agriculture de se développer**
- **Préserver le foncier agricole** au nom des rôles de l'activité agricole dans son contexte territorial
- **Réorienter la production en direction de la demande locale** pour les cultures spécialisées et les produits frais, **développer l'offre pour le marché local** de produits bio, inclus les **outils de transformation et de valorisation**
- **Reconnaître la multifonctionnalité des espaces de production** (et notamment leur fonction environnementale et d'entretien de l'espace)
- Développer les circuits courts
- Assurer la reprise et l'installation d'exploitations
- Accompagner la filière laitière
- Rendre possible la diversification de l'activité agricole

ENJEUX FORESTIERS

- **Améliorer la disponibilité du capital de bois d'œuvre et bois énergie pour répondre à la demande locale** : desserte forestière adaptée par un schéma de desserte, réorganisation foncière des propriétés privées (identification des propriétaires...)
- **Grouper les actions de gestion forestière** pour mobiliser, exploiter la ressource et reboiser : investissements, infrastructures de valorisation des produits bois, reboisement etc. pour améliorer la rentabilité de l'exploitation forestière et donc susciter l'intérêt de son exploitation pour les propriétaires privés
- **Intégrer le rôle multifonctionnel des forêts dans le projet de territoire** : réflexion intégrant les différents usagers dans le cadre d'une démarche intégrée, globale (chasse sur les Voirons, fréquentation touristique, etc.)
- Structurer la filière bois entre offre et demande locale : former et sensibiliser les acteurs (producteurs, consommateurs dont collectivités), favoriser le développement d'opérateurs privés
- Structurer l'offre énergétique : des systèmes de chaudière bois sont déjà en place et plusieurs acteurs sont présents et économiquement actifs et autonomes

Conclusion

Le diagnostic du PSADER du Genevois français, élaboré en partenariat avec le monde agricole et forestier, a mis en lumière divers aspects.

Le territoire du Genevois français, territoire vaste et hétérogène, s'inscrit dans un bassin de vie plus large, celui de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les espaces agricoles et forestiers sont diversifiés, participent au cadre de vie et sont le support d'activités variées, autant de richesses pour le territoire. Cependant, ces espaces sont soumis à de nombreuses pressions (artificialisation, augmentation de la fréquentation des milieux, ...). Les milieux agricoles et forestiers doivent par conséquent s'adapter pour faire face à de nombreux changements (nouveaux cahiers des charges, ..). Toutefois, ce contexte peut être porteur de nombreuses opportunités, tant en termes de potentiel pour la diversification des activités que pour le développement de nouveaux débouchés pour la commercialisation.

L'enjeu est d'inventer un nouveau modèle pour l'agriculture dans ce bassin de vie, en s'inscrivant et développant une agriculture de proximité et multifonctionnelle. Dans cette perspective, une attention particulière sera apportée aux filières existantes telles que la filière lait. Un des axes majeur pour permettre la mise en place de ce projet sera de développer une politique en faveur de la protection des espaces agricoles et de la gestion du foncier, indispensable au maintien des activités agricoles. Face à ce défi, le PSADER du Genevois français, en complément du Projet agricole d'agglomération, a un rôle majeur à jouer.

De plus, ce PSADER aura également pour ambition d'accompagner le développement de filières locales (bois d'œuvre et bois-énergie), en associant les propriétaires et en veillant à une meilleure mobilisation des ressources, ... L'enjeu sera de respecter et développer le caractère multifonctionnel des forêts.

Que ce soit pour l'agriculture et la forêt, de nombreux projets sont en cours et c'est dans une cohérence d'ensemble, à l'échelle du territoire du Genevois français, que ces projets devront être accompagnés.

Annexes : cartes du diagnostic forestier